

GUERISON PAR LA FOI

PREFACE

« Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru en mon nom : ils chasseront des démons ; ils parleront de nouvelles langues ; ils saisiront des serpents ; s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal ; ils imposeront les mains aux malades, et les malades seront guéris. » /Marc 16 : 17, 18/

Les promesses précitées émanent du Seigneur Jésus-Christ. C'est lui qui a décrété que la propagation de la bonne nouvelle s'accompagnerait de choses pareilles.

Les éclaircissements relatifs à la nature des maladies et aux conditions à respecter par les malades en vue de leur guérison, mis en œuvre dans le livre de Peter Velez, élucident bien des sujets dont l'importance vitale préoccupe bon nombre de croyants.

Le présent ouvrage dénonce plus d'un fourvoiement véhiculé par les fausses doctrines qui prolifèrent de nos jours.

Toute guérison opérée par le Seigneur Jésus-Christ est pourtant conditionnée par la foi ainsi que par les prières des saints.

Parmi les chrétiens, nombreux sont ceux qui ne croient guère que Dieu puisse guérir aujourd'hui aussi bien qu'à l'époque du Christ et des apôtres. Cependant, Jésus ne nous a pas laissé ignorer qu'il nous serait fait selon ce que nous croirions. Aussi, seuls les chrétiens qui croient que le Seigneur dispense aujourd'hui encore la guérison divine aux malades, et vont à Lui avec confiance, sont-ils en passe de voir le pouvoir du Christ se concrétiser dans leur propre guérison.

Les sujets traités dans ce livre revêtent une portée universelle pour tous ceux qui croient, comme pour ceux qui auront ajouté foi aux enseignements de l'auteur.

Il est loisible à tout un chacun d'entre ceux qui y prennent quelque intérêt de tenter l'expérience. Le Seigneur l'attend, prêt à le bénir en lui accordant de jouir d'un parfait état de santé.

Dimitre Koulitchev

AVANT-PROPOS

Le présent livre s'adresse à tous ceux qui, affligés d'une maladie grave ou incurable, souhaiteraient être aidés à faire la découverte de Dieu et de sa puissance régénératrice, la guérison surnaturelle du corps malade et de toute âme souffrante étant au pouvoir de sa grâce, dispensée avec ses bénédictions à la faveur de la Rédemption qui nous a été offerte par le moyen des meurtrissures et du sacrifice expiatoire du Seigneur Jésus-Christ. Cet ouvrage a également été écrit à l'intention de tous ceux qui se sont spirituellement senti la vocation de se mettre au service des grands malades. Les lecteurs rencontreront au fil des pages qui suivent les relations de plusieurs cas de guérisons, mais aussi celles de récurrences survenues quelquefois postérieurement. J'ai bien pris garde de restituer les témoignages rendus à ce sujet, tels que je les ai recueillis de la bouche des personnes qui en ont fait l'expérience, et de rapporter aussi fidèlement que possible les faits dont j'ai été témoin personnellement.

Je suis intimement convaincu que toute âme humaine devra rendre compte de toutes ses pensées, de ses paroles et de ses actes, quand elle comparaitra devant Dieu, le jour du Jugement dernier. Or, je me déclare conscient que si le récit des événements évoqués dans ce livre était fallacieux et que si,

en connaissance de cause, je me réclamaï du nom de Dieu dans le but de donner à des assertions gratuites un semblant de crédibilité, je m'exposerais à connaître le sort d'âme damnée, réservé pour l'éternité aux faux prophètes et aux imposteurs.

Je suis également persuadé que l'Esprit de Dieu veille sur l'intégrité de ses œuvres et l'autorité de sa Parole. Aussi est-il à propos de mettre en garde tous ceux qui s'aviseraient de bafouer les guérisons en question ou de les mettre sur le compte de Satan, contre le danger de blasphémer ainsi contre le Saint-Esprit, quitte à attirer sur leur tête et sur celle de leur postérité la coupe ardente de la colère de Dieu ou bien à se retrouver atteints, eux-mêmes ou leurs enfants, de certaines des maladies évoquées dans ce livre. C'est donc là qu'il faut chercher la cause des malheurs qui se sont abattus sur un bon nombre de militants athées, contrairement aux accusations, portées à tort contre nous, de posséder, à côté de nos dons de guérison, le pouvoir de frapper de maladies les athées, les traîtres et les délateurs infiltrés au sein de l'Eglise. A telle enseigne qu'un agent des anciens services secrets d'Etat a été amené à me faire cette confidence que le combat livré par ces derniers au christianisme, leur avait valu la perte de plus d'un d'entre leurs cadres d'élite. – A qui la faute ? Puisque Dieu les met en garde là-dessus au travers de ce que proclame la Bible : « Nous sommes, en effet, pour Dieu la bonne odeur de Christ, parmi ceux qui sont sauvés et parmi ceux qui périssent : aux uns une odeur de mort, donnant la mort ; aux autres une odeur de vie, donnant la vie. – Et qui est suffisant pour ces choses ? – Car nous ne falsifions point la Parole de Dieu, comme font plusieurs ; mais c'est avec sincérité, mais c'est de la part de Dieu, que nous parlons en Christ devant Dieu » /II Corinthiens 2 : 15-17/.

Alors même que l'Agneau de Dieu s'offrait en sacrifice, pour le salut de la race humaine et en expiation des péchés du monde, ses ennemis «lui donnèrent à boire du vinaigre mêlé de fiel... » /Matthieu 27 :34/. Sur la manière dont ceux-ci allaient le traiter, avait déjà prophétisé David, dont le règne remontait à vingt-huit générations en arrière : « Ils mettent du fiel dans ma nourriture, et pour apaiser ma soif, ils m'abreuvent de vinaigre. » /Psaume 69 : 22 /. Une trentaine d'années après la mise à mort de Jésus-Christ, Jérusalem était détruite et l'Etat israélite rayé de la carte. S'il s'est écoulé, depuis lors, deux millénaires, il n'en reste pas moins que les ennemis de notre Seigneur ne sont pas, pour autant, plus près de réaliser que, à chaque fois qu'ils s'acharnent à abreuver ses fidèles de fiel et de vinaigre, ils se condamnent à boire du calice de la colère de Dieu. Ce que je me mets notamment en devoir de souligner, par souci de tout faire pour dissuader les ennemis des chrétiens que nous sommes, de certains actes inconsidérés susceptibles d'entraîner leur propre perte et de vouer au malheur leurs enfants, et ce, parce que je les aime tous, et que je ne souhaite pas les voir périr, d'autant plus que beaucoup d'entre eux ne sont autres que la descendance d'ancêtres chrétiens pour lesquels notre Seigneur Jésus-Christ a tout autant versé son sang.

Cela dit, si le présent ouvrage vient à tomber entre les mains d'un grand malade ayant sur la conscience des antécédents tels que trahisons, actes de répression ou assassinats de chrétiens, qu'il sache qu'il n'est pas jusqu'à un homme tel que lui qui n'ait encore toutes les chances de bénéficier d'une guérison miraculeuse, pourvu qu'il se repente avec sincérité. Tel était aussi le cas de Saül avant qu'il ne soit devenu l'apôtre Paul. Si un tel homme vient à donner sincèrement suite à l'appel qui lui est lancé par notre Sauveur pour qu'il croie en Lui et qu'il se repente de tout cœur, en se détournant de ses péchés et de ses iniquités, le Seigneur accomplira sa promesse et le ramènera de la mort à la vie.

Les promesses de Dieu sont la seule base solide sur laquelle les malades doivent bâtir leur foi en la guérison divine.

LE MEDECIN UNIVERSEL

La Parole de Dieu, telle qu'elle nous est transmise par la Bible, enseigne que le Seigneur Jésus-Christ est le seul et unique sauveur de l'âme immortelle de l'homme, mais aussi le Médecin universel qui guérit de toute maladie et porte remède à toute affliction de l'esprit, de l'âme et du corps humains. Après avoir eu raison du péché, de la mort et de Satan, il a reçu de son Père toute

autorité et toute puissance à l'échelle universelle. L'omnipotence étant son apanage, toutes les dominations et puissances dans les lieux célestes et sur la terre lui sont soumises.

Tout-puissant et omniprésent, le Fils de Dieu opère des guérisons miraculeuses depuis toujours et continuera à le faire. Son sacrifice sur la croix du Calvaire est devenu un antidote universel contre toutes les maladies, un remède à la portée de tout être habitant notre planète.

Pour chargé de péchés qu'il soit, le malade intéressé doit se souvenir qu'une rançon a été payée pour ses péchés et ses maladies au prix fort par le sang du Fils de Dieu, répandu sur la croix du Golgotha, et par les meurtrissures infligées au corps du Rédempteur divin. La Bible affirme : « Cependant, ce sont nos souffrances qu'il a portées, c'est de nos douleurs qu'il s'est chargé ; et nous l'avons considéré comme puni, frappé de Dieu et humilié. Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités ; le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur lui et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris. » /Esaïe 53 : 4,5/.

Rien ni personne n'est de taille à contrecarrer les desseins de Dieu qui a créé l'univers par le déploiement de sa puissance. Il est à même de guérir quiconque de toute maladie. Cette déclaration du Christ nous en donne l'assurance : « Cela est impossible aux hommes, mais non à Dieu, car tout est possible à Dieu. » /Marc 10 : 27/.

Cher ami lecteur, n'allez pas vous mettre en tête que votre maladie soit incurable, insidieuse ou pernicieuse au-delà de toute mesure. Ne vous cantonnez pas dans l'idée que vous présentez un cas à part, mais croyez seulement, et mettez en pratique ce que le Saint-Esprit a prescrit, afin d'obtenir la guérison divine. Remettez-vous en au Médecin universel qui sait mieux que quiconque comment s'y prendre pour faire le nécessaire en vue de votre salut et de votre guérison.

Certes, le nombre des grands malades accuse une croissance constante à travers le monde. Cancer, S.I.D.A., affections cardio-vasculaires, etc. – autant de fléaux, devant lesquelles on en est réduit à se rabattre sur des pronostics qui ne servent qu'à consoler de l'impuissance des traitements expérimentés, sauf à laisser la place aux conjectures sur le temps que prendraient les recherches médicales, avant d'aboutir à la découverte d'un antidote assez efficace en la matière...

Or, c'est précisément cet antidote universel rêvé, à l'épreuve de n'importe quelle maladie et de toute détresse, qui a été offert par Dieu à l'humanité, il y a deux mille ans, par le moyen du sacrifice de l'Agneau de Dieu – le Seigneur Jésus-Christ. Voulez-vous l'accepter ?

Les statisticiens tentent d'expliquer la progression des accidents de la route par l'intensité accrue de la circulation. Cependant, il a été constaté qu'en période de crise pétrolière, alors même que l'intensité de la circulation routière était fortement diminuée, le nombre des accidents ne cessait d'augmenter. Et pour cause ! Quand on sait que cette recrudescence se donne carrière et se généralise d'une manière directement proportionnelle à la prolifération du péché dans notre monde. Toute contravention aux règlements régissant les rapports sociaux, jusqu'à celle à la réglementation du Code de la Route, est un péché. Toute infraction, toute entorse faite en connaissance de cause aux lois qui président à la société où nous vivons, est un péché. Toute atteinte portée à l'harmonie régnant dans la nature, est un péché. Or, tout péché appelle un châtiment. C'est là une Loi divine procédant d'une Justice suprême sous la sauvegarde de laquelle est placée la Création. La cause première de toute maladie n'est autre que le péché. Ce dernier est aussi, la plupart du temps, à l'origine de toute rupture de l'équilibre naturel des fonctions physiologiques, intervenue sous l'action de facteurs morbides tels que le surmenage, les excès de table, les nuits blanches, l'alcoolisme, le tabagisme, la toxicomanie, etc., pour autant que toutes ces pratiques malsaines relèvent de ce qui est contre nature.

Les guérisons dues à la médecine classique résultent des actions tentées pour remettre au point, soit par le moyen de cette dernière, soit à l'aide de la phytothérapie et de la naturopathie, ou bien, à la rigueur, par voie opératoire, la régulation perturbée des processus propres au fonctionnement normal du corps humain. Il se trouve que tous les efforts mis en œuvre pour rétablir ces fonctions vitales, convergent notamment sur le paramètre que nous avons défini plus haut. Dieu n'a, certes, rien contre un pareil rétablissement. Au contraire, les Ecritures Saintes s'accordent à nous engager à prendre soin des malades et à mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir en vue de leur guérison et de leur délivrance.

Malgré les acquis remarquables de la médecine et de la naturopathie, force est de reconnaître que leurs possibilités sont, après tout, assez limitées. Dieu merci, en la personne de son Fils bien-aimé, aux habitants de la Terre a été envoyé un Médecin universel au potentiel illimité, qui peut intervenir efficacement là où la médecine a échoué. Cette dernière ne saurait être d'aucun secours à quelqu'un que le Ciel a condamné à mort pour les péchés mortels qu'il a commis, mais le Médecin universel, le Seigneur Jésus-Christ peut l'aider, si le malade en question se repent et se convertit, en se détournant de ses péchés.

Réduit à la condition d'esclave du péché, on réalise qu'il est impossible de se départir tout seul des vices et des passions, auxquels on est asservi. Le Seigneur n'en ignore rien, et puisque, tout en abhorrant le péché, il aime le pécheur, il est prêt à le secourir, pourvu que ce dernier mette sa confiance en Lui et qu'il fasse acte de repentance par la prière.

La repentance implique : 1) La confession – un aveu véridique du péché dont on s'est rendu coupable, sans rien escamoter de son aspect avilissant. 2) La réparation de ce qui est réparable: par la restitution de ce qui a été dérobé, ou par la réhabilitation de la vérité altérée. 3) La prière adressée à Dieu le Père au nom du Seigneur Jésus-Christ – pour la rémission de péchés irréparables tels que le meurtre. 4) L'abandon du péché doit aller de pair avec le repentir. Une fois repenti, on doit se garder de retomber dans ses anciens errements, sous la réserve que, si on vient à rechuter, il faut demander, sans tarder, le pardon de Dieu ou celui de son prochain contre lequel on a péché. Il est des malades qui ne se laissent jamais amener à résipiscence. C'est qu'ils ont commis des péchés irrémissibles, dont le blasphème contre le Saint-Esprit. « ...Mais quiconque blasphémara contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon : il est coupable d'un péché éternel. » /Marc 3 : 29/.

La guérison par la foi dans le Seigneur se produit en vertu de lois spécifiques à la foi, de sorte que quiconque souhaite l'obtenir, doit en tenir compte. C'est une intervention divine et non humaine qui l'opère, la force agissante résidant dans le nom du Seigneur Jésus-Christ.

POURQUOI LES SOUFFRANCES ET LES MALADIES ?

1. Celles-ci sont appelées à nous empêcher de courir à notre perte et à nous assagir, pour autant qu'elles nous conduisent à nous départir de notre orgueil.

« Dieu parle cependant, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, et l'on n'y prend point garde. Il parle par des songes, par des visions nocturnes, quand les hommes sont livrés à un profond sommeil, quand ils sont endormis sur leur couche. Alors il leur donne des avertissements et met le sceau à ses instructions, afin de détourner l'homme du mal et de la préserver de l'orgueil, afin de garantir son âme de la fosse et sa vie des coups du glaive. Par la douleur aussi l'homme est repris sur sa couche, quand une lutte continue vient agiter ses os. Alors il prend en dégoût le pain, même les aliments les plus exquis ; sa chair se consume et disparaît, ses os qu'on ne voyait pas sont mis à nu ; son âme s'approche de la fosse, et sa vie des messagers de la mort. Mais s'il se trouve pour lui un ange intercesseur, un d'entre les mille qui annoncent à l'homme la voie qu'il doit suivre, Dieu a compassion de lui et dit à l'ange : - Délivre-le, afin qu'il ne descende pas dans la fosse ; J'ai trouvé une rançon ! – Et sa chair a plus de fraîcheur qu'au premier âge, il revient aux jours de sa jeunesse. Il adresse à Dieu sa prière ; et Dieu lui est propice, lui laisse voir sa face avec joie, et lui rend son innocence. Il chante devant les hommes et dit : J'ai péché, j'ai violé la justice, et je n'ai pas été puni comme je le méritais ; Dieu a délivré mon âme pour qu'elle n'entrât pas dans la fosse, et ma vie s'épanouit à la lumière ! – Voilà tout ce que Dieu fait, deux fois, trois fois, avec l'homme, pour ramener son âme de la fosse, pour l'éclairer de la lumière des vivants. » /Job 33 : 14 – 30/

Cette rançon que Dieu trouve n'est autre que notre Seigneur Jésus-Christ, l'Agneau de Dieu. Il est écrit à son sujet :

« Cependant, il a porté nos souffrances, il s'est chargé de nos douleurs ; et nous l'avons considéré comme puni, frappé de Dieu, et humilié. Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités ; le châtement qui nous donne la paix est tombé sur lui, et c'est par ses meurtrissures que

nous sommes guéris. » /Esaïe 53 : 4, 5/

2. A nous prémunir contre l'orgueil.

« Et pour que je ne sois pas enflé d'orgueil, à cause de l'excellence des ces révélations, il m'a été mis une écharde dans la chair, un ange de Satan pour me souffleter et m'empêcher de m'enorgueillir. » / 2 Corinthiens 12 : 7 /

Plus d'un chrétien bronche là-dessus, quand on déduit que Dieu aurait pu donner une maladie à l'apôtre Paul. D'aucuns vont jusqu'à présumer que ce dernier a dû avoir les yeux endommagés par l'éclat de la lumière qui l'avait aveuglé sur la route de Damas. Du passage susmentionné, il ressort qu'il n'est point question d'une maladie quelconque, mais qu'il s'agit des méfaits d'un envoyé de Satan.

3. A mortifier la chair afin que l'esprit soit sauvé.

« On entend dire généralement qu'il y a parmi vous de l'impudicité, et une impudicité telle qu'elle ne se rencontre pas même chez les païens ; c'est au point que l'un de vous a la femme de son père. Et vous êtes enflés d'orgueil ! E vous n'avez pas été plutôt dans l'affliction, afin que celui qui a commis cet acte soit ôté du milieu de vous ! Pour moi, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé, comme si j'étais présent, celui qui a commis un tel acte. Au nom du Seigneur Jésus-Christ, vous et mon esprit étant assemblés avec la puissance de notre Seigneur Jésus-Christ, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. » /1 Corinthiens 5 : 1 – 5/

Il m'arrive de rencontrer des chrétiens qui se complaisent dans leur état de malades sous le prétexte que l'affliction imposée à leur corps et l'état de choses qui en découle, tiendraient à ce que Dieu leur aurait envoyé un messenger de Satan dans le dessein de les empêcher de s'enorgueillir.

Bizarrement, je n'en ai jamais trouvé aucun pour confesser que c'est à cause de tel ou tel péché d'abomination que son corps a dû être livré à des mortifications qui lui ont été infligées afin que l'esprit soit sauvé.

Des gens malintentionnés ont introduit, en 1984, auprès de notre groupe de prière pour les malades un jeune homme possédé dont la présence ne faisait que perturber nos réunions. On a vainement prié maintes fois pour lui, en s'évertuant à le délier sans résultat. A ce propos, il s'est trouvé des gens pour se mettre à polémiquer contre nous, en insinuant :

« Comment cela se fait-il qu'il n'y a point de délivrance divine pour Michel (tel est le nom de l'intéressé), alors qu'on devrait bien voir agir la puissance de Dieu, si tant est que les dons de guérison dont vous vous réclamez vous aient réellement été dispensés d'en haut ? »

Vivement interpellé par une pareille remise en question, j'ai redoublé d'assiduité dans mes prières d'intercession en faveur du possédé. Cependant, le Saint-Esprit m'a adressé la parole en songe pour me dire que le jeune homme ne serait pas guéri à cause des rapports sexuels incestueux qu'il ne cessait pas d'avoir avec sa propre mère. L'ayant rencontré, après cela, je l'ai pris à part pour l'entretenir sur le sujet, et il a avoué que la chose était vraie.

Quelque temps plus tard est survenu le cas d'une jeune femme qui n'obtenait pas, elle non plus, la délivrance sollicitée. Le Seigneur m'a révélé qu'elle ne serait point libérée à cause de la bestialité à laquelle elle se livrait avec son chien. Cela étant, je mets nos détracteurs au défi de répondre à quel point ils seraient prêts, eux, à se porter forts pour ces malheureux condamnés, et ce, jusqu'à l'obtention de leur délivrance ?

4. A sanctionner l'incrédulité à l'égard du Fils de Dieu et l'obstination à décliner la grâce de Dieu.

« Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui. » /Jean 3 : 36/

Il arrive qu'on propose en pleine réunion de prier pour tel ou tel malade médicalement condamné. A la question de savoir si ce dernier croit en Dieu, il est courant que la réponse de l'intercesseur soit négative, ce qui ne l'empêche pas de revenir à la charge, sous le prétexte que l'intéressé serait, à son sens, essentiellement bon. A ce propos, force est de trancher que, pour bon que puisse être le malade, humainement parlant, tant qu'il n'aura pas cru au Fils de Dieu, la colère de Dieu demeure sur lui, et il ne bénéficiera pas de la moindre guérison divine.

« Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. » /Marc

16 : 16/

Les malades négligent souvent le baptême d'eau. Ce dernier revêt pourtant la signification d'une alliance traitée avec Dieu, ainsi que celle de la conclusion d'un pacte de paix avec le Royaume des Cieux. S'y soustraire revient à repousser la paix que Dieu nous accorde. Quiconque s'y refuse reste cantonné dans une situation de rébellion et de guerre contre le Seigneur, et, s'il est malade, il ne saurait bénéficier de la guérison divine aussi longtemps qu'il persisterait à ne pas vouloir être réconcilié avec le Ciel. Par contre, nombreux sont les cas de guérisons miraculeuses survenues au moment où le baptême d'eau est administré, ou peu de temps après.

« Jésus leur dit : N'avez-vous jamais lu dans les Ecritures : La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtitais est devenue la principale de l'angle ; c'est du Seigneur que cela est venu, et c'est un prodige à nos yeux ? C'est pourquoi, je vous le dis, le royaume de Dieu vous sera enlevé, et sera donné à une nation qui en rendra les fruits. Celui qui tombera sur cette pierre s'y brisera, et celui sur qui elle tombera sera écrasé. » /Matthieu 21 : 42 – 44/

5. A faire payer les torts et les péchés des parents et des ascendants jusqu'à la quatrième génération en arrière par la force de l'assujettissement à un lourd patrimoine héréditaire.

« L'Eternel est lent à la colère et riche en bonté, il pardonne l'iniquité et la rébellion ; mais il ne tient point le coupable pour innocent, et il punit l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération. » /Nombres 14 : 18/

« Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu laisses la femme Jézabel, qui se dit prophétesse, enseigner et séduire mes serviteurs, pour qu'ils se livrent à l'impudicité et qu'ils mangent des viandes sacrifiées aux idoles. Je lui ai donné du temps, afin qu'elle se repentît, et elle ne veut pas se repentir de son impudicité. Voici, je vais la jeter sur un lit, et envoyer une grande tribulation à ceux qui commettent adultère avec elle, à moins qu'ils ne se repentent de leurs oeuvres. Je ferai mourir de mort ses enfants ; et toutes les Eglises connaîtront que je suis celui qui sonde les reins et les cœurs, et je vous rendrai à chacun selon vos oeuvres. » /Apocalypse 2 : 20 – 23/

« Nos pères ont péché, ils ne sont plus, et c'est nous qui portons les peines de leurs iniquités. » /Lamentations de Jérémie 5 : 7/

A ce propos, le Seigneur m'a révélé, au sujet d'une sœur qui présentait de graves problèmes de santé, que les exigences de la loi du talion portant sur la rétribution du sang humain, versé, en l'occurrence, par l'un de ses ascendants à l'époque, en étaient responsables. L'intéressée a reconnu que son père avait eu charge d'exécuter dans le temps bon nombres de victimes des sentences de mort arbitrairement décrétées par le parti communiste au pouvoir. Une autre sœur souffrant de fréquentes crises de dépressions nerveuses, qui s'est trouvée être dans la confiance, a confessé, à son tour, que son grand-père avait fait office de nettoyeur à la solde du Parti. Il avait assassiné en secret des personnes désignées par le Parti pour être supprimées. C'est après avoir désavoué les péchés de leurs ascendants que ces deux sœurs ont pu s'exonérer du fardeau que les crimes de ces derniers avaient fait peser sur elles. Un ami proche de la dépressive a eu, sur ces entrefaites, une vision. Il a raconté qu'il la voyait courir à toutes jambes dans un stade, le long d'une piste, suivie de près par une vague de sang à deux doigts de lui déferler dessus. Cependant, la fugitive ayant prononcé les mots : « Seigneur, je chéris et porte respect à mon grand-père, mais je me désolidarise de ses péchés », le torrent de sang s'est aussitôt rabattu sur le terrain de jeu, pour s'engouffrer, avant de disparaître sous terre, dans la crevasse qui s'y est ouverte à l'instant.

Beaucoup se défendent de désavouer les péchés des leurs, en se croyant tenus d'expier les fautes ancestrales par les tribulations, les maladies et les persécutions qu'il leur serait fatalement réservé de subir ici-bas. Et pourtant, si nul n'est de taille à se racheter de ses propres péchés, combien cela ne vaut-il pas à plus forte raison pour ceux d'autrui ? La Bible atteste que seuls Noé, Daniel et Job auraient lieu de se prévaloir de leur propre justice pour être sauvés, mais que, s'agissant du salut de leurs fils et de leurs filles, ils n'y pourraient rien. On peut très bien aimer et respecter ses parents, tout en prenant ses distances par rapport à leurs péchés. On n'a que faire du joug que ceux-ci ont pu nous faire porter de père en fils. Autant le rejeter une fois pour toutes !

« Si tu n' observes pas et ne mets pas en pratique toutes les paroles de cette loi, écrites dans ce livre, si tu ne crains pas ce nom glorieux et redoutable de l'Eternel, ton Dieu, l'Eternel te frappera

miraculeusement, toi et ta postérité, par des plaies grandes et de longue durée, par des maladies graves et opiniâtres. » /Deutéronome 28 : 58, 59/

Notre Seigneur Jésus-Christ nous a dégagés de cette malédiction, en prenant en charge, sur la croix du Golgotha, toute maladie grave et persistante, mais son sacrifice expiatoire ne nous sera profitable que dans la mesure où nous y ajoutons foi pour de bon.

Un grand nombre de théologiens se plaisent à nier la réalité de l'assujettissement héréditaire des enfants aux effets accablants d'une malédiction fulminée contre l'un de leurs ascendants, sous le prétexte que cet état de choses, décrété par Dieu dans l'Ancien Testament, aurait fait son temps. Le texte de l'Apocalypse 2 : 20 – 23 atteste pourtant que le Nouveau Testament n'en fait point table rase. A preuve, les statistiques font ressortir, par ailleurs, que les enfants conçus en état d'ivresse sont particulièrement sujets à la neuropathie. On assiste, de nos jours, à une nette croissance numérique des maladies psychiques, d'autant que se multiplie le nombre des jeunes mères dépendantes de l'alcool et de la nicotine. Le 3 décembre 2002, la chaîne de télévision de BTV publiait les résultats d'une enquête faisant état de 360 000 enfants handicapés en Bulgarie /sur une population à peine supérieure aux sept millions d'habitants/. On n'imagine que fort bien ce qui est à l'origine de ces phénomènes de dégénérescence et de dégradation recrudescents. Les découvertes scientifiques de la médecine moderne tendent à en fournir l'explication, en mettant en cause la généralisation des facteurs stressants ayant pour effet d'altérer l'A.D.N., le support matériel de l'hérédité. Par le biais de ce dernier, les modifications enregistrées dessus sont relayées héréditairement à travers plusieurs générations, et par là-même, les anomalies accidentelles accumulées sont retransmises par les cellules affectées qui en sont les vecteurs, d'une génération à l'autre. C'est bien ici le lieu d'établir la relation de cause à effet qui existe assez souvent entre les péchés mortels commis et les états d'âme qui s'ensuivent, ces derniers prenant forcément les allures de ce qu'il est universellement convenu d'appeler un état stressé. La guérison divine susceptible d'intervenir en présence d'une contrition authentique chez le malade, se traduit par l'action régénératrice, exercée par le Saint-Esprit sur les cellules touchées, si bien que, dès lors, la génération subséquente se trouve être dégagée des liens qui l'assujettissaient à son lourd patrimoine héréditaire. Voilà pourquoi, la repentance et la sollicitation de la guérison divine dans le nom du Seigneur Jésus-Christ sont, autant pour nous tous que pour nos enfants, d'une importance primordiale.

6. A châtier la déification et le culte rendu à la Création, à Satan, à l'Antéchrist et au Faux Prophète.

« Veille sur ton âme, de peur que, levant tes yeux vers le ciel, et voyant le soleil, la lune et les étoiles, toute l'armée des cieux, tu ne sois entraîné à te prosterner en leur présence et à leur rendre un culte : ce sont des choses que l'Eternel, ton Dieu, a donné en partage à tous les peuples, sous le ciel tout entier. » /Deutéronome 4 : 19/

« On les étendra devant le soleil, devant la lune, et devant toute l'armée des cieux, qu'ils ont suivis, qu'ils ont recherchés, et devant lesquels ils se sont prosternés, on ne les recueillera point, on ne les enterrera point, et ils seront comme du fumier sur la terre. » /Jérémie 8 : 2/

« Et vous, n'écoutez pas vos prophètes, vos devins, vos songeurs, vos astrologues, vos magiciens, qui vous disent : . . . Car c'est le mensonge qu'ils vous prophétisent, afin que . . . je vous chasse, et que vous périssez. » /Jérémie 27 : 9/

Ces avertissements mettent en cause les astrologues qui tirent des présages de l'observation des constellations, du soleil et de la lune, mais ne concernent pas les astronomes qui s'appliquent à explorer et sonder l'univers.

« Je m'approcherai de vous pour le jugement, et je me hâterai de témoigner contre les enchanteurs et les adultères, contre ceux qui jurent faussement, contre ceux qui retiennent le salaire du mercenaire, qui oppriment la veuve et l'orphelin, qui font tort à l'étranger, et ne me craignent pas, dit l'Eternel des armées. » /Malachie 3 : 5/

« Et tu n'auras plus de magiciens ; j'exterminerai du milieu de toi tes idoles et tes statues, et tu ne prosterner plus devant l'ouvrage de tes mains . . . » /Michée 5 : 12/

« Et un autre, un troisième ange les suivit, en disant d'une voix forte : Si quelqu'un adore la bête et

son image, et reçoit une marque sur son front ou sur sa main, il boira, lui aussi, du vin de la fureur de Dieu, versé sans mélange dans la coupe de sa colère, et il sera tourmenté dans le feu et le soufre, devant les saints anges et devant l'agneau. » /Apocalypse 14 : 9, 10/

« Et j'entendis une voix forte qui venait du temple, et qui disait aux sept anges : Allez, et versez sur la terre les sept coupes de la colère de Dieu. Le premier alla, et il versa sa coupe sur la terre. Et un ulcère malin et douloureux frappa les hommes qui avaient la marque de la bête et qui adoraient son image. » /Apocalypse 16 : 1, 2/

Le docteur Faust affirmait avoir vu sur le front de Satan, qui lui était apparu, un pentacle rouge. Saint Jean de Kronstadt a également eu une vision de Satan apposant des sceaux rouges sur le front de multitudes d'êtres humains, sur quoi, le Seigneur lui a révélé que l'étoile rouge à cinq branches était le sceau de l'Antéchrist. Là-dessus, quiconque a de l'intelligence saura ce que parler voudra dire...

« Or, Achazia tomba par le treillis de sa chambre haute à Samarie, et il en fut malade. Il fit partir des messagers, et leur dit : Allez, consultez Baal-Zebub, dieu d'Ekron, pour savoir si je guérirai de cette maladie. Mais l'ange de l'Eternel dit à Elie, le Thischbite : Leve-toi, monte à la rencontre des messagers du roi de Samarie, et dis-leur : Est-ce parce qu'il n'y a point de Dieu en Israël que vous allez consulter Baal-Zebub, dieu d'Ekron ? C'est pourquoi, ainsi parle l'Eternel : Tu ne descendras pas du lit sur lequel tu es monté, car tu mourras. Et Elie s'en alla. » /2 Rois 1 : 2 – 4/

« Mais le prophète qui aura l'audace de dire en mon nom une parole que je ne lui ai point commandé de dire, ou qui parlera au nom d'autres dieux, ce prophète-là sera puni de mort. » /Deutéronome 18 : 20/

« Il rendra à chacun selon ses œuvres, la fureur à ses adversaires, la pareille à ses ennemis ; il rendra la pareille aux îles. On craindra le nom de l'Eternel depuis l'occident, et sa gloire depuis le soleil levant ; quand l'ennemi viendra comme un fleuve, l'Esprit de Dieu le mettra en fuite. » /Esaïe 59 : 18, 19/

Ce dernier avertissement intéresse les satanistes, les antéchrists et les adeptes de la synagogue de Satan.

7. A faire subir au coupable les conséquences de péchés qui ont pu lui faire encourir la malédiction de la Loi.

« Maudit soit l'homme qui fait une image taillée ou une image en fonte, abomination de l'Eternel, œuvre des mains d'un artisan, et qui la place dans un lieu secret ! – Et tout le peuple répondra, et dira : Amen !

Maudit soit celui qui méprise son père et sa mère ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui déplace les bornes de son prochain ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui fait égarer un aveugle dans le chemin ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui porte atteinte au droit de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui couche avec la femme de son père, car il soulève la couverture de son père ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui couche avec une bête quelconque ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui couche avec sa sœur, fille de son père ou fille de sa mère ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui couche avec sa belle-mère ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui frappe son prochain en secret ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui reçoit un présent pour répandre le sang de l'innocent ! – Et tout le peuple dira : Amen !

Maudit soit celui qui n'accomplit point les paroles de cette loi, et qui ne les met point en pratique ! – Et tout le peuple dira : Amen ! » /Deutéronome 27 : 15 – 26/

Quiconque est tombé sous le coup de la malédiction de la Loi pour s'être rendu coupable de n'importe lequel des péchés indiqués plus haut, peut s'en faire exonérer à la faveur du sacrifice expiatoire de l'Agneau de Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ, s'il croit en Lui.

« ...Lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous

vivions pour la justice ; lui par les meurtrissures duquel vous avez été guéris ; » /1 Pierre 2 : 24/
« Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous, – car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois... » /Galates 3 : 13/

8. A châtier la désobéissance aux commandements et aux révélations de Dieu.

« Mais si tu n'obéis point à la voix de l'Eternel, ton Dieu, si tu n' observes pas et ne mets pas en pratique tous ses commandements et toutes ses lois que je te prescris aujourd'hui, voici toutes les malédictions qui viendront sur toi et qui seront ton partage :

Tu seras maudit dans la ville, et tu seras maudit dans les champs. Ta corbeille et ta huche seront maudites. Le fruit de tes entrailles, le fruit de ton sol, les portées de ton gros et de ton menu bétail, toutes ces choses seront maudites.

Tu seras maudit à ton arrivée, et tu seras maudit à ton départ.

L'Eternel enverra contre toi la malédiction, le trouble et la menace, au milieu de toutes les entreprises que tu feras, jusqu'à ce que tu sois détruit, jusqu'à ce que tu périsses promptement, à cause de la méchanceté de tes actions, qui t'auras porté à m'abandonner. L'Eternel attachera à toi la peste, jusqu'à ce qu'elle te consume dans le pays dont tu vas entrer en possession. L'Eternel te frappera de consommation, de fièvre, d'inflammation, de chaleur brûlante, de dessèchement, de jaunisse et de gangrène, qui te poursuivront jusqu'à ce que tu périsses. Le ciel sur ta tête sera d'airain, et la terre sous toi sera de fer. L'Eternel enverra pour pluie à ton pays de la poussière et de la poudre ; il en descendra du ciel sur toi jusqu'à ce que tu sois détruit.

L'Eternel te fera battre par tes ennemis : tu sortiras contre eux par un seul chemin, et tu t'enfuiras devant eux par sept chemins ; et tu seras un objet d'effroi pour tous les royaumes de la terre. Ton cadavre sera la pâture de tous les oiseaux du ciel et des bêtes de la terre ; et il n'y aura personne pour les troubler. L'Eternel te frappera de l'ulcère d'Egypte, d'hémorroïdes, de gale et de teigne, dont tu ne pourras guérir. L'Eternel te frappera de délire, d'aveuglement, d'égarement d'esprit, et tu tâtonneras en plein midi comme l'aveugle dans l'obscurité : tu n'auras point de succès dans tes entreprises, et tu seras tous les jours opprimé, dépouillé, et il n'y aura personne pour venir à ton secours. Tu auras une fiancée, et un autre homme couchera avec elle ; tu bâtiras une maison, et tu ne l'habiteras pas ; tu planteras une vigne, et tu n'en jouiras pas. Ton bœuf sera égorgé sous tes yeux, et tu n'en mangeras pas ; ton âne sera enlevé devant toi, et on ne te le rendra pas ; tes brebis seront données à tes ennemis, et il n'y aura personne pour venir à ton secours. Tes fils et tes filles seront livrés à un autre peuple ; tes yeux le verront et languiront tout le jour après eux, et ta main sera sans force. Un peuple que tu n'auras point connu mangera le fruit de ton sol et tout le produit de ton travail, et tu seras tous les jours opprimé et écrasé. Le spectacle que tu auras sous les yeux te jettera dans le délire. L'Eternel te frappera aux genoux et aux cuisses d'un ulcère malin dont tu ne pourras guérir, il te frappera depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête. L'Eternel te fera marcher, toi et ton roi que tu auras établi sur toi, vers une nation que tu n'auras point connue, ni toi ni tes pères. Et là, tu serviras d'autres dieux, du bois et de la pierre. Et tu seras un sujet d'étonnement, de sarcasme et de raillerie, parmi tous les peuples chez qui l'Eternel te mènera.

Tu transporterai sur ton champ beaucoup de semence ; et tu feras une faible récolte, car les sauterelles la dévoreront. Tu planteras des vignes et tu les cultiveras ; et tu boiras pas de vin et tu ne feras pas de récolte, car les vers la mangeront.. Tu auras des oliviers dans toute l'étendue de ton pays ; et tu ne t'oindras pas d'huile, car tes olives tomberont. Tu engendreras des fils et des filles ; et ils ne seront pas à toi, car ils iront en captivité. Les insectes prendront possession de tous tes arbres et du fruit de ton sol. L'étranger qui sera au milieu de toi s'élèvera toujours plus au-dessus de toi, et toi, tu descendras toujours plus bas ; il te prêtera, et tu ne lui prêtera pas ; il sera la tête, et tu seras la queue.

Toutes ces malédictions viendront sur toi, elles te poursuivront et seront ton partage jusqu'à ce que tu sois détruit, parce que tu n'auras pas obéi à la voix de l'Eternel, ton Dieu, parce que tu n'auras pas observé ses commandements et ses lois qu'il te prescrit. Elles seront à jamais pour toi et pour tes descendants comme des signes et des prodiges. » /Deutéronome 28 : 15 – 46/

Passer au travers de toutes ces malédictions n'est possible que par la voie d'une repentance sincère et de la confiance qu'on se doit de mettre en toute bonne foi dans le sacrifice expiatoire, offert sur la

croix du Golgotha par l'Agneau de Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ. Tout ce qu'on a à faire, pour être sauvé et acquitté des malédictions susmentionnées, ainsi que de celles de tous autres genres, c'est de laisser pénétrer le Sauveur dans son cœur. Qu'on ne s'illusionne pas pour autant qu'on puisse se tirer d'affaire, en se passant de l'aide de ce dernier. Je suggérerais aux intéressés ne sachant pas comment s'y prendre, d'adresser au Seigneur, à cet effet, une prière qu'on pourrait formuler, à titre de référence, en ces termes :

« Seigneur Jésus, je crois que tu es l'Agneau de Dieu qui s'est offert en sacrifice sur la croix du Golgotha pour les péchés du monde entier et pour les miens propres. Je déplore toutes les mauvaises actions par lesquelles j'ai péché contre le Ciel et contre l'humanité. J'implore ton pardon. Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait tort, et je te prie de le leur pardonner, toi aussi. J'aime et honore mes parents et mes ascendants jusqu'à trois générations en arrière, mais je désavoue leurs offenses, leurs transgressions, leurs iniquités et leurs tares. Je te prie, Seigneur, de rendre caduque toute malédiction encourue par suite de mes propres péchés ou bien par la faute de mes proches, d'annuler les malédictions, les conjurations et les maléfices qui ont pu être jetés sur moi, et de réduire à néant les atteintes diaboliques de toutes sortes ayant prise sur ma vie, pour leur faire céder la place à tes bénédictions, en conformité de ce qu'il est écrit à ton sujet : « Le Fils de Dieu a paru afin de détruire les œuvres du Diable. » /1 Jean 3 : 8/ »

9. En vue d'une mise à l'épreuve du juste, selon que Dieu l'aura permise.

« Or, les fils de Dieu vinrent un jour se présenter devant l'Eternel, et Satan vint aussi au milieu d'eux se présenter devant l'Eternel. L'Eternel dit à Satan : D'où viens-tu ? Et Satan répondit à l'Eternel : De parcourir la terre et de m'y promener. L'Eternel dit à Satan : As-tu remarqué mon serviteur Job ? Il n'y a personne comme lui sur la terre ; c'est un homme intègre et droit, craignant Dieu, et se détournant du mal. Il demeure ferme dans son intégrité, et tu m'excite à le perdre sans motif. Et Satan répondit à l'Eternel : Peau pour peau ! tout ce que possède un homme, il le donne pour sa vie. Mais étends ta main, touche à ses os et à sa chair, et je suis sûr qu'il te maudit en face. L'Eternel dit à Satan : Voici, je te le livre ; seulement, épargne sa vie.

Et Satan se retira de devant la face de l'Eternel.

Puis il frappa Job d'un ulcère malin, depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête. Et Job prit un tesson pour se gratter et s'assit sur la cendre. Sa femme lui dit : Tu demeure ferme dans ton intégrité ! Maudis Dieu, et meurs ! Mais Job lui répondit : Tu parles comme une femme insensée. Quoi ! Nous recevons de Dieu le bien, et nous ne recevons pas aussi le mal !

En tout cela, Job ne pécha point par ses lèvres... »

« Pendant ses dernières années, Job reçut de l'Eternel plus de bénédictions qu'il n'en avait reçu dans les premières. Il posséda quatorze mille brebis, six mille chameaux, mille paires de bœufs, et mille ânesses. Il eut sept fils et trois filles. » /Job 2 : 1 – 10 et 42 : 12 – 13/

Parmi les croyants, il y en a qui prétendent que la maladie dont ils souffrent leur aurait été envoyée par Dieu, afin qu'ils soient éprouvés et perfectionnés pareillement à Job. Si tel était leur cas, qu'auraient-ils encore besoin des docteurs et des professeurs après lesquels ils ne cessent pourtant pas de courir, des médicaments, des plantes médicinales et des élixirs qu'ils ne cessent pas, non plus, de rechercher, afin d'éloigner d'eux la maladie, plutôt que d'attendre d'accéder à la perfection à force de prendre leur mal en patience ? Cependant, Job était dans l'ignorance de ce que nous avons appris après lui de la Bible, à savoir : c'est Satan, et non pas Dieu, qui a frappé Job d'un ulcère malin. A chacun de se poser, en plus, la question de savoir si l'on est effectivement aussi juste que Job ? L'Ancien Testament fait état de seulement trois hommes susceptibles d'être sauvés par leur propre justice, et ce sont notamment Job, Daniel et Noé /Ezéchiel 14 : 19, 20/.

10. A châtier l'apostasie et la trahison.

« Elevons nos cœurs et nos mains vers Dieu qui est au ciel : Nous avons péché, nous avons été rebelles ! Tu n'as point pardonné ! Tu t'es caché dans ta colère, et tu nous as poursuivis ; tu as tué sans miséricorde ; tu t'es enveloppé d'un nuage, pour fermer accès à la prière, tu nous as rendus un objet de mépris et de dédain au milieu des peuples. » /Lamentations de Jérémie 3 : 41 – 45/

« La main de notre Dieu est pour leur bien sur tous ceux qui le cherchent, mais sa force et sa colère sont sur tous ceux qui l'abandonnent. » /Esdras 8 : 22/

« Mais si c'est un méchant serviteur, qui dise en lui-même : Mon maître tarde à venir, s'il se met à battre ses compagnons, s'il mange et boit avec les ivrognes, le maître de ce serviteur viendra le jour où il ne s'y attend pas et à l'heure qu'il ne connaît pas, il le mettra en pièces, et lui donnera sa part avec les hypocrites : c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. » /Matthieu 24 : 48 – 51/

« Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème ! Maranatha. » (c.-à-d. : Qu'il soit excommunié et maudit jusqu'à l'avènement du Seigneur !) /1 Corinthiens 16 : 22/

« Il répondit : Celui qui a mis avec moi la main dans le plat, c'est celui qui me livrera. Le Fils de l'homme s'en va, selon ce qui est écrit de lui. Mais malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme est livré ! Mieux vaudrait pour cet homme qu'il ne fût pas né. Judas, qui le livrait, prit la parole et dit : Est-ce moi, Rabbi ? Jésus lui répondit : Tu l'as dit. » /Matthieu 26 : 23 – 25/

« Alors Judas, qui l'avait livré, voyant qu'il était condamné, se repentit, et rapporta les trente pièces d'argent aux principaux sacrificateurs et aux anciens, en disant : J'ai péché, en livrant le sang innocent.. Ils répondirent : Que nous importe ? Cela te regarde. Judas jeta les pièces d'argent dans le temple, se retira, et alla se pendre. » /Matthieu 27 : 3 – 5/

« Et il dit : Hommes frères, il fallait que s'accomplît ce que le Saint-Esprit, dans l'Écriture, a annoncé d'avance, par la bouche de David, au sujet de Judas, qui a été le guide de ceux qui ont saisi Jésus. Il était compté parmi nous, et il avait part au même ministère.

Cet homme, ayant acquis un champ avec le salaire du crime, est tombé, s'est rompu par le milieu du corps, et toutes ses entrailles se sont répandues.. La chose a été si connue de tous les habitants de Jérusalem que ce champ a été appelé dans leur langue Hakeldama, c'est-à-dire champ du sang. Or, il est écrit dans le livre des Psaumes : Que sa demeure devienne déserte, et que personne ne l'habite ! Et : Qu'un autre prenne sa charge ! » /Actes des apôtres 1 : 16 – 20/

11. A châtier ceux qui s'acharnent contre le peuple de Dieu (les Juifs) et contre l'Église.

« Voici, ils seront confondus, ils seront couverts de honte, tous ceux qui sont irrités contre toi ; ils seront réduits à rien, ils périront, ceux qui disputent contre toi. Tu les chercheras, et ne les trouveras plus, ceux qui te suscitaient querelle ; ils seront réduits à rien, réduits au néant, ceux qui te faisaient la guerre. Car je suis l'Éternel, ton Dieu, qui fortifie ta droite, qui te dis : Ne crains rien, je viens à ton secours. » /Esaïe 41 : 11 – 13/

« Cependant, tous ceux qui te dévorent seront dévorés, et tous tes ennemis, tous, iront en captivité ; ceux qui te dépouillent seront dépouillés, et j'abandonnerai au pillage tous ceux qui te pillent. » /Jérémie 30 : 16/

« Je bénirai ceux qui te béniront, et je maudirai ceux qui te maudiront ; et toutes les familles de la terre seront bénies en toi. » /Genèse 12 : 3/

« Ta main trouvera tous tes ennemis, ta droite trouvera ceux qui te haïssent. Tu les rendra tels qu'une fournaise ardente, le jour où tu te montreras ; L'Éternel les anéantira dans sa colère, et le feu les dévorera. Tu feras disparaître leur postérité de la terre, et leur race du milieu des fils de l'homme. Ils ont projeté du mal contre toi, ils ont conçu de mauvais desseins, mais ils seront impuissants. Car tu leur feras tourner le dos, et avec ton arc tu tireras sur eux. Lève-toi, Éternel, avec ta force ! Nous voulons chanter, célébrer ta puissance ! » /Psaumes 21 : 9 – 14/

« Si l'on forme des complots, cela ne viendra pas de moi ; quiconque se liguera contre toi tombera sous ton pouvoir. Voici, j'ai créé l'ouvrier qui souffle le charbon au feu, et qui fabrique une arme par son travail ; mais j'ai créé aussi le destructeur pour la briser. Toute arme forgée contre toi sera sans effet, et toute langue qui s'élèvera en justice contre toi, tu la condamneras. Tel est l'héritage des serviteurs de l'Éternel, tel est le salut qui leur viendra de moi, dit l'Éternel. » /Esaïe 54 : 15 – 17/

« Il se revêt de la justice comme d'une cuirasse, et il met sur sa tête le casque du salut ; il prend la vengeance pour vêtement, et il se couvre de la jalousie comme d'un manteau. Il rendra à chacun selon ses œuvres, la fureur à ses adversaires, la pareille à ses ennemis ; il rendra la pareille aux îles. On craindra le nom de l'Éternel depuis l'occident, et sa gloire depuis le soleil levant ; quand l'ennemi viendra comme un fleuve, l'Esprit de l'Éternel le mettra en fuite. » /Esaïe 59 : 17 – 19/

12. A faire éclater l'œuvre régénératrice de Dieu par une guérison miraculeuse, opérée en temps

voulu.

« Jésus vit, en passant, un homme aveugle de naissance. Ses disciples lui firent cette question : Rabbi, qui a péché, cet homme ou ses parents, pour qu'il soit né aveugle ? Jésus répondit : Ce n'est pas que lui ou ses parents aient péché ; mais c'est afin que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui. Il faut que je fasse, tandis qu'il est jour, les œuvres de celui qui m'a envoyé ; la nuit vient, où personne ne peut travailler. Pendant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde.

Après avoir dit cela, il cracha à terre, et fit de la boue avec sa salive. Puis, il appliqua cette boue sur les yeux de l'aveugle, et lui dit : Va, et lave-toi au réservoir de Siloé (nom qui signifie envoyé). Il y alla, se lava, et s'en retourna voyant clair. » /Jean 9 : 1 – 7/

13. A traduire la rupture de l'équilibre qui doit présider aux processus naturels à l'organisme humain et aux mouvements de l'esprit et de l'âme. Les affections qui en résultent peuvent avoir pour origine :

- a. Le refroidissement ou le réchauffement extrêmes du corps : engelures, hypothermie, brûlures, coups de chaleur.
- b. Les excès de table et de boisson – quand on mange sans avoir faim et qu'on boit sans avoir soif par gourmandise, le corps s'engorge de matières grasses superflues et de déchets du métabolisme qui inhibent et perturbent le bon fonctionnement des différents organes et systèmes de l'organisme.
- c. L'aspiration d'air vicié, l'ingestion de boissons et d'aliments impurs, dénaturés ou avariés.
- d. Le port de vêtements ou de chaussures inappropriés ou inconfortables et le séjour dans un cadre de vie et des conditions de logement insalubres.
- e. La mauvaise hygiène du corps, de l'habitation et du lieu de travail.
- f. Les excès d'alcool, le tabagisme, la toxicomanie, les rapports sexuels désordonnés. Jusqu'à il y a 50 ans, la morbidité et la mortalité masculines excédaient largement les féminines. Aujourd'hui, les unes et les autres sont à égalité. Cela tient, entre autres, à ce qu'il est de plus en plus courant que les femmes s'acoquent, dès leur adolescence, avec l'alcool et les cigarettes.
- g. Les situations stressantes intériorisées. La composition, l'interprétation et l'écoute de musique d'inspiration satanique du genre du rock'n'roll, du rapp, du havy-metal. La colère et la haine, la rancune et la soif de vengeance.
- h. Le surmenage qui peut générer des maladies professionnelles, ainsi que, à l'opposé – l'immobilisation commandée par la paresse.
- i. L'intoxication occasionnée par une automédication abusive à laquelle on peut faire appel sous l'influence d'une confiance excessive en la médecine et la pharmacothérapie. L'administration de combinaisons éclectiques de différents produits médicamenteux sans prescription médicale peut nuire gravement à la santé. Louis Koone s'est prononcé, à ce propos, en ces termes : « J'estime que s'il n'y a plus ou presque d'homme en parfaite santé, et que si le nombre des affections chroniques accuse une progression incessante, il faut en chercher la cause, pour une large part, dans la tendance, particulièrement répandue ces temps derniers à travers le monde, à se droguer de plus en plus des préparations médicamenteuses élaborées et lancés par la médecine, elle-même. »
- j. La pratique d'une profession mal choisie qui n'est pas à notre taille, quand on a pris à tâche de s'atteler à une galère où l'on n'a que faire.
- k. Les tentatives téméraires pour avoir raison de la nature en cherchant à plier les lois naturelles à la volonté de l'homme. Parmi les nombreux exemples susceptibles d'illustrer ce dernier cas de figure, prêtons notamment attention à celui d'un chrétien qui a fait le pari qu'il subsisterait en restant vingt jours sans rien manger ni boire, et qui est passé de vie à trépas dès le douzième jour de son jeûne. Un exemple qui en vaut bien un autre, comme celui de deux collègues de travail de ma connaissance qui ont parié à qui boirait d'un seul coup un litre d'eau-de-vie et marcherait suivant une ligne droite aussitôt après. Les deux concurrents ayant ingurgité ladite quantité de spiritueux et ayant marché sans broncher le long de la ligne tracée, ni l'un ni l'autre n'a gagné le pari. En revanche, tous les deux sont tombés malades par la suite. Le premier, ayant attrapé la cirrhose du foie, a fini par y succomber, et l'autre en a été quitte pour une sévère insuffisance rénale.

Toutes les malédictions, les châtements et les dangers qui nous guettent, comme nous l'avons fait

remarquer plus haut, ainsi que les maladies et les souffrances, non évoquées ici, mais qui auraient déjà pratiquement droit de cité dans notre existence corporelle, peuvent en être éloignées devant la présence dans notre vie de notre Seigneur Jésus-Christ, le Rédempteur divin de la race humaine et le Sauveur de nos âmes, et ce, dans la mesure où nous sommes disposés à l'accepter et à le faire nôtre à titre personnel à force d'humilité, de repentance, de reniement et d'abandon de nos mauvaises actions, de déprécations pour le pardon de nos péchés et pour la guérison de nos corps et de nos âmes.

Encore est-il que, en tant que Maître souverain et omniprésent de la Création, auquel sont soumises les hiérarchies célestes et telluriques dont procèdent toutes les dominations spirituelles et temporelles dans les cieux et ici-bas, il appartient et il est loisible à Dieu de dispenser sa grâce là où il aura providentiellement jugé utile de le faire, au profit de ceux qui seront sauvés ou de ceux qui seront guéris, le sort des uns et des autres étant inconditionnellement et en toute légitimité à la discrétion absolue de sa miséricorde. Cela dit, il ne faut jamais oublier que c'est encore Lui-même qui nous exhorte et encourage à mettre notre confiance en ses promesses grandioses de salut et de guérison de nos âmes et de nos corps.

LES PROMESSES DE DIEU

Le malade désireux d'obtenir la guérison et la délivrance divines doit croire que les révélations du Saint-Esprit et les promesses de Dieu que renferme l'Écriture Sainte valent pour lui-même personnellement. Seulement, pour savoir s'y repérer, il lui faut lire et se mettre à l'écoute de la Parole de Dieu.

Beaucoup préfèrent remettre en cause la Parole de Dieu, parce qu'elle dénonce les dépravations de la nature humaine. Le sentiment d'accablement moral qu'elle suscite, nous conduit pourtant à la repentance, en nous faisant concevoir une contrition salutaire qui agréée à l'Éternel. La Parole de Dieu proclame :

« Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. » /Matthieu 11 : 28/

« ...Lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice ; lui par les meurtrissures duquel vous avez été guéris. Car vous étiez comme des brebis errantes. Mais maintenant vous êtes retournés vers le pasteur et le gardien de vos âmes. »/I Pierre 2 : 24,25/.

« Mais à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu... » /Jean 1 : 12/.

« En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie. » /Jean 5 : 24/.

« Tout ce que vous demanderez avec foi par la prière, vous le recevrez. » /Matthieu 21 : 22/.

« En vérité, en vérité, je vous le dis, ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom. Jusqu'à présent, vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. » /Jean 16 : 23, 24/.

« Demandez et l'on vous donnera ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande reçoit, celui qui cherche trouve, et l'on ouvre à celui qui frappe. Lequel de vous donnera une pierre à son fils, s'il lui demande du pain ? Ou, s'il demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent ? Si donc, méchants comme vous l'êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent. » /Matthieu 7 : 7-11/.

« Mais il leur dit cette parabole : Quel homme d'entre vous, s'il a cent brebis, et qu'il en perde une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert pour aller après celle qui est perdue jusqu'à ce qu'il la retrouve ? Lorsqu'il l'a retrouvée, il la met avec joie sur ses épaules, et, de retour à la maison, il appelle ses amis et ses voisins et leur dit : Réjouissez-vous avec moi, car j'ai retrouvé ma brebis qui était perdue. De même, je vous le dis, il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul

pécheur qui se repent que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentance. » /Luc 15 :3-7/.

« De même, ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux qu'il se perde un seul de ces petits. » /Matthieu 18 : 14/.

Une fois admis au bénéfice du pardon de nos péchés, forts de la joyeuse assurance et de l'ineffable sérénité d'esprit comme en procure la grâce du Seigneur, et ayant fait l'expérience de la guérison miraculeuse de notre corps, nous sommes tenus de changer de conduite et de nous départir sans tarder des péchés et des vices sous-jacents aux errements auxquels nous astreignait notre condition de pécheurs de naguère, afin que notre existence soit désormais réglée sur les exigences de l'Eternel, telles qu'elles sont codifiées dans l'Ecriture Sainte.

« Rejetez loin de vous toutes les transgressions par lesquelles vous avez péché ; faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ? Car je ne désire pas la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur, l'Eternel. Convertissez-vous donc, et vivez ! » /Ezéchiel 18 : 31, 32/

LE REPENTIR

La guérison divine n'intéresse que des personnes converties et repenties – c'est dans ce sens que s'accordent à nous instruire les Ecritures Saintes, les hagiographies et notre propre expérience.

Le Seigneur Jésus-Christ a inauguré sa mission évangélisatrice en annonçant : « Le temps est accompli et le royaume de Dieu est proche. Repentez-vous et croyez à la bonne nouvelle. » /Marc 1 :15/.

La prédication de Jean-Baptiste s'ouvre également sur ces paroles : « Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche. » /Matthieu 3 :2/.

Et l'apôtre Pierre d'exhorter dans le discours qu'il a tenu le jour de la Pentecôte : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit. » /Actes des apôtres 2 : 38/.

De même, dans sa prédication, prononcée au milieu de l'Aréopage d'Athènes, l'apôtre Paul dit : « Dieu, sans tenir compte des temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils aient à se repentir. » /Actes des apôtres 17 : 30/

Au travers du livre de l'Apocalypse, à plusieurs reprises, Dieu met en garde les hommes sur le châtement qui les attend s'ils persistent dans leur impénitence. En voici donc quelques citations :

« Je lui ai donné du temps afin qu'elle se repentît, et elle ne veut pas se repentir de son impudicité. Voici, je vais la jeter sur un lit, et envoyer une grande tribulation à ceux qui commettent adultère avec elle, à moins qu'ils ne se repentent de leurs œuvres. Je ferai mourir de mort ses enfants, et toutes les Eglises connaîtront que je suis celui qui sonde les reins et les cœurs, et je vous rendrai à chacun selon vos œuvres. » /Apocalypse 2 : 21-23/.

« Je connais tes œuvres. Je sais que tu n'es ni froid ni bouillant. Puisses-tu être froid ou bouillant ! Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai de ma bouche ! Parce que tu dis : Je suis riche, je me suis enrichi et je n'ai besoin de rien, et parce que tu ne sais pas que tu es malheureux, misérable, pauvre, aveugle et nu, je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé par le feu, afin que tu deviennes riche, et des vêtements blancs, afin que tu sois vêtu et que la honte de ta nudité ne paraisse pas, et un collyre pour oindre tes yeux, afin que tu voies. Moi, je reprends et je châtie tous ceux que j'aime. Aie donc du zèle et repens-toi ! » /Apocalypse 3 : 15-19/.

Quelques personnes étant venues lui raconter ce qui était arrivé à des Galiléens dont Pilate avait mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices, Jésus leur a répondu : « Croyez-vous que ces Galiléens fussent de plus grands pécheurs que tous les autres Galiléens, parce qu'ils ont souffert de la sorte ? Non, je vous le dis. Mais si vous ne vous repentez, vous périrez tous également. Ou bien, ces dix-huit personnes sur qui est tombée la tour de Siloé et qu'elle a tuées, croyez-vous qu'elles fussent plus coupables que tous les autres habitants de Jérusalem ? Non, je vous le dis. Mais si vous ne vous repentez, vous périrez tous également. » /Luc 13 : 2-5/.

Par ses paroles, notre Sauveur laisse entendre qu'un danger de mort plane sur la généralité des pécheurs impénitents, les justes sentences de Dieu requérant la punition de tout péché.

Dieu est saint et il ne saurait être en communion qu'avec des créatures sanctifiées. C'est pourquoi il nous avertit de nous repentir et de proscrire le péché de nos cœurs, de nos maisons, de nos églises, de notre peuple, la purification de ceux-ci ne pouvant s'accomplir que dans les conditions de cette alternative : soit par la voie d'une sincère pénitence, soit par l'effet du courroux divin.

Soucieux de la sauvegarde de l'autorité de sa Parole, le Seigneur refusera de guérir celui qui, ayant commis des péchés mortels, répugne à s'en repentir.

« Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène point à la mort, qu'il prie, et Dieu donnera la vie à ce frère, il la donnera à ceux qui commettent un péché qui ne mène point à la mort. Il y a un péché qui mène à la mort ; ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier. Toute iniquité est un péché, et il y a tel péché qui ne mène pas à la mort. » /I Jean 5 : 16,17/.

Une authentique repentance implique la reconnaissance des péchés mortels, leur confession, la prière pour le pardon des péchés au nom de Jésus-Christ, et leur abandon.

Qu'on le veuille ou non, il est réservé à chacun de comparaître devant le Tribunal de l'Éternel, au temps fixé. Aussi Dieu somme-t-il l'ensemble des humains de se repentir. Ce nom collectif – l'ensemble des humains – englobe également moi et vous, cher ami lecteur. N'allez surtout pas vous leurrer de l'illusion que vous ayez à vous féliciter d'avoir réussi à observer sans faute les commandements de Dieu, à l'imitation du jeune homme riche dont parle l'Évangile, car, si Saul de Tarse – alors même que celui-ci, avant d'être devenu l'apôtre Paul, ne devait déjà rien avoir à envier à celui-là – ne s'en est pas moins trouvé en reste avec sa conscience, quitte à en être amené à se repentir, à combien plus forte raison cela ne vaut-il pas pour vous-même ? Désabusez-vous donc sur la présomption que vous pouvez caresser de votre propre justice, à telle enseigne que, en fait de droiture, il est infiniment peu probable que vous soyez de taille à vous mesurer avec le juste Job, qui n'a pas été, lui-même non plus, sans se confondre devant l'interpellation de Dieu :

« Quel est celui qui a la folie d'obscurcir mes desseins ?

Oui, j'ai parlé, sans les comprendre, de merveilles qui me dépassent et que je ne conçois pas. – Ecoute-moi, et je parlerai ; je t'interrogerai, et tu m'instruiras. – Mon oreille avait entendu parler de toi ; mais maintenant mon œil t'a vu. C'est pourquoi je me condamne et je me repens, sur la poussière et sur la cendre. » /Job 42 : 3 – 6/

Si, au contraire, vous vous sentez accablé de péchés au-delà de toute mesure, souvenez-vous que le bon larron crucifié de l'Évangile selon Luc, ne valait assurément pas mieux que vous. Qualifié par le texte biblique de malfaiteur, il n'en est pas moins le premier pécheur à avoir été introduit dans le paradis, après s'être repenti. Voici ce qu'il a confessé, pendant qu'il endurait son supplice à côté du Christ crucifié :

« Pour nous, c'est justice, car nous recevons ce qu'ont mérité nos crimes ; mais celui-ci n'a rien fait de mal. Et il dit à Jésus : Seigneur, souviens-toi de moi, quand tu seras entré dans ton règne. Jésus lui répondit : Je te le dis en vérité, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. » /Luc 23 : 41 – 43/

Marie de Magdala passait, elle aussi, pour une pécheresse irrécupérable, et le Seigneur en avait chassé sept démons, mais elle a été la première à voir le Sauveur ressuscité.

La signification exacte du mot repentir dont l'étymologie remonte à l'étymon grec *metanona*, veut dire métamorphose de l'intelligence. Or, à la question de savoir comment feraient pour y accéder l'alcoolique, le toxicomane, le voleur, le meurtrier, l'antéchrist, l'athée, le communiste, le maffieux, la prostituée, la lesbienne, l'homosexuel, le zoophile, le sadique, il convient de répondre que ce qui est impossible aux hommes, est pourtant à la portée de Dieu.

C'est à ce propos que le Seigneur Jésus-Christ a dit à Nicodème :

« Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu. Nicodème lui dit : Comment un homme peut-il naître quand il est vieux ? Peut-il rentrer dans le sein de sa mère et naître ?

Jésus répondit : En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né d'Esprit est

esprit. » /Jean 3 : 3 – 7/

La nouvelle naissance nous est offerte par la grâce du Seigneur. Il est prêt à en faire don à quiconque vient à lui avec foi. Notre Sauveur nous a donné l'assurance qu'il ne renverrait, sans acception de personne, aucun de ceux qui viendraient à lui. L'homme nouveau prend naissance au travers de l'écoute de la Parole de Dieu, cette dernière ayant pour effet de faire concevoir au pécheur la foi en l'Éternel. A son tour, cette foi donne lieu à la tristesse que génère la prise de conscience de l'irrévocabilité de l'état de perdition où l'on s'est abîmé, et auquel on ne saurait s'arracher d'ailleurs qu'au prix d'une volte-face assez résolue pour se solder par un retour sans réserve auprès du Père céleste. Cette langueur loin de Dieu débouche sur une componction salutaire de nature à pousser le pécheur à supplier le Seigneur de lui pardonner les péchés, les torts, les transgressions, les vices et les tares qu'il confesse au fur et à mesure que les souvenirs s'en égrènent dans sa mémoire depuis sa plus tendre enfance jusqu'au jour où il s'est résolu à implorer son aspersion par le sang de l'Agneau de Dieu, répandu sur la croix du Golgotha en expiation des péchés du monde entier. C'est à ce moment-là que Dieu purifie notre intelligence et notre cœur, et qu'il fait de notre corps un temple consacré à la Sainte Trinité. Dès lors, une quiétude ineffable envahit notre âme, accompagnée de la joyeuse assurance que Dieu a pardonné nos péchés, que nous avons obtenu sa miséricorde, et qu'il demeure désormais en nous.

Qu'un Dieu si grand, tout-puissant, Créateur et Maître de l'Univers puisse tenir à l'intérieur d'un humble cœur contrit – voilà ce qui dépasse l'entendement humain. Ceux qui ont fait l'expérience de la nouvelle naissance n'en ignorent pourtant pas la réalité. Si bien qu'il ne reste plus aux esprits impurs et messagers de maladies qui n'en ignorent rien, eux non plus, qu'à évacuer le corps humain dont le Dieu vivant, qu'ils perçoivent comme un feu dévorant, est venu faire son habitation.

Ainsi donc, les habitants de la ville de Kustendil sont-ils toujours dans la perplexité au sujet de ce qu'il est advenu de Mme Fidanka, sommelière de son métier, alcoolique et fumeuse notoirement invétérée de naguère, et pourtant méconnaissable aujourd'hui, après sa libération, obtenue instantanément, de l'oppression des démons qui s'étaient incrustés depuis de longues années à son corps, et sous l'influence maléfique desquels elle avait été si longtemps tenue captive de l'alcoolisme et du nicotinisme.

Autant dire, à ce propos, que le personnel médical de l'Institut supérieur de Médecine et de l'Hôpital Militaire de Sofia en étaient également à se demander où était bien passée, du jour au lendemain, la tumeur cérébrale de notre sœur Penka de Yambol. Que les neurones et les cellules cérébrales morts aient pu être régénérés, en l'espace d'une nuit, dans le cas de notre sœur Zdravka, clouée au lit par une paralysie générale en phase terminale, le Dr Kreustev n'en revenait pas, elle non plus.

Plutôt que de vous en étonner et d'en rester là, cher ami lecteur, tournez-vous vers le Sauveur, et invitez-le à venir visiter votre cœur et votre foyer, afin qu'il chasse hors de votre esprit et de votre cœur tous les occupants malveillants, impurs et pathogènes.

Lorsqu'on est né de nouveau, on raisonne, parle et agit en conformité avec les directives de la Parole de Dieu. Encore faut-il, à cet effet, que celle-ci soit étudiée et mémorisée, et – afin que la semence en soit répandue dans les âmes des citoyens d'un pays – l'enseignement obligatoire du catéchisme s'avère absolument indispensable au niveau de l'Éducation nationale. Imaginez-vous le paradis terrestre que représenterait un tel pays, si seulement le président, les ministres, les députés, les magistrats, les chefs des diverses hiérarchies, les professeurs, les étudiants, les artistes, les journalistes, les gens d'affaires, les militaires, les policiers, les ouvriers, les retraités, les sportifs, les prêtres, les pasteurs, et les chefs d'églises – étaient tous nés de nouveau ? Croyez-vous qu'un pareil état de choses puisse s'instaurer à une échelle aussi vaste que cela ? J'y crois, moi, et je prie le Seigneur pour que cela se produise, tout en demeurant dans l'expectative d'un véritable réveil spirituel d'envergure, d'une reviviscence sans précédent, et de la renaissance de la foi au milieu du peuple auquel j'appartiens. Un pareil changement s'opérerait très facilement au sein d'une communauté dont les membres se seraient mis à prier les uns pour les autres et à se gratifier de bénédictions réciproques, plutôt que de se repaître d'animosité et de s'agonir mutuellement.

Le 6 octobre 2002, je me suis entendu dire par la voix du Saint-Esprit : « Tous ceux qui manquent

d'un solide fondement chrétien seront réduits en monceaux de ruines ! » En quoi consistent-ils donc, les solides fondements chrétiens ?

Une fois convertis et amenés à résipiscence, nous nous devons d'inviter le Seigneur Jésus-Christ à nous enseigner à raisonner, à parler et à nous comporter de la même manière qu'il le fait lui-même. On y arrive à force de sonder, de mémoriser et de mettre en pratique les commandements du Christ. « C'est pourquoi, quiconque entend ces paroles que je dis et les met en pratique, sera semblable à un homme prudent qui a bâti sa maison sur le roc. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont jetés contre cette maison : elle n'est point tombée, parce qu'elle était fondée sur le roc. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les met pas en pratique, sera semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et ont battu cette maison : elle est tombée, et sa ruine a été grande » /Matthieu 7 : 24 – 27/

Dans sa Première Epître aux Corinthiens, l'apôtre Paul a écrit :

« Selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, j'ai posé le fondement comme un sage architecte, et un autre bâtit dessus. Mais que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit dessus. Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ. Or, si quelqu'un bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, du chaume, l'œuvre de chacun sera manifestée ; car le jour la fera connaître, parce qu'elle se révélera dans le feu, et le feu éprouvera ce qu'est l'œuvre de chacun. Si l'œuvre bâtie par quelqu'un sur le fondement subsiste, il recevra une récompense. Si l'œuvre de quelqu'un est consumée, il perdra sa récompense ; pour lui, il sera sauvé, mais comme au travers du feu. » /1 Corinthiens 3 : 10 – 15/ Il ressort de ce qui précède que l'on a beau lire et étudier la Bible, méditer les commandements du Christ et en parler à son aise, on n'en est pas moins exposé à se retrouver dans la situation du bâtisseur insensé qui devait voir s'écrouler sa maison construite sur le sable.

QU'EN EST-IL DE CEUX QUI SE PORTENT BIEN

Au sortir de l'Hôpital des Maladies professionnelles de Sofia, je me suis entendu dire par un médecin : « Il y a quelques jours, on renvoyait un de nos patients que le compte-rendu d'hospitalisation, rédigé à son sujet, déclarait apte au travail et en parfait état de santé, mais, ayant pris congé, il n'avait pas plus tôt franchi le seuil de mon cabinet qu'il est tombé raide mort. Au bas dudit compte-rendu figuraient les signatures de plusieurs médecins, dont celles du médecin traitant et du médecin en chef. » J'ai saisi à l'instant ce qu'il cherchait à me laisser entendre. Il semblait vouloir dire : « Les mêmes signatures figurent sur le compte-rendu d'hospitalisation vous concernant. Méfiez-vous donc, et sauvez-vous ! » Le même jour, ayant quitté l'hôpital, j'ai demandé au laboratoire annexé à la polyclinique de mon quartier de procéder aux analyses médicales nécessaires. L'infirmière a raté toutes ses tentatives de prises de sang, comme celui-ci, devenu noirâtre, coagulait à chaque fois dans l'éprouvette. Le lendemain, le Dr Philippov, médecin généraliste qui desservait mon quartier, est venue me visiter à domicile, pour me dire : « Il est impératif que vous soyez immédiatement hospitalisé, parce que les résultats des analyses de votre sang et de vos urines sont franchement alarmants. » Pour toute réponse, j'ai tendu à la doctoresse le compte-rendu d'hospitalisation qui portait en conclusion, à mon sujet, l'objectivation suivante : « Bien portant et apte au travail », en se référant aux valeurs précédemment relevées lors des examens cliniques pratiqués pendant mon séjour en hôpital.

Ainsi donc, se trouve-t-il que, du point de vue médical, on est considéré comme étant sain, du moment que les examens cliniques dont on a fait l'objet, accusent des valeurs variant dans les limites réputées normales. Reste, d'ailleurs, à savoir si on est effectivement bien portant. J'ai suivi une émission télévisée consacrée à la mise en application d'une méthode thérapeutique préconisée dans le traitement des discopathies, qui consistait à faire subir aux patients des extensions instantanées au moyen d'appareils spécialement conçus à cet effet. Les comptes-rendus d'hospitalisation délivrés à l'intention des malades qui avaient quitté la clinique concernée après

avoir fait l'expérience de ladite méthode, faisaient état d'une guérison soi-disant complète, alors que les intéressés apparaissaient sur le petit écran tous perclus et hors d'état de marcher. Bien portants, est-ce que ces individus l'étaient effectivement ? A la question que le présentateur de télévision leur posait : « Comment vous-portez-vous ? », plusieurs d'entre eux répondaient : « Tant bien que mal. » Seraient-ils, ceux-là, bien portants ? J'en doute fort.

Il est d'usage que des convives s'adressent, entre eux, des vœux de santé au moment de trinquer, en tenant dans leurs mains des verres remplis de boissons alcoolisées. Il y a des alcooliques qui avouent pourtant en toute franchise : « C'est à force de porter des toasts à la santé que j'ai ruiné celle que je possédais. » Un frère russe, prénommé Nicolaï, m'a fait cette confidence : « J'ai passé cinquante ans à gorger mon corps du venin de l'alcool et de la nicotine, et maintenant, j'en suis à attendre de la médecine qu'elle en vienne à bout avec quelques pilules. Ça ne va pas. » Par contre, cela peut très bien aller au-delà des possibilités de la médecine, du moment que rien n'est hors de la portée de Dieu. Dans la dernière partie de ce livre, on peut lire le témoignage de la sœur Fidanka Stéphanova de la ville de Kustendil, dont les antécédents d'alcoolisme et de nicotinisme sont là pour illustrer à quel point il est vrai que rien de ce qui est impossible aux hommes ne saurait poser le moindre problème à Dieu.

Au point de vue de la naturopathie, on est censé être bien portant du moment que les appareils digestif et génito-urinaire fonctionnent normalement, pourvu qu'on ne soit pas d'ailleurs souffrant pour une raison quelconque et qu'on n'éprouve aucune douleur. Cependant, nombreux sont ceux qui paraissent en parfait état de santé au dehors, alors qu'ils sont intérieurement gangrenés et rongés de toutes sortes de vices, de voluptés et de passions morbides, tourmentés par les hantises de leurs appréhensions obsessives, de leurs perversions, de leur soif de vengeance, de leur goût du sacrilège et de leurs propensions au suicide. Tous ces gens, jouiraient-ils d'une bonne santé ?

Contrairement au message que tend à faire passer le mot d'ordre sportif « Sains de corps et d'esprit » /Mens sana in corpore sano/, les déchaînements de fureur qu'on voit se donner carrière, de nos jours, dans les stades, laissent constater que le corps sain abrite assez souvent un esprit malade. A telle enseigne que les coups d'autorités auxquels on a recours pour tenter de remédier à cet état de choses parmi les jeunes, n'atteignent jamais, à eux seuls, le but recherché, puisque ce n'est point à coups de condamnations et de sanctions que l'esprit malade peut être guéri, pas plus qu'aucune mesure coercitive, ni les corrections qui leur seraient infligées, ne réussiraient à faire décrocher pour de bon l'alcoolique et le toxicomane. L'esprit malade n'est susceptible d'être guéri que par le moyen de la foi en Dieu.

A ce propos, notre Seigneur Jésus-Christ a dit à ceux qui avaient cru en lui :

« Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; vous connaîtrez la vérité et la vérité vous affranchira... En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque se livre au péché est esclave du péché... Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres. » /Jean 8 : 31, 32, 34, 36/

Or, il n'y a de sains que ceux dont les corps, les âmes et les esprits ont été débarrassés du péché. La condition des êtres humains ainsi purifiés va jusqu'à leur faire oublier leur nature corporelle. En conséquence, ils sont en passe de conserver, en plus de la bonne santé, leur beauté naturelle et leur vigueur jusque dans leurs vieux jours.

PECHES MORTELS

Revenons-en à ce que nous enseigne la Bible, et notons-le bien :

« Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène point à la mort, qu'il prie, et Dieu donnera la vie à ce frère, il la donnera à ceux qui commettent un péché qui ne mène point à la mort. Il y a un péché qui mène à la mort, ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier. Toute iniquité est un péché, et il y a tel péché qui ne mène pas à la mort. » /I Jean (5 : 16, 17/

En accord avec la déclaration biblique précitée, nos expériences spirituelles, accumulées en la matière, font apparaître que des péchés mortels sont à l'origine de toute maladie grave ou incurable

en termes médicaux. Que ceux-là aient été commis personnellement ou bien par les ascendants de l'intéressé, ils compromettront toute sollicitation de la guérison divine aussi longtemps qu'ils n'auront pas été confessés et abandonnés : « Car le salaire du péché, c'est la mort. » /Romains 6 : 23/.

Selon la diversité de leurs doctrines, les différentes confessions chrétiennes ont adopté des énumérations variables des péchés qu'elles qualifient de mortels. Ainsi, certaines Eglises n'en retiennent-elles que sept péchés dits capitaux, tandis que d'autres communautés ecclésiales en limitent le nombre à trois seulement, mais au regard de l'Écriture Sainte, la liste des péchés susceptibles d'être taxés de mortels s'allonge bien au-delà des limites qui lui sont assignées par des autorités humaines.

Tout péché que la Bible a désigné comme étant passible d'une sentence de mort, est un péché mortel. A l'époque de l'Ancien Testament, des hommes étaient chargés de l'exécution des peines capitales encourues par les personnes qui s'étaient rendus coupables de tel ou tel péché mortel. Sous les auspices du Nouveau Testament, c'est l'Esprit de Dieu qui y pourvoit. Voici donc quelques-uns des péchés mortels, tels qu'ils sont décrits dans l'Écriture Sainte:

Blasphème proféré contre Dieu : « Celui qui blasphémera le nom de l'Éternel sera puni de mort : toute l'assemblée le lapidera. Qu'il soit étranger ou indigène, il mourra pour avoir blasphémé le nom de l'Éternel. » /Lévitique 24 : 16/.

Blasphème proféré contre le Saint-Esprit : « Mais quiconque blasphémera contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon : il est coupable d'un péché éternel. » /Marc 3:29/

Homicide volontaire : « Celui qui frappera un homme mortellement sera puni de mort. » /Lévitique 24:17 et Exode 21:12/. « Si un homme frappe son prochain avec un instrument de fer, et que la mort en soit la suite, c'est un meurtrier: le meurtrier sera puni de mort. S'il le frappe, tenant à la main une pierre ou un instrument de bois qui puisse causer la mort, et que la mort en soit la suite, c'est un meurtrier: le meurtrier sera puni de mort... Si un homme pousse son prochain par un mouvement de haine, ou s'il jette sur lui quelque chose avec préméditation, et que la mort en soit la suite, ou s'il le frappe de sa main par inimitié, et que la mort en soit la suite, celui qui a frappé sera puni de mort, c'est un meurtrier: le vengeur du sang tuera le meurtrier, quand il le rencontrera. » /Nombres 35:16-21/.

Adultère : « Si un homme commet un adultère avec une femme mariée, s'il commet un adultère avec la femme de son prochain, l'homme et la femme adultères seront punis de mort. » /Lévitique 20 : 10/. « Si l'on trouve un homme couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme aussi. » /Deutéronome 22 : 22/.

Fornication : « Mais si le fait est vrai, si la jeune femme ne s'est point trouvée vierge, on fera sortir la jeune femme à l'entrée de la maison de son père ; elle sera lapidée par les gens de la ville, et elle mourra parce qu'elle a commis une infamie en Israël, en se prostituant dans la maison de son père. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi. » /Deutéronome 22 : 20-21/. « Si la fille d'un sacrificateur se déshonore en se prostituant, elle déshonore son père : elle sera brûlée au feu. » /Lévitique 21 : 9/. « Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs n'hériteront le royaume de Dieu. » /I Corinthiens 6 : 9,10/.

Malédiction proférées contre des parents : « Si un homme quelconque maudit son père ou sa mère, il sera puni de mort ; il a maudit son père ou sa mère : son sang retombera sur lui. » /Lévitique 20 : 9/. « Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. » /Exode 21 : 17/. « Si quelqu'un maudit son père et sa mère, sa lampe s'éteindra au milieu des ténèbres. » /Proverbes 20 : 20/. « Car Moïse a dit : Honore ton père et ta mère ; et : Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. » /Marc 7 :10/.

Coups et violences commises sur un père ou une mère : « Celui qui frappera son père ou sa mère sera puni de mort. » /Exode 21 : 15/.

Relations homosexuelles : « Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable ; ils seront punis de mort : leur sang retombera

sur eux. » /Lévitique 20 : 13/.

Bestialité (zoophilie) : « Si un homme couche avec une bête, il sera puni de mort ; et vous tuerez la bête. Si une femme s'approche d'une bête pour se prostituer à elle, tu tueras la femme et la bête ; elles seront mises à mort : leur sang retombera sur elles. » /Lévitique 20 : 15,16/.

Relations sexuelles avec une femme qui a ses règles : « Si un homme couche avec une femme qui a son indisposition, et découvre sa nudité, s'il découvre son flux et qu'elle découvre le flux de son sang, ils seront tous deux retranchés du milieu de leur peuple. » /Lévitique 20 : 18/.

Relations sexuelles avec deux femmes dont l'une est la fille de l'autre : « Si un homme prend pour femmes la fille et la mère, c'est un crime : on les brûlera au feu, lui et elles, afin que ce crime n'existe pas au milieu de vous. » /Lévitique 20 : 14/.

Responsabilité de la mort accidentelle d'une femme enceinte : « Si des hommes se querellent, et qu'ils heurtent une femme enceinte, et la fassent accoucher, sans autre accident, ils seront punis d'une amende imposée par le mari de la femme, et qu'ils paieront devant des juges. Mais s'il y a un accident, tu donneras vie pour vie... » /Exode 21 : 22,23/.

Vol : « Et il me dit : C'est la malédiction qui se répand sur tout le pays ; car selon elle tout voleur sera chassé d'ici, ... Je la répands, dit l'Eternel des armées, afin qu'elle entre dans la maison du voleur, afin qu'elle y établisse sa demeure, et qu'elle la consume avec le bois et les pierres. » /Zacharie 5 : 3,4/.

Faux serments prononcés en se servant du nom de Dieu : « Je la répands (cette malédiction), dit l'Eternel des armées, afin qu'elle entre dans la maison de celui qui jure faussement en mon nom, afin qu'elle y établisse sa demeure, et qu'elle la consume avec le bois et les pierres. » /Zacharie 5 : 3,4/.

Divination ou nécromancie : « Si un homme ou une femme ont en eux l'esprit d'un mort ou un esprit de divination, ils seront punis de mort; on les lapidera: leur sang retombera sur eux.» /Lévitique 20 : 27/. « Tu ne laisseras point vivre la magicienne. » /Exode 22 : 18/.

Sacrifices offerts à d'autres dieux : « Celui qui offre des sacrifices à d'autres dieux qu'à l'Eternel seul sera voué à l'extermination. » /Exode 22 : 20/.

Sorcellerie, pratiques incantatoires, divinatoires ou d'augure, évocation d'esprits de morts : « Qu'on ne trouve chez toi personne qui fasse passer son fils ou sa fille par le feu, personne qui exerce le métier de devin, d'astrologue, d'augure, de magicien, d'enchanteur, personne qui consulte ceux qui évoquent les esprits ou disent la bonne aventure, personne qui interroge les morts. » /Deutéronome 18 : 10,11/... « si quelqu'un s'adresse aux morts et aux esprits, pour se prostituer après eux, je tournerai ma face contre cet homme, je le retrancherai du milieu de son peuple. » /Lévitique 20 : 6/.

Fausse prophétie : « Mais le prophète qui aura l'audace de dire en mon nom une parole que je ne lui aurai point commandé de dire, ou qui parlera au nom d'autres dieux, ce prophète-là sera puni de mort. » /Deutéronome 18 : 20/.

Accident mortel occasionné par une bête, mettant en cause la responsabilité de son propriétaire qui, après avoir été averti du danger qu'elle constituait, aurait négligé d'en assurer la surveillance : « Mais si le bœuf était auparavant sujet à frapper, et qu'on en ait averti le maître, qui ne l'a point surveillé, le bœuf sera lapidé, dans le cas où il tuerait un homme ou une femme, et son maître sera puni de mort. » /Exode 21 : 29/.

Incitation au service d'autres dieux : « S'il s'élève au milieu de toi un prophète ou un songeur qui t'annonce un signe ou un prodige, et qu'il y ait accomplissement du signe ou du prodige dont il t'a parlé en disant : Allons après d'autres dieux, – des dieux que tu ne connais point, – et servons-les ! tu n'écouteras pas les paroles de ce prophète ou de ce songeur, car c'est l'Eternel, votre Dieu, qui vous met à l'épreuve pour savoir si vous aimez l'Eternel, votre Dieu, de tout votre cœur et de toute votre âme. Vous irez après l'Eternel, votre Dieu, et vous le craindrez ; vous observerez ses commandements, vous obéirez à sa voix, vous le servirez, et vous vous attacherez à lui. Ce prophète ou ce songeur sera puni de mort, car il a parlé de révolte contre l'Eternel, votre Dieu,... Si ton frère, fils de ta mère, ou ton fils, ou ta fille, ou la femme qui repose sur ton sein, ou ton ami que tu aimes comme toi-même, t'incite secrètement en disant : Allons, et servons d'autres dieux ! – des

dieux que ni toi ni tes pères n'avez connus, d'entre les dieux des peuples qui vous entourent, près de toi ou loin de toi, d'une extrémité de la terre à l'autre – tu n'y consentiras pas, et tu ne l'écouteras pas ; tu ne jetteras pas sur lui un regard de pitié, tu ne l'épargneras pas, et tu ne le couvriras pas. Mais tu le feras mourir ; ta main se lèvera la première sur lui pour le mettre à mort, et la main de tout le peuple ensuite ; tu le lapideras, et il mourra, parce qu'il a cherché à te détourner de l'Eternel, ton Dieu... » /Deutéronome 13 : 1-9/.

Prédication d'une autre religion que celle de l'Evangile : « Mais, quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre Evangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème ! Nous l'avons dit précédemment, et je le répète à cette heure : si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème ! » /Galates 1 : 8,9/. Le mot anathème signifie : maudit, excommunié de l'Eglise du Christ.

Traîtrise : « En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères, le nombre des personnes réunies étant d'environ cent vingt. Et il dit : Hommes frères, il fallait que s'accomplît ce que le Saint-Esprit, dans l'Ecriture, a annoncé d'avance, par la bouche de David, au sujet de Judas, qui a été le guide de ceux qui ont saisi Jésus. Il était compté parmi nous, et il avait part au même ministère. – Cet homme, ayant acquis un champ avec le salaire du crime, est tombé, s'est rompu par le milieu du corps, et toutes ses entrailles se sont répandues. La chose a été si connue de tous les habitants de Jérusalem que ce champ a été appelé dans leur langue Hakeldama, c'est-à-dire, champ du sang. Or, il est écrit dans le livre des Psaumes : Que sa demeure devienne déserte, et que personne ne l'habite ! Et : Qu'un autre prenne sa charge ! » /Actes des apôtres 1 : 15-20/.

REMARQUE : A ce propos, je me souviens avoir entendu, en songe, une voix me parvenant du ciel. Elle était autoritaire et puissante, telle qu'elle est décrite par l'apôtre Jean : « une voix forte, comme le son d'une trompette » /Apocalypse 1 : 10/. Elle a décrété : « La trahison sera punie de mort. Tous ceux qui livrent des chrétiens seront condamnés à mort. Rien ne les servira de chanter des cantiques à ma louange, de réciter des prières et de prêcher en mon nom. Leur trahison sera punie de mort ! » Sur ce, j'ai entendu les noms de vingt personnes que le Ciel condamnait à mort pour les trahisons dont elles s'étaient rendues coupables. Parmi les intéressés, il y en avait deux qui pratiquaient la délation auprès de la Section locale des Bénévoles de la Protection Civile, treize autres qui accomplissaient la même mission auprès des Services secrets de la Sûreté d'Etat, les cinq restants étant à la solde du KGB. Il en est, à ce jour, quatre à avoir été terrassés par un infarctus, cinq – par le cancer, deux – à avoir succombé à des commotions cérébrales, trois – à avoir subi des accidents de la route des suites desquels sont morts deux d'entre eux. Les autres sont toujours en vie, certains d'entre eux se trouvant actuellement très gravement malades. Loin d'être en posture de bénéficier d'une guérison quelconque, ces derniers seraient en voie de perdre leurs âmes, s'ils restaient sans se repentir.

Insulte adressée à un frère dans le Seigneur : « Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère mérite d'être puni par les juges ; que celui qui dira à son frère : Raca ! mérite d'être puni par le sanhédrin, et que celui qui lui dira : Insensé ! mérite d'être puni par le feu de la géhenne. » /Matthieu 5 : 22/.

Incrédulité à l'égard de la filiation divine du Seigneur Jésus-Christ : « Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui. » /Jean 3 : 36/

« Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. » /Marc 16 : 16/.

Hommage et services rendus à bon escient à l'Antéchrist : « Et un autre, un troisième ange les suivit, en disant d'une voix forte : Si quelqu'un adore la bête et son image, et reçoit une marque sur son front ou sur sa main, il boira, lui aussi, du vin de la fureur de Dieu, versé sans mélange dans la coupe de sa colère, et il sera tourmenté dans le feu et le soufre, devant les saints anges et devant l'agneau. Et la fumée de leur tourment monte aux siècles des siècles ; et ils n'ont de repos ni jour ni nuit, ceux qui adorent la bête et son image, et quiconque reçoit la marque de son nom. »

/Apocalypse 14 : 9-11/.

Il ne convient pas d'identifier aux adeptes de l'Antéchrist les seuls membres du parti communiste,

mais, en règle générale, tous ceux qui adhèrent à des factions et conspirations terroristes, et ont adopté l'attitude d'ennemis déclarés ou dissimulés du Seigneur Jésus-Christ et de ses préceptes. Si quelques-uns d'entre eux, peu importe qu'ils soient communistes, fascistes, mafiosi, francs-maçons, terroristes ou comploteurs, – viennent à se convertir au Christ, et qu'ils continuent à servir l'Antéchrist, en négligeant de décrocher de leurs organisations terroristes ou cercles de conjurés, la citation de l'Apocalypse qui précède, les met en cause, car il est écrit : « Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras lui seul. » /Matthieu 4 : 10 et Luc 4 : 8/. « Tu craindras l'Eternel, ton Dieu, tu le serviras, et tu jureras par son nom. » /Deutéronome 6 : 13/. « Tu craindras l'Eternel, ton Dieu, tu le serviras, tu t'attacheras à lui, et tu jureras par son nom. » /Deutéronome 10 : 20/. Mensonge : « Tu fais périr les menteurs ; l'Eternel abhorre les hommes de sang et de fraude. » /Psaumes 5 : 7/. « Le faux témoin ne restera pas impuni, et celui qui dit des mensonges périra. » /Proverbes 19 : 9/. « Dehors les chiens, les enchanteurs, les impudiques, les meurtriers, les idolâtres, et quiconque aime et pratique le mensonge ! » /Apocalypse 22 : 15/.

Le mensonge est un péché dont on a généralement tendance à minimiser la gravité. Il est pourtant réservé à tous ceux qui aiment le mensonge et en usent volontiers, de connaître la seconde mort et la damnation éternelle, s'ils persistent à ne pas vouloir s'en repentir et croire au Sauveur, quels qu'ils soient : rois, présidents, ministres, magistrats, avocats, militaires, politiciens, diplomates, journalistes, artistes, sportifs, moines, prêtres, pasteurs, évêques, patriarches, laïques ou sacristains, puisque quiconque s'est attaché au mensonge et le pratique est né du diable et fait sa volonté. Le Seigneur Jésus-Christ traite le diable de menteur et de père du mensonge. Dénonçant l'hypocrisie et la perfidie des Juifs incrédules, le Sauveur jetait à la face de ces derniers :

« Vous avez pour père le diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été meurtrier dès le commencement, et il ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui.

Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fonds ; car il est menteur et le père du mensonge. » /Jean 8 : 44/

Idolâtrie et cultes rendus au soleil, à la lune, aux astres et à d'autres objets de la création : « Ils ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et ils ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen! » /Romains 1:25/.

« Il se trouvera peut-être au milieu de toi, dans l'une des villes que l'Eternel, ton Dieu, te donne, un homme ou une femme faisant ce qui est mal aux yeux de l'Eternel, ton Dieu, et transgressant son alliance ; allant après d'autres dieux pour les servir et se prosterner devant eux, après le soleil, la lune, ou toute l'armée des cieux. Ce n'est point là ce que j'ai commandé... tu feras venir à tes portes l'homme ou la femme qui sera coupable de cette mauvaise action, et tu lapideras ou puniras de mort cet homme ou cette femme. » /Deutéronome 17 : 2, 3, 5/.

Enlèvement et trafic d'êtres humains : « Si l'on trouve un homme qui ait dérobé l'un de ses frères, l'un des enfants d'Israël, qui en ait fait son esclave ou qui l'ait vendu, ce voleur sera puni de mort. » /Deutéronome 24 : 7/.

Après avoir passé en revue les quelques cas de péchés mortels précités, tels qu'ils ont été spécifiés dans la Bible, reportons notre attention sur cet avertissement qui nous est lancé par l'Ecriture Sainte : « Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène pas à la mort, il faut qu'il prie et Dieu donnera la vie à ce frère. Ceci est valable pour ceux dont les péchés ne mènent pas à la mort. Mais il y a un péché qui mène à la mort, et je ne demande pas de prier pour un tel péché. Toute mauvaise action est un péché, mais il y a des péchés qui ne mènent pas à la mort. » /I Jean 5 : 16, 17/.

Dieu veille sur l'autorité de sa Parole, en sorte qu'un grand malade ayant sur sa conscience des péchés mortels ne saurait être guéri à la faveur d'aucune prière d'intercession, aussi longtemps qu'il ne se serait pas repenti lui-même et qu'il n'aurait pas cru que le Seigneur Jésus-Christ a payé la rançon de tous ses péchés. La Bible atteste que, sur l'ensemble des habitants de la terre, à travers toutes les générations, il n'y a eu que trois personnes à avoir été sauvées par leur propre justice, et que cette dernière était toutefois intransmissible sur la tête de leurs descendants: « Ou si j'envoyais la peste dans ce pays, si je répandais contre lui ma fureur par la mortalité pour en exterminer les

hommes et les bêtes, et qu'il y eût au milieu de lui Noé, Daniel et Job, je suis vivant ! dit le Seigneur, l'Éternel, ils ne sauveraient ni fils ni filles, mais ils sauveraient leur âme par leur justice. » /Ezéchiel 14 : 19, 20/. Indépendamment des antécédents parentaux, ces derniers ne pouvant être imputés à justice ou non qu'à titre individuel et de façon inaliénable, les descendants des justes sont tenus, autant que le commun des mortels, à la repentance – condition sine qua non, pour ce qui est de la guérison et du salut individuels.

PECHES IRREMISSIBLES

Blasphème contre le Saint-Esprit :

« ...Mais quiconque blasphéméra contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon : il sera sujet à une condamnation éternelle. » /Marc 3 : 29/.

Suicide délibéré :

« Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes. » /I Corinthiens 3 : 16, 17/

Il se trouve des « enseignants » et des journalistes malintentionnés qui minent la paix au sein de plus d'une famille par l'effet de leurs propos diffamatoires à l'égard des chrétiens de confession évangélique, en prêtant à ces derniers une volonté d'endoctrinement dont l'ascendant inciterait au suicide les prosélytes acquis à leurs « sectes ». Si bien que les nouveaux convertis issus de familles d'athées se voient, de ce fait, signalés à l'animadversion de leurs proches, et se retrouvent, en conséquence, en situation de guerre avec les leurs, dès qu'ils reconnaissent le Seigneur Jésus-Christ comme étant leur Sauveur personnel. Les membres de la famille du nouveau converti sont pris de panique à l'idée que leur conjoint, leur enfant ou petit-enfant risquerait d'en arriver à mettre fin à ses jours, s'il venait à succomber sous la pression que les évangéliques exerceraient soi-disant dans ce sens sur lui. J'ai envie de mettre ces « enseignants » au défi de répondre si ce sont par hasard les évangéliques qui auraient poussé au suicide des écrivains et poètes de notoriété mondiale tels que Maïakovski, Essenine, Choloïkhov, Hemingway, Vesseline Andréïev, P. Pénev, et tant d'autres ? Rien qu'à l'échelle du petit village où je suis né, je pourrais citer également, à titre d'illustration, les noms de plus de dix personnes, dont un certain secrétaire de la cellule locale du Parti communiste, à s'être suicidés au cours de ces dernières années, sans qu'on ne repère dans ce nombre aucun chrétien ou membre de ce que certains orthodoxes appellent avec mépris « la secte des évangéliques ».

Mise à l'épreuve intentionnelle du Saint-Esprit :

« Mais un homme nommé Ananias, avec Saphira sa femme, vendit une propriété, et retint une partie du prix, sa femme le sachant ; puis il apporta le reste, et le déposa aux pieds des apôtres.

Pierre lui dit : Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur, au point que tu mentes au Saint-Esprit, et que tu aies retenu une partie du prix du champ ? S'il n'eût pas été vendu, ne te restait-il pas ? Et, après qu'il a été vendu, le prix n'était-il pas à ta disposition ? Comment as-tu pu mettre en ton cœur un pareil dessein ? Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu.

Ananias, entendant ces paroles, tomba, et expira. Une grande crainte saisit tous les auditeurs. Les jeunes gens, s'étant levés, l'enveloppèrent, l'emportèrent, et l'ensevelirent.

Environ trois heures plus tard, sa femme entra, sans savoir ce qui était arrivé. Pierre lui adressa la parole : Dis-moi, est-ce à un tel prix que vous avez vendu le champ ? Oui, répondit-elle, c'est à ce prix-là.

Alors Pierre lui dit : Comment vous-êtes-vous accordés pour tenter l'Esprit du Seigneur ? Voici, ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte, et ils t'emporteront. Au même instant, elle tomba aux pieds de l'apôtre, et expira. Les jeunes gens, étant entrés, la trouvèrent morte ; ils l'emportèrent, et l'ensevelirent auprès de son mari. » /Actes des apôtres 5 : 1-10/.

Il n'y a de gracieusement pardonnables que les péchés qui ne relèvent pas des mortels et des irrémissibles.

CONDITIONS A REMPLIR POUR BENEFICIER DE LA GUERISON DIVINE

FOI

« Celui qui croit au fils a la vie éternelle ; celui qui ne croit pas au fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui. » /Jean 3 : 36/

Aussi est-il indispensable que quiconque souhaite obtenir la guérison divine croie au Fils de Dieu, en reconnaissant Jésus-Christ comme étant son Seigneur, son Sauveur et son Médecin, afin que la colère de Dieu soit éloignée de lui, et qu'il soit guéri dans le nom du Christ, par la rançon de ses meurtrissures. Jésus-Christ a souffert la mort et le martyre en expiation des péchés et des maladies de quiconque allait croire en lui. La rançon du salut et de la guérison de chacun qui y croit a été réglée sur la croix du Golgotha, mais la colère de Dieu demeure sur ceux qui se refusent à la Rédemption accomplie.

Il arrive à de nombreux chrétiens, pour la plupart issus de milieux évangéliques, de s'investir dans le jeûne et la prière d'intercession, en faveur de personnes malades qui ne croient point et vont même jusqu'à blasphémer contre Dieu. Rien d'étonnant à ce que de pareils zéloteurs en soient pour leur peine. Voici donc ce que Dieu en dit à ses fidèles par le biais de l'Écriture Sainte :

« Or, sans la foi il est impossible de lui être agréable; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie qu'il existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent. » /Hébreux 11 : 6/

« Et voici, on lui amena un paralytique couché sur un lit. Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : Prends courage, mon enfant, tes péchés te sont pardonnés. » /Matthieu 9 : 2/.

« En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi fera aussi les œuvres que je fais, et il en fera de plus grandes... » /Jean 14 : 12/.

« Or, la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas... C'est par la foi que nous reconnaissons que le monde a été formé par la parole de Dieu, en sorte que ce qu'on voit n'a pas été fait de choses visibles. » /Hébreux 11 : 1, 3/

« ...Ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant. » /Galates 3 : 9/

« Ainsi la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Dieu. » /Romains 10 : 17/

« Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » /Jean 3 : 16/

UNITE DE LA FOI

« Je vous dis encore que, si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux. Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. » /Matthieu 18 : 19/.

« Jean lui dit : Maître, nous avons vu un homme qui chasse des démons en ton nom; et nous l'en avons empêché, parce qu'il ne nous suit pas. Ne l'en empêchez pas, dit Jésus; car il n'est personne qui, faisant un miracle en mon nom, puisse aussitôt après parler mal de moi. Qui n'est pas contre nous est pour nous. » /Marc 9 : 38–40/.

« J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie ; celles-là, il faut que je les amène ; elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau, un seul berger. » /Jean 10 : 16/.

« Ce n'est pas pour eux seulement que je prie, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et comme je suis en toi, afin qu'ils soient un en nous, pour que le monde croie que tu m'as envoyé. Je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un, – moi en eux, et toi en moi, – afin qu'ils soient parfaitement un, et que le monde connaisse que tu m'as envoyé et que tu les as aimés comme tu m'as aimé. » /Jean 17 : 20 – 23/.

« C'est lui qui a fait des dons particuliers aux hommes : il a donné aux uns d'être apôtres, à d'autres

d'être prophètes, à d'autres encore d'être évangélistes, pasteurs ou enseignants. Il a agi ainsi pour préparer les membres du peuple de Dieu à accomplir la tâche du service chrétien ; pour faire progresser le corps du Christ dans la foi. De cette façon, nous parviendrons tous ensemble à l'unité de notre foi et de notre connaissance du Fils de Dieu ; nous deviendrons des adultes dont le développement atteindra à la stature parfaite du Christ.» /Ephésiens 4 : 11 – 13/

L'unité de la foi est une condition primordiale pour l'obtention de la guérison divine. Son mépris a été à l'origine de plus d'un désappointement. La division des chrétiens, confinés dans leurs confessions ou dénominations, donne beau jeu à Satan et à ses adeptes qui n'ont de cesse et ne demandent pas mieux que de les opposer les uns aux autres, en tirant parti de leur cloisonnement. La généralité des chrétiens de bonne foi qui prennent au sérieux et s'appliquent à mettre en pratique les directives du Nouveau Testament, constituent l'Eglise invisible du Christ, sans distinction d'appartenance confessionnelle. Si quelqu'un nourrit une haine et s'acharne contre d'autres chrétiens sous le prétexte que ces derniers appartiennent à une autre confession que la sienne, c'est, sans aucun doute, qu'il ne fait pas partie du Corps du Christ auquel s'identifie l'Eglise du Seigneur, quand même il ferait figure de dignitaire ecclésiastique ou de chef religieux à l'échelle locale. L'apôtre Paul dit que personne n'a jamais haï son propre corps, mais, au contraire, qu'il est naturel qu'on en prenne soin. Ainsi, sommes-nous tenus de faire preuve de sollicitude à l'égard de tous les membres de l'Eglise, quelles que soient leurs dénominations et nationalités. Par contre, en détester, mépriser ou offenser quelques-uns nous vaudra certainement d'avoir à faire notre deuil de tout espoir de guérison, puisque Dieu mesurera ses dons envers nous avec la mesure que nous aurons employée pour les autres. En tant que chrétiens, nous aurons la réussite en partage à condition d'être unis, animés des mêmes dispositions d'esprit et en accord les uns avec les autres.

PROFESSION DE FOI

« La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur. Or, c'est la parole de la foi, que nous prêchons. Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Car c'est en croyant du cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut. » /Romains 10 : 8 – 10/

Ainsi, Mme Zdravka Dimitrova multipliait-elle, avec le temps, les témoignages des guérisons dont le Seigneur avait gratifié les supplications qu'elle lui adressait à chaque fois qu'elle se trouvait être tombée malade, en accompagnant ses déprécations d'une profession de foi exprimée en ces termes : « Le sang du Seigneur Jésus-Christ me purifiant de tout péché, c'est par ses meurtrissures que je suis guérie. » Elle assigne à ces paroles comme un pouvoir thaumaturge que, d'ailleurs, celles-ci recèlent effectivement du moment qu'on abonde vraiment dans le sens de ce qu'elles énoncent et qu'on y croit absolument.

La Bible qu'on identifie à la Parole de Dieu sous sa forme écrite /Logos/ n'a, en tant que support matériel de celle-ci, aucun pouvoir d'action tant qu'elle serait reléguée quelque part dans notre bibliothèque ou resterait à gésir sur notre table de nuit. Cependant, ouvrir la bouche pour proclamer telle ou telle promesse de Dieu qu'on retrouve dans cette même Bible, met en jeu le Verbe de Dieu vivifiant, qui, devenu parlant, se met dès lors à l'œuvre.

On aura beau multiplier les citations de versets bibliques, on ne verra point ceux-ci franchir les limites du Logos, si on n'y croit pas. Quand même j'alléguerais des milliers de prédications axées sur la phrase : « C'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris », celle-ci n'en relèverait pas moins seulement du Logos – c.-à-d. qu'elle serait enregistrée et casée dans ma mémoire, mais tenue en échec pour ce qui est de son action au fond de mon cœur, aussi longtemps que je n'aurais assimilé et fait miennes ces paroles, en y ajoutant foi et réalisant qu'elles s'appliquent à moi personnellement. Ces mêmes paroles ne sont à l'œuvre et n'accomplissent de miracles que si on y adhère sans réserve dans son for intérieur, et que l'on les professe – puisque c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle – en se croyant personnellement visé par elles. Notre foi reprend vie et devient opérante quand elle est réactivée par la profession qu'on en a fait par sa bouche, sans qu'on

n'ait douté de ce qu'on a déclaré.

« Jésus prit la parole, et leur dit : Ayez foi en Dieu. Je vous le dis en vérité, si quelqu'un dit à cette montagne : Ote-toi de là et jette-toi dans la mer, et s'il ne doute point en son cœur, mais croit que ce qu'il dit arrive, il le verra s'accomplir. » /Marc 11 : 22, 23/

« Et, comme nous avons le même esprit de foi qui est exprimé dans cette parole de l'Écriture : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ! nous aussi nous croyons, et c'est pour cela que nous parlons. » /2 Corinthiens 4 : 13/

HUMILITE

« Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles... Humiliez-vous devant le Seigneur, et il vous élèvera. » /Jacques 4 : 6, 10/

« Quand je fermerai le ciel et qu'il n'y aura point de pluie, quand j'ordonnerai aux sauterelles de consumer le pays, quand j'enverrai la peste parmi mon peuple ; si mon peuple sur qui est invoqué mon nom s'humilie, prie, et cherche ma face, et s'il se détourne de ses mauvaises voies, – je l'exaucerai du ciel, je lui pardonnerai son péché, et je guérirai son pays. » /II Chroniques 7 : 13, 14/

« Dieu s'oppose aux orgueilleux, mais il traite les humbles avec bonté. » /I Pierre 5 : 5/

« De même, vous qui êtes jeunes, soyez soumis aux anciens. Et tous, dans vos rapports mutuels, revêtez-vous d'humilité ; car Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles. Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève au temps convenable ; et déchargez-vous sur lui de tous vos soucis, car lui-même prend soin de vous. » /I Pierre 5 : 5 – 7/

« Car ainsi parle le Très-Haut, dont la demeure est éternelle et dont le nom est saint : J'habite dans les lieux élevés et dans la sainteté ; mais je suis avec l'homme contrit et humilié, afin de ranimer les esprits humiliés, afin de ranimer les cœurs contrits. » /Esaïe 57 : 15/

CONFESSION ET ABANDON DES PECHES

Je suis témoin des guérisons divines dont ont bénéficié des personnes atteintes de maladies médicalement réputées incurables, à la suite de la confession qu'elles ont faite de leurs péchés, mais aussi de fins tragiques pour certaines autres qui ont cherché à dissimuler les leurs.

« Mais j'ai confessé devant toi mon péché et je ne t'ai point dissimulé mes iniquités ; je me suis dit : je vais confesser devant Dieu mes torts, et tu en as ôté de dessus moi la culpabilité. » /Psaumes 32 : 5/

« Ceux qui étaient de la race d'Israël, s'étant séparés de tous les étrangers, se présentèrent et confessèrent leurs péchés et les iniquités de leurs pères. Lorsqu'ils furent placés, on lut dans le livre de la loi de l'Éternel, leur Dieu, pendant un quart de la journée ; et pendant un autre quart, ils confessèrent leurs péchés et se prosternèrent devant l'Éternel, leur Dieu. » /Néhémie 9 : 2, 3/

« Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. » /1 Jean 1 : 9/

« Jean parut, baptisant dans le désert, et prêchant le baptême de repentance, pour la rémission des péchés. Tout le pays de Judée et tous les habitants de Jérusalem se rendaient auprès de lui ; et confessant leurs péchés, ils se faisaient baptiser par lui dans le fleuve du Jourdain. » /Marc 1 : 4, 5/

Bon nombre de protestants soutiennent que la pratique de la confession des péchés auprès d'un être humain relèverait d'une interprétation de la volonté de Dieu propre à l'Église catholique et orthodoxe. Le texte biblique cité ci-après atteste, au contraire, que cette interprétation est bel et bien biblique.

« Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. La prière fervente du juste a une grande efficacité. » /Jacques 5:16/

« Plusieurs de ceux qui avaient cru venaient confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait. » /Actes 19 : 18/

« Celui qui cache ses transgressions ne prospère point, mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde. » /Proverbes 28 : 13/

JEUNE

Il est bon d'appliquer le jeûne, en reprenant, pour en parler, la définition biblique assignée à la signification de ce mot, aux cas de maladies extrêmement graves et, en particulier, en cas d'attaques et de possessions démoniaques, assez couramment assimilables, en termes médicaux, aux affections neurologiques ou psychiques.

La durée d'une journée de jeûne est de 24 heures, tout au long desquelles on reste sans manger ni boire. S'il se trouve sept personnes désireuses de s'impliquer, en faveur du malade, par le jeûne et la prière, on pourra procéder à l'observation de ce dernier par relais. Le jeûne doit être accompagné de la prière et d'une vigilance redoublée par rapport au péché, sinon, ce n'en serait plus un, mais, purement et simplement, un régime qui n'aurait pour effet que d'affamer.

« Voici le jeûne auquel je prends plaisir : Détache les chaînes de la méchanceté, dénoue les liens de la servitude, renvoie libres les opprimés, et que l'on rompe toute espèce de joug ; partage ton pain avec celui qui a faim, et fais entrer dans ta maison les malheureux sans asile ; si tu vois un homme nu, couvre-le, et ne te détourne pas de ton semblable. Alors ta lumière poindra comme l'aurore, et ta guérison germera promptement ; ta justice marchera devant toi, et la gloire de l'Eternel t'accompagnera. Alors tu appelleras, et l'Eternel répondra ; tu crieras, et il dira : Me voici ! Si tu éloignes du milieu de toi le joug, les gestes menaçants et les discours injurieux, si tu donnes ta propre subsistance à celui qui a faim, si tu rassasie l'âme indigente, ta lumière se lèvera sur l'obscurité, et tes ténèbres seront comme le midi. L'Eternel sera toujours ton guide, il rassasiera ton âme dans les lieux arides ; et il redonnera de la vigueur à tes membres ; tu seras comme un jardin arrosé, comme une source dont les eaux ne tarissent pas. » /Esaïe 58 : 6 – 11/

« Quand Jésus fut entré dans la maison, ses disciples lui demandèrent en particulier : – Pourquoi n'avons-nous pu chasser cet esprit ? Il leur dit : Cette espèce-là ne peut sortir que par la prière et par le jeûne. » /Marc 9 : 28 – 29/

« Maintenant encore, dit l'Eternel, revenez à moi de tout votre cœur, avec des jeûnes, avec des pleurs et des lamentations ! Déchirez vos cœurs, et non vos vêtements, et revenez à l'Eternel, votre Dieu ; car il est compatissant et miséricordieux, lent à la colère et riche en bonté, et il se repent des maux qu'il envoie. » /Joël 2 : 12, 13/

« Les gens de Ninive crurent à Dieu, ils publièrent un jeûne, et se revêtirent de sacs, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits. La chose parvint au roi de Ninive ; il se leva de son trône, ôta son manteau, se couvrit d'un sac, et s'assit sur la cendre. Et il fit faire dans Ninive cette publication, par ordre du roi et de ses grands : Que les hommes et les bêtes, les bœufs et les brebis, ne goûtent de rien, ne paissent point, et ne boivent point d'eau ! Que les hommes et les bêtes soient couverts de sacs, qu'ils crient à Dieu avec force, et qu'ils reviennent tous de leur mauvaise voie et des actes de violence dont leurs mains sont coupables ! Qui sait si Dieu ne reviendra pas et ne se repentira pas, et s'il ne renoncera pas à son ardente colère, en sorte que nous ne périssions point ? » /Jonas 3 : 5 – 10/

« Lorsque vous jeûnez, ne prenez pas un air triste, comme les hypocrites, qui se rendent le visage tout défait, pour montrer aux hommes qu'ils jeûnent. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense. Mais quand tu jeûnes, parfume ta tête et lave ton visage, afin de ne pas montrer aux hommes que tu jeûnes, mais à ton Père qui est là dans le lieu secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. » /Matthieu 6 : 16 – 18/

« Corneille dit : Il y a quatre jours, à cette heure-ci, je priais dans ma maison, à la neuvième heure ; et voici, un homme vêtu d'un habit éclatant se présenta devant moi, et dit : Corneille, ta prière a été exaucée, et Dieu s'est souvenu de tes aumônes. » /Actes 10 : 30, 31/

CHARITE

« Celui qui pratique la charité fait du bien à son âme. » /St-Isaac/.

« Heureux celui qui s'intéresse au pauvre ! Au jour du malheur l'Eternel le délivre. » /Psaumes 41 : 2/.

« C'est pourquoi, ô roi, puisse mon conseil te plaire ! mets un terme à tes péchés en pratiquant la justice, et à tes iniquités en usant de compassion envers les malheureux, et ton bonheur pourra se prolonger. » /Daniel 4 : 27/.

« Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde ! » /Matthieu 5 : 7/.

« Vers la neuvième heure du jour, il vit clairement dans une vision un ange de Dieu qui entra chez lui ; et qui lui dit : Corneille ! Les regards fixés sur lui, et saisi d'effroi, il répondit : Qu'est-ce, Seigneur ? Et l'ange lui dit : Tes prières et tes aumônes sont montées devant Dieu, et il s'en est souvenu. Envoie maintenant des hommes à Joppé, et fais venir Simon, surnommé Pierre ; il est logé chez un certain Simon, corroyeur, dont la maison est près de la mer ; c'est lui qui te dira ce qu'il faut que tu fasses. » /Actes 10 : 3 – 6/

« Gardez-vous de pratiquer votre justice devant les hommes, pour en être vus ; autrement, vous n'aurez point de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux. Lors donc que tu fais l'aumône, ne sonne pas de la trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin d'être glorifiés par les hommes. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense. Mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite, afin que ton aumône se fasse en secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra.» /Matthieu 6: 1– 4/

PRIERE D'INTERCESSION AVEC IMPOSITION DES MAINS ET ONCTION D'HUILE DANS LE NOM DU SEIGNEUR

Avant qu'on n'ait abordé la prière, le malade ferait bien de demander, si possible, pardon à ses proches, à ses parents et à tous ceux auxquels il a pu faire tort. Dans le cas où l'intéressé serait un enfant, il convient que celui-ci demande pardon à ses parents, si c'est une femme mariée – qu'elle en fasse autant envers son époux, et si c'est un homme – qu'il fasse de même à l'égard de l'assistance, afin que les personnes présentes soient à même d'intercéder pour lui et que l'absolution lui soit donnée. Après avoir prié pour la rémission des péchés du malade et de chacune des personnes réunies, on lit dans l'Evangile de Marc 16 : 17, 18 :

« Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru : En mon nom, ils chasseront les démons ; ils parleront de nouvelles langues ; ils saisiront des serpents ; s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal ; ils imposeront les mains aux malades, et les malades seront guéris. »

Une ou plusieurs personnes d'entre les croyants réunis posent leurs mains sur le malade pendant la prière, et, au terme de celle-ci, quelqu'un des anciens présents l'oint d'huile dans le nom du Seigneur.

Sont autorisés à pratiquer l'imposition des mains tous les hommes et les femmes qui, appelés à ce ministère après avoir cru au Seigneur Jésus-Christ, étant en possession des dons du Saint-Esprit et à même d'en faire usage, se trouvent sous la conduite et dans la communion immédiates de celui-ci. De la sorte, ils sauront en temps utile comment, quand et à l'égard de qui il conviendra d'imposer les mains, pour autant qu'ils se seront réellement laissés guider par le Saint-Esprit.

Une nuit, je me suis entendu dire en songe par une voix ceci : « Va imposer les mains pour la guérison et la bénédiction. » – Les pasteurs et les prêtres sont d'avis que je n'en ai pas le droit. Qui

suis-je donc pour imposer les mains pour une guérison ou bénédiction quelconque ? – ai-je objecté. Et la voix d'enchaîner : « Renifle tes mains ! » Ayant flairé mes mains, j'ai senti s'en exhaler un parfum indéfinissable. « Qui est-ce qui a oint mes mains ? » – me suis-je enquis, et la voix de répéter : « Impose les mains pour la guérison et la bénédiction ! »

Depuis lors, il arrive, quand je suis en train de prier pour les malades, que ce parfum se rende perceptible non seulement à mon odorat, mais aussi à celui de quelques-unes des personnes qui m'entourent. Bien des gens – laïcs, pasteurs, prêtres, manitous de la Sûreté d'Etat, ont cherché à m'interdire d'imposer les mains et d'oindre d'huile, et il en est qui sont allés, pour ce faire, jusqu'à employer les grands moyens, mais ils en ont tous été pour leur peine. Plusieurs d'entre eux ne sont plus, d'autres sont actuellement réduits à l'état de grands malades. Paradoxalement, le commandant Nikolov s'est fait condamner pour des activités subversives, après avoir brandi et cherché à faire valoir à mon encontre ce même chef d'inculpation, en me promettant, en vertu de ce dernier, sept ans d'incarcération. Tant il est vrai que nul n'est en mesure d'empêcher Dieu de mener à bien son plan préétabli, quand celui-ci implique l'utilisation à ses fins sublimes de personnes qu'il a choisies en vue de l'accomplissement de telle ou telle mission particulière.

Seuls peuvent faire office d'anciens – quand même ils n'auraient pas été sacrés prêtres, pasteurs ou diacres, ni désignés par aucun Comité des Cultes, aucun Synode ou Conseil d'Eglise – des hommes âgés de plus de cinquante ans, non mariés, ou mariés chacun à une femme dont le passé soit exempt d'antécédents tels que fornication, viol, adultère ou divorce, et dont les enfants ont reçu une éducation conforme à la profession de foi de leurs parents chrétiens. Il faut que le Saint-Esprit ait donné au serviteur de Dieu, admis à ce ministère, l'assurance du pardon de ses péchés, et celle de sa direction. Sans quoi, l'on s'expose à des mésaventures qui peuvent tourner mal lors de l'onction, administrée à des personnes assujetties au pouvoir de l'obsession démoniaque. /I Timothée 3 : 1–7 et Lévitique 21 : 13–15/

Il serait utile, le cas échéant, d'inviter le malade à prendre connaissance de l'Accord de Paix du pécheur avec le Ciel, lequel l'oblige à renier Satan, ses doctrines et ses façons d'agir.

Il importe au plus haut point que le rôle des personnes qui font des prières d'intercession pour la guérison du malade, ne se résume pas seulement à celui d'auditeurs ou de dispensateurs de la Parole de Dieu, mais qu'elles s'appliquent à la mettre en pratique, et qu'elles aiment le malade de la manière dont le Seigneur l'aime. Le Seigneur Jésus-Christ reçoit tout pécheur qui vient à lui, tel qu'il est et sans acception de personne. Notre nature humaine répugne à éprouver de l'affection pour l'alcoolique, le débauché, le meurtrier, le toxicomane, la prostituée, la sorcière, l'astrologue, l'occultiste, au même titre que pour l'allochtone, l'hérétique, le croyant professant une religion différente, ou bien se réclamant d'une dénomination chrétienne autre que la nôtre, mais l'amour que notre Sauveur porte à toute âme humaine passe outre à l'état de péché dont celle-ci subit l'ascendant. Tous ceux qui s'impliquent dans des prières d'intercession en vue de l'obtention de la guérison divine pour une personne malade, se doivent d'apprendre à l'aimer telle qu'elle est, puisque Dieu dit :

« Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, demandez ce que vous voudrez, et cela vous sera accordé. » /Jean 15 : 7/.

Pour sa part, le malade ne doit pas compter sur les facultés ou le charisme de ses intercesseurs, mais il lui faut mettre sa confiance en Dieu qui est omniprésent quoique invisible. Il doit, lui-même, oser faire appel au nom du Seigneur, sans se laisser démotiver par l'idée qu'il a de lui-même ou de la gravité de ses péchés.

« Il n'y a aucune différence, en effet, entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous un même Seigneur, qui est riche pour tous ceux qui l'invoquent. Car quiconque invoque le nom du Seigneur sera sauvé. » /Romains 10 : 12, 13/

« J'ai cherché l'Eternel, et il m'a répondu ; il m'a délivré de toutes mes frayeurs. Quand on tourne vers lui les regards, on est rayonnant de joie, et le visage ne se couvre pas de honte. Quand un malheureux crie, l'Eternel entend, et il le sauve de toutes ses détresses. L'ange de l'Eternel campe autour de ceux qui le craignent, et il les arrache au danger. Sentez et voyez combien l'Eternel est bon ! Heureux l'homme qui cherche en lui son refuge ! » /Psaumes 34 : 5-9/.

Il y a des chrétiens qui mettent en doute la disponibilité de la guérison divine, sous le prétexte de l'ignorance où l'on est de la volonté de Dieu en ce qui concerne le malade. Celle-ci est pourtant explicitée dans la Bible, et pour celui qui croit, il ne devrait pas y avoir l'ombre d'un doute que c'est la vérité :

« Dis-leur : Je suis vivant ! dit le Seigneur, l'Eternel, ce que je désire, ce n'est pas que le méchant meure, c'est qu'il change de conduite et qu'il vive. » /Ezéchiel 33 : 11/.

CE QUI FAIT OBSTACLE A LA GUERISON DIVINE

Incrédulité : « Et il ne fit pas beaucoup de miracles dans ce lieu, à cause de leur incrédulité. » /Matthieu 13 : 58/.

Orgueil : « Dieu résiste aux orgueilleux... » /Jacques 4 : 6/.

Esprit de jugement. Un garde du corps de l'ex-président yougoslave Tito m'a raconté, lors de l'entretien que j'ai eu avec lui en 1965, l'histoire d'un vieillard qui, au moment où le tribunal communiste prononçait à son encontre un arrêt de mort, avait demandé au juge d'en donner lecture tout haut, comme il se trouvait être malentendant. Le juge ayant fait retentir sa voix dans la salle d'audience de manière à ce que la lecture du jugement rendu soit audible aux oreilles du vieillard, ce dernier n'avait fait que sourire dès qu'il avait saisi de quoi il retournait, en disant : « C'est cela ? Condamnés à mort, lequel d'entre vous ne l'est donc point – messieurs les magistrats ? » Cependant, il est arrivé que, le juge ayant passé de vie à trépas seulement quelques jours plus tard, le vieillard a été gracié sur ces entrefaites.

S'étant déclaré, lors d'une prédication, scandalisé par les dilapidations de deniers publics auxquelles se livrait la première dame du Parti communiste bulgare Ljudmila Jivkova, à propos des 60 000 dollars au prix desquels elle s'était payé l'ouverture, exclusivement en son honneur, du Louvre en plein jour férié, M. Toleshkov s'est vu placer en résidence surveillée dans un village aux alentours de la gare de Gorna-Oriahovitsa. Le chef du commissariat de police local a saisi l'occasion pour lui lancer malicieusement dans les oreilles : « C'est ici que tu resteras à pourrir pour toujours, et, quand tu seras mort, nous prendrons nos dispositions pour empêcher ta parenté d'emporter tes restes. »

– « C'est à Dieu seul qu'appartient le pouvoir d'en décider ainsi, oui ou non. Qui vivra verra. » – a répliqué l'exilé sans broncher.

M. Toleshkov avait enseigné, à l'époque où il donnait des cours de théologie au Séminaire, à l'actuel Patriarche Maxime et au général Djourov, et c'était à lui que ces deux fonctionnaires du Parti communiste au pouvoir devaient d'avoir été autrefois mis à l'abri et protégés de la police, lancée aux trousses des militants clandestins qu'ils avaient été, avant de devenir, à la faveur de l'instauration du régime communiste à une date plus récente, les personnages haut-placés de nos jours. Des proches de M. Toleshkov ayant eu l'idée de solliciter de la haute bienveillance de ces derniers leur intervention en vue de l'annulation des sanctions arrêtées à son encontre, il est arrivé que l'application de cette assignation à résidence forcée a été promptement suspendue. Une fois remis en liberté, M. Toleshkov a croisé, en route pour la gare, une procession d'enterrement, précédée par un orchestre de cuivres en train de jouer une marche funèbre : « ...tombé mort dans un combat inégal... ». Au passage du cercueil, il a ôté son chapeau, en faisant le signe de la croix en hommage au défunt. Quand il s'est donné la peine de s'enquérir de l'identité de celui-ci, quelqu'un de l'assistance l'a informé que ce n'était autre que le chef de police de l'endroit.

Mme Sophie B. avait été atteinte d'une affection cancéreuse. Le Seigneur l'avait guérie devant les reliques de St Ivan du Rila. Elle m'a raconté l'histoire suivante : Ses parents avaient résidé, avec leurs cinq enfants, dans la ville de Rousse, où son père remplissait la fonction de juge. Un jour où la petite Sophie s'était trouvée planquée derrière les vêtements suspendus au cintre d'à-côté, elle a surpris la conversation angoissée de ses parents. Son père confiait à sa maman le profond désarroi où le plongeait la pression qu'on lui faisait dessus pour qu'il condamne à mort des personnes innocentes. Son épouse lui conseillait de donner sa démission plutôt que de condamner des innocents, mais il ne voulait rien entendre, sous le prétexte que c'étaient son devoir et sa

responsabilité devant le Parti, qui l'appelaient à aller jusqu'au bout. Le lendemain, de retour chez lui après l'accomplissement de sa mission de magistrat, il a gémi au seuil de sa demeure, avant de s'écrouler à l'instant raide mort devant la porte que sa femme lui ouvrait : « Je viens de condamner à mort des innocents. »

Ce n'est point un hasard si la Bible nous met en garde :

« Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés. Car on vous jugera du jugement dont vous jugez, et l'on vous mesurera avec la mesure dont vous mesurez. » /Matthieu 7 : 1, 2/...

« C'est pourquoi ne jugez de rien avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs. » /I Corinthiens 4 : 5/.

Doute : « Mais qu'il demande avec foi, sans douter ; car celui qui doute est semblable au flot de la mer, agité par le vent et poussé de côté et d'autre. Qu'un tel homme ne s'imagine pas qu'il recevra quelque chose du Seigneur : c'est un homme irrésolu, inconstant dans toutes ses voies. » /Jacques 1 : 6-8/.

Haine : « Mais celui qui hait son frère est dans les ténèbres, il marche dans les ténèbres, et il ne sait où il va, parce que les ténèbres ont aveuglé ses yeux. » /Jean 2:11/.

Une chrétienne de confession évangélique m'a invité à aller prier pour la guérison de son fils. Je l'ai interrogée sur l'éventuelle existence dans sa vie d'un être humain quelconque contre lequel elle ait pu nourrir une haine. Elle a répondu qu'elle haïssait son frère et qu'elle ne lui pardonnerait jamais. En conséquence, son fils n'a pas été guéri, mais quelque chose de pire est arrivé par surcroît. La mère est tombée, elle-même, malade du cancer, auquel elle a succombé par la suite.

« Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui. » /I Jean 3 : 15/.

« Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Eternel, votre Dieu. » /Lévitique 19 : 18/.

Sentiment de culpabilité obsédante. Aussi longtemps que le malade n'aura pas cru que le Seigneur Jésus-Christ a acquitté la rançon de sa culpabilité, le Malin l'accablera et n'aura point de cesse d'argumenter, par le biais des raisonnements propres à l'intelligence humaine, contre son droit d'accès au bénéfice de la guérison divine. Il est d'ailleurs au pouvoir de quiconque d'opposer à toutes les accusations portées à son encontre, d'où que celles-ci viennent, un démenti susceptible d'être formulé en ces termes : « Il n'est que trop vrai que je suis un grand pécheur, mais le Seigneur Jésus-Christ a été mis à mort en rançon de mes péchés. Son sang me purifie de tout péché. Il a été blessé et maltraité à cause de mes maladies, et c'est par ses meurtrissures que je suis guéri. »

CAS D'EXCLUSION OU DE DECHEANCE DU BENEFICE DE LA GUERISON DIVINE

Sont visés :

1. Quiconque a blasphémé contre l'Esprit saint.
2. Quiconque répugne à croire et à se repentir.
3. Les satanistes, les mafiosi, les membres de Loges de francs-maçons et d'organisations terroristes, – en cas d'impénitence et de réticence, en ce qui concerne ces derniers, à renoncer à toute activité terroriste. Dieu ne les guérirait pas pour les encourager à continuer de tuer ou de prêter leur concours à des assassins.
4. La postérité des personnes se trouvant être dans l'un des cas susvisés, c'est-à-dire leurs enfants, leurs petits-enfants et arrière-petits-enfants jusqu'à la quatrième génération, qui refuseraient de se repentir et de désavouer les actions blâmables de leurs parents ou de leurs ancêtres.
5. S'agissant, du vivant de ces derniers, d'un enfant mineur – au cas où ses parents ne se soucieraient pas de se repentir, ni d'abandonner l'organisation ou la faction terroriste où ils adhèrent, – autant de conditions requises pour que leurs descendants soient dégagés de la malédiction que les coupables ont attirée, par leur faute, sur leur famille.
6. En cas d'inobservation de certaines directives, indiquées en particulier à l'intention du malade et –

éventuellement – de ses proches, par une révélation de l'Esprit saint. Dieu en défend l'autorité, et la guérison ne s'accomplira pas tant qu'on persistera à n'en faire aucun cas.

7. Tous ceux qui caressent sciemment l'espoir de se livrer, le cas échéant, de nouveau à la pratique des péchés mortels dont ils étaient coutumiers précédemment, une fois que la guérison divine leur serait acquise.

8. Des hommes d'église qui tentent de servir deux maîtres à la fois – le Christ et l'Antéchrist.

SAUVEGARDE DE LA GUERISON DIVINE

D'aucuns prétendent qu'un miraculé serait, pour la vie, hors d'atteinte de toute récurrence de sa maladie et invulnérable à n'importe quelle autre affection incurable. De pareilles suggestions lénifiantes ont pour effet d'endormir la vigilance de ceux à qui Dieu a fait grâce, et tendent à les conduire, s'ils viennent à commettre de nouveau un péché mortel, à tarder volontiers à le confesser et à s'en éloigner. Dès lors, les maladies dont ils ont été guéris reprennent leurs droits, et ils redeviennent aussitôt sujets à des affections autrement redoutables.

Après avoir guéri un infirme qui l'était depuis trente-huit ans, et l'ayant trouvé ensuite dans le temple, Jésus lui dit : « Voici, tu as été guéri ; ne pêche plus, de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pire. » /Jean 5 : 14/.

Le temps que prennent le processus de guérison et la période de convalescence, peut durer de quelques secondes à plusieurs mois. Dans ce dernier cas, Satan tente de contre-attaquer le croyant au niveau de ses pensées par le biais des questions qui lui sont posées par des gens de son entourage, dans le genre de : « Comment vas-tu ? » Si les forces lui manquent et que les symptômes de sa maladie soient toujours perceptibles, le convalescent doit se garder de faire de fausses déclarations, comme quoi « il se porterait à merveille », mais, en réponse à de pareilles interrogations, il peut faire une confession de foi en ces termes : « Quoique je me trouve encore dans un état de faiblesse, je me crois néanmoins guéri par les meurtrissures de Jésus. » De la sorte, il peut également réagir aux pensées négatives qui lui seront suggérées par Satan à chaque fois que resurgiront les symptômes de la maladie. Il doit avoir présentes à l'esprit en tout temps des réparties adéquates, inspirées de la Parole de Dieu, dont il est appelé à se servir comme d'un glaive de feu, dès que les suggestions obsessives du Malin viennent l'assaillir. Satan peut nous rappeler à l'occasion quelques-uns des péchés graves que nous avons commis par le passé, afin de nous culpabiliser. Il convient, dans ce cas, de réagir en objectant : « Tout cela est vrai, mais le sang du Seigneur Jésus-Christ me purifie de tout péché. »

Le combat livré pour la guérison est une affaire de longue haleine qu'il s'agit de mener à bonne fin. Bien des malades ont tendance à se relâcher, dès qu'ils ont constaté une amélioration, sans réaliser que celle-ci ne constitue qu'une bataille de gagnée, loin de préjuger de la victoire définitive. Devant la résurgence des symptômes morbides, ils sombrent dans le doute et finissent par s'accommoder de la conclusion que ce ne serait point la volonté de Dieu qu'ils soient guéris. Saurait-on prétendre que ce soit la foi qui commande une pareille attitude ? La guérison complète n'est assurée que pour ceux qui persévéreront dans ce combat à soutenir jusqu'à l'obtention de la victoire complète.

Le malade miraculé est tenu :

De garder à l'esprit l'exemple de la femme de Lot.

« Dès l'aube du jour, les anges insistèrent auprès de Lot, en disant : Lève-toi, prends ta femme et tes deux filles qui se trouvent ici, de peur que tu ne périsses dans la ruine de la ville. Et comme il tardait, les hommes le saisirent par la main, lui, sa femme et ses deux filles, car l'Eternel voulait l'épargner ; ils l'emmenèrent, et le laissèrent hors de la ville.

Après les avoir fait sortir, l'un d'eux dit : Sauve-toi, pour ta vie : ne regarde pas derrière toi, et ne t'arrête pas dans toute la plaine ; sauve-toi vers la montagne, de peur que tu ne périsses...

Alors l'Eternel fit pleuvoir du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu, de par l'Eternel. Il détruisit ces villes, toute la plaine et tous les habitants des villes, et les plantes de la terre. La femme de Lot regarda en arrière, et elle devint une statue de sel. » /Genèse 19 : 15-17 ;

24-26/.

« Souvenez-vous de la femme de Lot. Celui qui cherchera à sauver sa vie la perdra, et celui qui la perdra la retrouvera. » /Luc 17 : 32, 33/.

De se mettre en garde contre les faux enseignants et les faux prophètes, de peur de se laisser entraîner à les imiter, et d'en arriver à donner prise à la malédiction.

« Il y a eu parmi le peuple de faux prophètes, et il y aura de même parmi vous de faux docteurs, qui introduiront des sectes pernicieuses, et qui, reniant le maître qui les a racheté, attireront sur eux une ruine soudaine. Plusieurs les suivront dans leurs dissolutions, et la voie de la vérité sera calomniée à cause d'eux. » /II Pierre 2 : 1, 2/.

« Mais, quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre Evangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème ! Nous l'avons dit précédemment, et je le répète à cette heure : si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème ! » /Galates 1: 8-9/.

De porter de bons fruits, une fois qu'il a été admis au Royaume de Dieu. Le Seigneur nous guérit, afin que nous nous mettions à son service, en aidant nos semblables à accéder au salut et à la guérison dont il est le dispensateur. /Jean 15:5; Marc 7:32 et 8:22/

De persévérer à progresser sur la voie de la foi jusqu'à la fin.

« Cependant, celui qui est juste à mes yeux vivra par la foi, mais s'il retourne en arrière, je ne prendrai pas plaisir en lui. » /Hébreux 10 : 38/.

« Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins ; de quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? » /Hébreux 10 : 26-29/.

« En effet, qu'en est-il de ceux qui retombent dans une vie mauvaise ? Ils ont reçu une fois la lumière de Dieu. Ils ont goûté au don céleste et ont eu part au Saint-Esprit. Ils ont senti que la parole de Dieu est bonne et ils ont fait l'expérience des puissances du monde à venir. Et pourtant, ils retombent dans une vie mauvaise ! Il est impossible de les amener une nouvelle fois à changer de vie, car ils clouent de nouveau le Fils de Dieu sur la croix et l'exposent publiquement aux insultes. Lorsqu'une terre absorbe la pluie qui tombe fréquemment sur elle, et produit des plantes utiles à ceux pour qui elle est cultivée, Dieu la bénit. Mais si elle produit des buissons d'épines et des chardons, elle ne vaut rien ; elle sera bientôt maudite par Dieu et finira par être brûlée. » /Hébreux 6 : 4-8/.

Il ne faut jamais oublier que le salut et la guérison de toute âme humaine sont les enjeux d'une guerre sans merci opposant les anges de Dieu aux démons de Satan. Le malade et ceux qui prient pour sa guérison, s'engagent dans un combat, où à chacun reviendra de prendre le parti pour lequel il se sera déterminé. Il arrive souvent que la présence de certaines personnes, se trouvant dans un état d'âme entaché d'impureté corporelle ou spirituelle, ou bien en proie à l'incrédulité et au doute, entrave et tienne en échec l'intercession des autres.

Chaque chrétien appelé par Dieu à son service, est impliqué dans la guerre spirituelle. Qu'il le veuille ou non, cette guerre se livre dans son for intérieur, préluant au niveau de ses pensées et de ses conceptions, et se traduisant ensuite par ses paroles et ses actes. S'il veut en sortir victorieux, il se doit de se dépouiller des vieilles fripes de sa propre justice, sous-tendue par diverses idéologies et philosophies humaines, pour se revêtir du fournement de Dieu que préconise la Bible.

« Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute-puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable. Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » /Ephésiens 6 : 10-12/

La plus grande partie de la population bulgare et – en particulier – les scientifiques, dont les jeunes diplômés des Facultés de Médecine et les titulaires de divers grades universitaires en la matière, ignorent tout de la nature des possessions démoniaques et de leurs manifestations congénitales. Les

désarrois liés à ces états d'âme relèvent de maladies auxquelles on assigne à tort et à travers aujourd'hui le nom de neuro-psychiatriques, mais qu'on appelait à l'époque franchement psychiatriques, dénomination dont l'étymologie remonte à un mot qui, à l'origine, avait servi à désigner l'âme, avant que la négation de celle-ci par l'athéisme n'ait donné lieu à la redéfinition du concept en termes autrement admissibles pour la médecine contemporaine. Une redéfinition syncrétiste, consacrée par l'usage qu'on en fait abusivement de nos jours, en associant au terme d'origine, qui a toutefois survécu aux atteintes du militantisme athée, le qualificatif « neurologique », de manière à synthétiser les deux notions... Il est néanmoins acquis que les affections nerveuses et les maladies psychiatriques sont deux choses tout à fait différentes. Les médicaments administrés aux patients de la catégorie des malades mentaux sont sans objet, au même titre que n'importe quelle autre méthode thérapeutique basée sur des postulats matérialistes. Certes, les médicaments, les plantes médicinales et la naturopathie peuvent soulager d'une certaine manière les nerfs malmenés par les démons, sans pour autant parvenir à faire déguerpir ces derniers. Les démons ne craignent nullement les médicaments et les simples. Ce qu'ils craignent, c'est uniquement le sang et le nom du Seigneur Jésus-Christ.

Ces maladies résultent de péchés à caractère occulte ou de crimes particulièrement graves, dont le malade ou tel d'entre ses ascendants appartenant à n'importe laquelle des trois ou quatre générations précédentes, se sont rendus coupables, mais il se peut également que le malade soit victime d'un maléfice, jeté sur lui par une personne qui pratique la sorcellerie. En pareil cas, seule la puissance du Saint-esprit est en mesure de délivrer le malheureux. Voilà pourquoi, il est nécessaire que les chrétiens se revêtent du fournement de Dieu.

« C'est pourquoi, prenez toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir résister dans le mauvais jour, et tenir ferme après avoir tout surmonté. Tenez donc ferme : ayez à vos reins la vérité pour ceinture ; revêtez la cuirasse de la justice ; mettez pour chaussure à vos pieds le zèle que donne l'Evangile de paix ; prenez par-dessus tout cela le bouclier de la foi, avec lequel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du Malin ; prenez aussi le casque du salut, et l'épée de l'Esprit, qui est la parole de Dieu. Faites en tout temps par l'Esprit toutes sortes de prières et de supplications. Veillez à cela avec une entière persévérance, et priez pour tous les saints. » /Ephésiens 6 : 13-18/

Au mépris de cette recommandation biblique, certains chrétiens et chrétiennes se plaisent à faire étalage de différentes parties dénudées de leur corps. Qu'ils ne s'étonnent donc point de ce que des traits enflammés d'esprits d'obsession sexuelle les atteignent de plein fouet. On a de la peine à imaginer que le festin de noces de l'Agneau de Dieu puisse offrir, aux côtés des apôtres et des saints assis à table, le spectacle d'hommes en linge de corps et en shorts ou en bermudas, et de femmes exhibant leurs attraits, rehaussés par des pantalons moulants, ou – de mieux en mieux – leurs dos, bustes, ventres, fesses et cuisses mis à nu.

« Le roi entra pour voir ceux qui étaient à table, et il aperçut là un homme qui n'avait pas revêtu un habit de noces. Il lui dit : Mon ami, comment es-tu entré ici sans avoir un habit de noces ? Cet homme eut la bouche fermée. Alors le roi dit aux serviteurs : Liez-lui les pieds, et les mains, et jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » /Matthieu 22 : 11-14/

Il ne faut pas oublier que les guérisons divines n'intéressent que les croyants et ceux qui sont en voie de se convertir. La Bible nous enseigne :

« Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Eglise, et que les anciens prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera ; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. » /Jacques 5 : 14, 15/

Au sujet des incroyants, Jésus dit : « ...mais celui qui ne croira pas sera condamné. » /Marc 16 : 16/

Je recommande vivement à tous ceux qui ont expérimenté la délivrance et la guérison divines de relire de temps à autre l'Accord de Paix entre le pécheur et le Royaume du Ciel, ce qui leur fournira l'occasion de procéder périodiquement à un examen de conscience propre à leur rappeler où ils ont pu s'écarter du droit chemin. Ils leur sera bon de persévérer à lire l'Ecriture Sainte, à entretenir leur communion fraternelle avec d'autres enfants de Dieu, ainsi que d'aller régulièrement à leur église,

afin d'y faire monter leurs prières vers le Ciel ; de célébrer les fêtes religieuses, en se réjouissant dans leurs cœurs sous le regard du Seigneur.

Des multitudes d'êtres humains se font prendre dans les filets de Satan à force de se mêler de pratiques occultes et de prêcher des hérésies et des doctrines spirituelles entachées d'hétérodoxie. La Parole de Dieu nous déconseille les contacts de telles personnes, dont le commerce peut nous souiller. A preuve, les témoignages de chrétiens ayant essuyé les atteintes d'attaques démoniaques, après les coups de téléphone qu'ils se sont aventurés à passer à des astrologues, magnétiseurs ou occultistes en vue, dans le but de leur faire faire un retour sur eux-mêmes. Je me mets en devoir d'énumérer, au fil des quelques pages qui suivent, et pour autant que j'en aie connaissance, quelques péchés occultes de nature à mettre les gens en contact avec les anges déchus. Subjuguées par Satan, les personnes qui s'y prêtent, se trouvent sous l'emprise de ses démons, dont elles ne tardent pas à subir la contrainte funeste. C'est précisément parmi ces gens-là qu'on retrouve les possédés proprement dits et les personnes héréditairement assujetties à l'empire démoniaque. La souffrance pousse plus d'une d'entre celles-ci à faire désespérément appel, tour à tour, à différents domaines de la médecine classique et à la naturopathie, sans qu'elles sachent que ces dernières ne leur seront d'aucun secours, d'autant que ce n'est point à coups de médicaments et de tisanes qu'on vient à bout de ce qui est le fait de puissances maléfiques et d'esprits impurs.

Nous sommes tenus de considérer les possédés et les victimes de l'oppression démoniaque comme nos frères et nos sœurs qui ont été faits prisonniers et portent le joug qui leur a été Imposé par l'adversaire spirituel que nous avons tous en commun, et de nous garder d'adopter à leur égard une attitude d'inimitié, comme cherche à nous y inciter le Malin. Le Seigneur Jésus-Christ ne refusait jamais de mettre au large les captifs du diable, parmi ceux qu'on amenait à ses pieds, sans reprocher à aucun d'entre eux le désarroi, l'esprit abattu ou l'air affligé de l'un ou de l'autre. Lui seul s'avérait plein de commisération pour le malheur qu'enduraient tous ces gens-là.

Malheureusement, on retrouve dernièrement des possédés et des captifs du diable en nombre croissant parmi les chrétiens, eux-mêmes. Ce peuvent être même des croyants ayant à leur actif différentes expériences, comme celles des miracles, des révélations et des guérisons, que Dieu a opérés et dispensés dans leur vie. C'est le cas de ceux qui, confrontés avec un problème grave ou une adversité quelconque, ou bien à l'occasion de la survenue d'une maladie persistante, ont vite fait de tirer un trait sur les expériences que leur foi leur avait fait vivre naguère, faute d'avoir immédiatement obtenu satisfaction, après s'en être rapportés sans résultat à l'Eglise au sujet de leurs préoccupations du moment. Il leur tarde alors, à ces gens de peu de foi, de recourir aux services de « guérisseurs » et de « thaumaturges » aux allures d'anges de lumière. Aventurés sur un terrain dont Satan a la possession, ils sont aussitôt faits prisonniers et dès lors soumis à sa tyrannie. Comment peut-on concevoir que des chrétiens en deviennent la proie ? Cela arrive à des croyants dont la foi chrétienne manque de fondements solides, et ce, assez souvent en dépit des multiples expériences spirituelles qu'ils ont vécues. Tous les miracles, les prodiges et les révélations surnaturelles, intervenus dans l'existence de certains d'entre eux, auront été autant de sources de vives émotions et d'inspiration, mais ils n'auront fait que l'effet d'un feu de paille.

OPPRESSION ET POSSESSION DEMONIAQUE

La Bible fait mention, à plusieurs endroits, de démons qui tourmentent des êtres humains. La délivrance des possédés ne peut résulter que de l'intervention de puissances et d'autorités supérieures à la hiérarchie de ces anges déchus, placés sous les ordres de Satan.

Le Nouveau Testament multiplie les récits, où il est question de démonstrations de force démoniaques dont les déchaînements nous donnent, dans le cas du Gadarénien possédé, un aperçu de la violence que ces esprits mauvais peuvent exercer sur les êtres humains :

« Car souvent il avait eu les fers aux pieds et avait été lié de chaînes, mais il avait rompu les chaînes et brisé les fers, et personne n'avait la force de le dompter. » /Marc 5: 4/

Cependant, les esprits malins changeront de comportement, dès que Jésus aura affronté le forcené, car ils seront aussitôt conscients d'avoir affaire, en sa personne, à un Etre qui revêt une autorité et une puissance de loin supérieures.

« Ayant vu Jésus de loin, il accourut, se prosterna devant lui, et s'écria d'une voix forte : Qu'y a-t-il entre moi et toi, Jésus, Fils du Dieu Très-Haut ? Je t'en conjure au nom de Dieu, ne me tourmente pas. Car Jésus lui disait : Sors de cet homme, esprit impur. » /Marc 5: 6-8/.

Cette rencontre de l'énergumène avec Jésus-Christ se soldera par la délivrance du malheureux :

« Ils vinrent auprès de Jésus, et ils virent le démoniaque, celui qui avait eu la légion, assis, vêtu, et dans son bon sens ; et ils furent saisis de frayeur. » /Marc 5 : 15/.

Parmi les chrétiens, il en est qui, avides de se glorifier, ou animés d'un zèle téméraire, s'enhardissent à exorciser, en s'autorisant, pour ce faire, d'expériences étrangères, sans avoir été investis par Dieu du pouvoir nécessaire pour se charger d'une pareille mission, d'où les résultats déplorables qui s'ensuivent... Il arrive que les démons ne sortent du possédé que pour entrer en eux. Rappelons-nous, à ce propos, la mésaventure des fils du grand-prêtre Scéva, relatée dans le livre des Actes des Apôtres 19:13-16.

Dieu a doté l'homme du libre arbitre, afin qu'il lui soit loisible de choisir son maître entre le Créateur et le Diable. Cela étant, si l'on se mêle d'exorciser des serviteurs du diable qui le sont de leur plein gré, comme c'est le cas de tous les occultistes et des adeptes de l'Antéchrist, Satan y trouve prétexte à faire grief devant Dieu de ce que des créatures humaines osent se servir du nom du Seigneur pour violer de leur propre chef le principe du respect du libre arbitre.

Pour sa délivrance, le possédé et ses proches sont tenus :

De se confesser en toute franchise de leurs péchés et croyances à caractère occulte, de les renier et de s'engager à ne plus jamais y revenir.

De souscrire de bonne grâce à l'Accord de Paix entre le pécheur et le Royaume du Ciel, en tournant le dos au Diable, pour se mettre au service de l'Eglise du Seigneur et de la Sainte Trinité.

De s'associer aux réunions de prière, au sein d'une assemblée où l'on prie pour la guérison, afin que le possédé soit délié et délivré.

Pour en venir à ses fins, Satan joue sur des affinités conditionnées, de préférence chez les profanes, par le besoin et la curiosité. Alors même qu'ils ont besoin d'être guéris ou consolés, plutôt que de s'en remettre à Dieu – de peur d'être comptés parmi les rétrogrades et les ignorants au cas où ils le feraient, la plupart des inconvertis choisissent de faire appel aux serviteurs du Diable, – tenus, ceux-là, en haute estime par la majeure partie des athées, – quitte à devenir la proie des esprits mauvais.

Il en est également d'autres qui, curieux de savoir si l'on peut communiquer avec les esprits des morts en les interrogeant, se laissent volontiers prendre au piège du Diable.

Il arrive que des femmes en quête d'un futur mari ou d'un amant à leur convenance aient aussi recours aux moyens de contacts spirites, interdits par Dieu, en allant consulter diseuses de bonne aventure et autres prestataires de services à caractère occulte, quitte à y gagner de vouer au malheur leur propre vie et celle de leur postérité. Quant aux hommes, il s'en trouve, parmi eux, qui, ayant jeté leur dévolu sur une jolie femme, restée jusque là insensible à leurs avances, en arrivent à faire appel, afin de s'en concilier les bonnes grâces, aux « bons offices » d'enchanteurs, sans se douter que les mariages qui peuvent faire suite aux sortilèges de ces derniers, donnent naissance à des enfants malheureux, anormaux, héréditairement assujettis à l'oppression démoniaque et prédisposés à subir l'empire d'esprits mauvais de toutes sortes, comme esprits impurs, d'obsession sexuelle, d'épilepsie, de surdi-mutité, d'autisme, etc.

Il existe une certaine science diabolique portant sur l'initiation aux moyens de nuire à nos ennemis. Elle s'avère fatale à tous ceux qui s'avisent de s'y vouer et qui encourent ainsi, à terme, leur propre perte. Ils ne peuvent s'y soustraire que s'ils s'en détournent et s'en repentent, pendant qu'il en serait temps. Cela dit, on comprend d'autant mieux le caractère préventif de l'interdiction, décrétée par Dieu à l'intention des hommes, du recours aux services pernicieux des occultistes, spirites, diseuses de bonne aventure, astrologues, devins, voyants, parapsychologues, magnétiseurs, etc.

Les différentes superstitions et croyances païennes peuvent également être à l'origine de la possession et de l'oppression démoniaque.

Les athées mettent à tort lesdites aberrations sur le compte des croyants, et en prennent occasion pour bafouer d'une manière blasphématoire leur piété.

Si on se laisse aller à sacrifier aux contrefaçons captieuses du genre de celles évoquées plus haut, en s'attachant à régler le cours de sa vie sur les pronostics et les suggestions de voyants, d'astrologues, de conjureurs ou de devins, et qu'on vienne, ultérieurement, à se rendre coupable d'un vol, d'un adultère, ou de quelque autre péché capital que ce soit, on peut tenir pour assuré que le châtement encouru est, de ce fait, dès lors rendu exécutoire, et ce, d'une manière inéluctable, à moins que ne s'ensuive en temps opportun un retour sur soi-même et qu'on ne fasse pénitence en conséquence. Des multitudes de gens, dont un bon nombre de chrétiens, succombent à la séduction de l'occultisme, et tombent dans le panneau de Satan, à force de se livrer à des expériences occultes. Dans leur aveuglement, d'aucuns vont jusqu'à se faire les champions de certaines théories tissées de contrevérités néfastes, insidieusement sous-tendues par des fausses doctrines imprégnées d'une spiritualité aberrante.

Nous sommes interpellés, en tant que disciples du Seigneur Jésus-Christ, par le commandement qu'il a adressé aux apôtres au sujet de ceux qui étaient tourmentés par le diable, et qu'ils étaient appelés à délivrer. Quelles sont les victimes de cette oppression diabolique ? Afin de répondre à cette question, autant que faire se peut, je me propose de lister ci-après quelques péchés susceptibles d'asservir les gens à l'empire dévastateur de Satan et des anges déchus qui lui sont subordonnés. Voici donc quelques-uns des péchés à caractère occulte, à cause desquels Dieu a chassé et exterminé les sept tribus cananéennes :

Spiritisme – évocation d'esprits de morts ou directement de Satan.

Sorcellerie – les pratiques de la magie « blanche » et de la magie noire, la première s'appliquant au bien sollicité sous les auspices du diable en faveur d'un « bénéficiaire » sur lequel on a jeté son dévolu, et la seconde étant appelée à attirer le malheur sur la personne qui en fait l'objet.

Incantations – recours, en s'appuyant sur la consécration aux rites magiques de divers objets réputés susceptibles d'en cibler et véhiculer la portée, à des formules incantatoires faisant appel aux esprits mauvais, en vue d'en orienter ou d'en faire cesser les influences maléfiques, dont celles exercées sur certains malades.

Augure – le fait de tirer des présages de l'examen de divers objets, tels que le pain, les nuages, etc. – à la manière des haruspices qui rendaient leurs oracles en scrutant les entrailles des animaux sacrifiés.

L'art des nestinaris – l'observation de rites consistant à faire passer un être humain par le feu ou à danser nu-pieds sur la braise.

L'art de dire la bonne aventure. – Il convient de signaler le rapport de ce dernier avec des pratiques contemporaines telles que la cartomancie et la lecture dans le marc de café.

Chiromancie – prédiction du destin humain par la lecture des lignes de la main.

De nos jours, en participent également certaines pratiques dont le caractère occulte est camouflé sous le couvert de termes savants à consonances modernes tels que : radiesthésie, parapsychologie, méditation transcendante, etc.

La radiesthésie s'applique, entre autres, à la détection de maladies susceptibles d'être diagnostiquées par le moyen de procédés divinatoires avec l'aide du diable, sous le couvert de phénomènes et d'expérimentations soi-disant scientifiques.

Ceux qui se réclament de la parapsychologie ont le pouvoir d'accomplir certains prodiges, tels que le fait d'influencer à distance les pensées et la volonté, de susciter notamment des désirs adultères et des convoitises charnelles. En réalité, il s'agit là des méfaits d'esprits impurs, mobilisés par le moyen de formules incantatoires.

Les phénomènes de transmission de pensées par télépathie peuvent être aussi à l'origine d'autres miracles, mais ceux-ci ne sont jamais faits à la gloire de Dieu et tendent à induire en erreur plutôt que de concourir au salut de l'âme humaine.

Notre Seigneur nous a mis en garde contre les faux prophètes qui allaient s'élever et faire de grands miracles et prodiges, au point de séduire, s'il était possible, même des âmes converties.

Qu'en est-il, d'ailleurs, de la voyance, telle qu'elle se présente de nos jours ? Nous apprenons de

l'Ancien Testament que les prophètes étaient désignés, à l'origine, par le nom de clairvoyants, en tant qu'ayant, spirituellement parlant, les yeux illuminés par l'Esprit-Saint, grâce aux visions qu'ils recevaient de Dieu. Les voyants « extralucides » d'aujourd'hui ne le sont que de nom, dans la mesure où ils usent de moyens, réprouvés de Dieu, de communication avec l'au-delà, en évoquant les soi-disant esprits de saints défunts. Ils ne font qu'imiter l'exemple de la magicienne par qui le roi Saül a fait évoquer l'esprit du prophète défunt Samuel, dont voici l'histoire, telle qu'elle est rapportée dans le premier livre de Samuel :

« Et Saül dit à ses serviteurs : Cherchez-moi une femme qui évoque les morts, et j'irai la consulter. Ses serviteurs lui dirent : Voici, à En-Dor il y a une femme qui évoque les morts. Alors Saül se déguisa et prit d'autres vêtements, et il partit avec deux hommes. Ils arrivèrent de nuit chez la femme. Saül lui dit : Prédisez-moi l'avenir en évoquant un mort, et fais-moi monter celui que je te dirai. La femme lui répondit : Voici, tu sais ce que Saül a fait, comment il a retranché du pays ceux qui évoquent les morts et ceux qui prédisent l'avenir ; pourquoi donc tends-tu un piège à ma vie pour me faire mourir ? Saül lui jura par l'Eternel, en disant : L'Eternel est vivant ! il ne t'arrivera point de mal pour cela. La femme dit : Qui veux-tu que je te fasse monter ? Et il répondit : Fais-moi monter Samuel. » /I Samuel 28:7-11/.

Quiconque s'inquiète de savoir ce qu'il est advenu de Saül par la suite, peut l'apprendre en lisant son histoire qui, relatée dans le même livre de la Bible, fournit matière à une moralité exemplaire quant à la tournure désastreuse que peut prendre l'aventure de ceux qui s'en rapportent à la consultation de devins, de voyants ou de sorciers. Peut-on appeler clairvoyante la magicienne d'En-Dor, à côté des prophètes ? – En aucun cas ! Aucun prophète n'a agi de la sorte, ni jamais prophétisé au nom du Seigneur, en faisant appel à des moyens de contacts occultes, les sachant interdits. Voici donc ce que la Parole de Dieu édicte à ce sujet :

« Qu'on ne trouve chez toi personne qui exerce le métier de devin, d'astrologue, d'augure, de magicien, d'enchanteur, personne qui consulte ceux qui évoquent les esprits ou disent la bonne aventure, personne qui interroge les morts. Car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Eternel ; et c'est à cause de ces abominations que l'Eternel, ton Dieu, va chasser ces nations devant toi. » /Deutéronome 18 : 10-12/.

Il est aberrant de croire que Dieu puisse prêter l'oreille aux incantations d'une magicienne ou voyante et qu'il soumette ses saints aux ordres des serviteurs du diable.

Il en est tout à fait autrement des visions et des prophéties qui émanent de l'Esprit-Saint et se concrétisent par le biais de ses dons, ces derniers ne pouvant être en la possession légitime que de dépositaires chrétiens : il n'y a là rien que de très édifiant, d'autant que l'esprit de Dieu se révèle être à l'œuvre par des manifestations authentiques au travers desquelles se profilent d'ailleurs les pouvoirs réellement conférés à l'Eglise. Or, l'évocation des esprits des morts n'a que faire là-dedans, quand même on prétendrait faire appel à des saints défunts.

Satan joue sur l'affection des gens pour leurs proches défunts, en suggérant aux non avertis de tenter de communiquer avec l'âme d'un être cher disparu comme un frère, une sœur, une mère, un père, un fils ou une fille. Pour peu qu'il ait été réputé, de son vivant, pour sa religiosité, le défunt peut être canonisé et revêtir l'image d'un saint dans le cœur de tel d'entre ses proches qui sera, de ce fait, continuellement sujet à la tentation d'essayer de se mettre en contact avec l'esprit du mort vénéré. L'opportunité est aussitôt saisie par le diable qui excelle dans l'art de comédien, pour apparaître sous les traits du défunt et feindre de se mettre au service de la personne qui en est dupe, jusqu'à ce que celle-ci soit soumise à l'emprise démoniaque et qu'elle perde son âme, faute d'être revenue de son erreur en temps utile.

Dieu ne peut pas revenir sur sa Parole. – Souvenez-vous en ! Il nous est absolument interdit d'évoquer les esprits des morts, quand même il s'agirait de saints ou de martyrs. La désobéissance à ce commandement fait sombrer dans un état de perdition des multitudes d'âmes humaines mal éclairées sur la question.

Parmi les voyants d'aujourd'hui, il en est qui s'y entendent pour déterminer certains diagnostics, en interrogeant les soi-disant esprits de saints défunts. Ils collaborent avec des guérisseurs et des phytothérapeutes occultistes, avec le concours desquels il arrive qu'il se produise telle guérison

complète ou que l'état de tel malade s'améliore, en contrepartie d'un engagement sous-jacent par lequel ce dernier se trouve dès lors être tacitement tenu vis-à-vis de Satan. Le bénéficiaire des avances diaboliques est à la discrétion des puissances d'en bas auxquelles il s'est voué, et il finit par perdre son âme, s'il reste sans se ressaisir de son égarement. Si une telle personne vient à croire en Dieu, Satan se met à la tyranniser et malmener.

Porte-bonheur et amulettes – objets de culte idolâtrique. La foi en Dieu laisse la place au fétichisme devant un bout de papier où se trouvent griffonnées des formules incantatoires ou des prières musulmanes adressées au diable. On a parfois constaté que ces billets, cachetés à la cire, portaient, rédigées en arabe, des phrases dans le genre de celle conçue en ces termes : « Satan, épargne le corps du porteur de la présente, afin que son âme t'appartienne après sa mort. » – Une santé à court terme en contrepartie d'une perdition éternelle, à la clé.

Conjuration – les esprits impurs et maléfiques peuvent être conjurés à coups de formules incantatoires, comme par exemple : « Vous qui errez çà et là, – que vous soyez de sexe masculin ou féminin – peu importe ce que vous êtes, pourvu que vous rapportiez au malade la santé ! » Le conjureur et le malade mettent leur confiance dans les esprits maléfiques et concluent la paix non avec Dieu, mais avec le diable et ses suppôts.

Hypnotisme – On a assisté, ces derniers temps, à l'engouement d'un large public pour l'étude des langues étrangères sous hypnose. Les hypnotiseurs ont dans bien des cas des facultés médiumniques.

Il convient, à ce propos, de citer l'exemple d'un croyant qui avait fait appel à cette technique dans le dessein d'apprendre par cœur la Bible. – En voilà une application méritoire de louange ! – trouverait-on matière à s'enthousiasmer. Cependant, il se trouve que l'esprit sous le patronage duquel s'est avéré être placé ce phénomène, a quitté son récepteur dès qu'un groupe de chrétiens eut fait un sujet de prière du cas de ce dernier. Une fois libéré, bien que désormais incapable de citer la Bible sans accroc, mais conscient du retour de l'Esprit-Saint dans sa vie, l'intéressé s'est senti, en revanche, envahi par un sentiment de joie comme seule la communion de Dieu peut en procurer.

Les hypnotiseurs sont désignés dans la Bible sous le nom d'enchanteurs /Deutéronome 18 : 10/.

Art magique – l'art d'accomplir, avec l'aide du diable, divers prodiges, dont relève, entre autres, la localisation de nappes aquifères et de gisements de minerais, d'emplacements de trésors et de monastères, etc. – par le moyen de baguettes de sourcier, prétendument appropriées à cet usage. Les personnes «douées» de cette faculté de téléstésie se plaignent sans cesse du mauvais état de leur système nerveux.

L'emprise démoniaque peut également avoir pour origine différents préjugés et superstitions. Les athées ont tort d'attribuer ces dernières aux seuls croyants. La Bible n'en fait aucun cas, aussi ne s'attarde-t-elle nullement là-dessus. En réalité, ce sont les soi-disant libres penseurs – pour employer le qualificatif dont aiment se parer bon nombre d'incroyants – qui en sont esclaves la plupart du temps.

SUPERSTITIONS ET CROYANCES PAÏENNES

Rencontres « de bon » ou « de mauvais augure ».

Etre à la veille de toucher ou de déboursier une somme d'argent selon que l'une ou l'autre de vos mains vous démange.

Passage d'un chat noir sur votre chemin – signe de malchance.

Une chouette perchée sur le toit – signe annonciateur du décès imminent du propriétaire de la maison.

Toucher du bois de peur que le diable ne vienne compromettre la situation dont on vient de se féliciter. Un pareil acte de foi est centré sur le diable.

Crainte en présence de certains nombres, dont le 13, en particulier.

Attention prêtée à certains jours de la semaine, comme le mardi ou le vendredi, par exemple.

Frémissement de la paupière – présage de malheur.

Frémissement des lèvres – annonciateur d'une imminente explosion de colère.
Foi dans les fantasmagories du Calendrier astrologique.
Obsession d'être la cible de conjurations, de mauvais sorts et d'envoûtements.
Crainte inspirée par la lune.
Crainte inspirée par l'obscurité.
Croiser les bras ou les jambes – signe précurseur d'un appauvrissement qui vous pend au nez.
Passage sous un arc ou une voûte – ferait jouer de malchance.
Présages astrologiques tirés de l'observation des signes zodiacaux.
On peut allonger la liste des sujets de superstition que Satan exploite pour inculquer à ceux qui en sont dupes des pensées négatives tendant à développer en eux la croyance dans la fatalité du mal.
Ces menées diaboliques ne devraient avoir aucune prise sur le chrétien, puisque Dieu peut intervenir à tout moment dans l'enchaînement des circonstances et faire tout concourir au bien de ceux qui l'aiment.
Pratique le bien et n'aie aucune crainte du mal, car il est loin de toi. Mais si tu fais le mal, c'est qu'il s'est installé au-dedans de toi-même et qu'il retombera forcément sur ta propre tête. La Bible dit :
« Ton péché te retrouvera ! » A défaut de repentance, ce n'est pas le culte rendu à des préjugés qui tirera le pécheur d'affaire.
Yonggi Cho affirme que tous ceux qui cultivent de pareilles croyances ont un mode de penser négatif qui, à la manière d'un aimant, a pour effet de leur attirer dessus malheurs, maladies et afflictions en tous genres, et que cela tient à ce que leur attitude tombe sous le coup d'une malédiction, aux termes de l'épître aux Galates 1 : 8, 9.

QUELQUES SYMPTOMES DE L'EMPRISE DEMONIAQUE

Maux de tête chroniques ou intermittents, généralement réfractaires aux traitements appliqués – revenant à heures fixes et à intervalles réguliers.
Obsessions blasphématoires, impures, sexuelles, de malveillance et de fureur, tendances suicidaires, qui hantent l'esprit contre son gré.
Pesanteurs, bouffées de chaleur intense et sensations de tension dans les yeux.
Comportement compulsif, anormalement récalcitrant et sujet à des accès de rage incontrôlables.
Chutes accompagnées du sentiment d'avoir été bousculé sans qu'il n'en ait rien été en réalité.
Etourdissements et troubles de l'équilibre sans causes physiologiques apparentes.
Paralysie momentanée de la main, survenue au moment où l'on tente de se signer.
Sensations nocturnes d'être étranglé ou piétiné par quelqu'un.
Extinction momentanée de la voix lors d'une tentative d'appel au secours.
Passages de nébulosités noires ou rouges, obscurcissant la vision.
Tics de toutes sortes, susceptibles d'être déclenchés chez les possédés ou les individus assujettis à l'influence démoniaque, alors même que nos pensées ou nos prières se portent sur leurs personnes.
Sensations d'alourdissement physique au niveau de différentes parties du corps.
Paralysies passagères ou permanentes de différents organes.
Sensation de pression accablante, exercée par des forces invisibles sur la tête ou pesant sur les épaules.
Sensation douloureuse et insoutenable de brûlure dans la poitrine.
Apparitions abominables de bêtes impures et de monstres horribles.
Craintes irraisonnées aux allures d'obsessions permanentes.

Certes, les symptômes du genre de ceux énumérés plus haut, peuvent également être dus à telle ou telle lésion physiologique. Comment faire pour les discerner ? Il est recommandé, à cet effet, d'engager le malade à prononcer à haute voix la phrase suivante : « Le sang du Seigneur Jésus-Christ me purifie de tout péché et par ses meurtrissures je suis guéri. » Il est souhaitable que ces mots soient articulés en présence d'autres chrétiens. Dans le cas où une certaine résistance invisible

viendrait s'y opposer et que les pensées du malade s'y déroberaient, s'il fait l'économie du qualificatif « Seigneur » et qu'il n'y revienne qu'à grand-peine – il y a lieu d'en conclure d'une manière affirmative qu'on est en présence d'autant d'indices révélateurs de l'emprise démoniaque. Afin de l'en convaincre, que l'on fasse répéter ensuite au malade d'autres phrases où le nom du Seigneur n'est plus impliqué, pour lui faire réaliser que ce n'est pas la mémoire qui lui fait défaut, pas plus qu'il ne s'agit d'une sclérose.

Dans ce cas-là, il n'y a pas d'autre voie libératrice que le recours à la foi dans le Seigneur Jésus-Christ, l'exercice efficace de laquelle ne saurait se traduire que par une repentance authentique. L'expérience que nous avons acquise dans le domaine spirituel fait ressortir que les blasphémateurs, les apostats et les membres d'organisations terroristes impliquées dans des effusions de sang humain, sont impossibles à délier avant qu'ils n'aient été amenés à une authentique repentance et qu'ils n'aient changé, en conséquence, de comportement.

Il y a des chrétiens qui s'évertuent, sans résultat et au préjudice de leur santé et de leurs nerfs, à délier et affranchir de la possession démoniaque, sans discernement, des ennemis déclarés du Christ, occultistes, magnétiseurs et d'autres serviteurs du diable, ayant délibérément choisi leur camp et peu soucieux de s'en repentir.

Parmi les personnes qui choisissent de faire appel aux services des occultistes et des magnétiseurs, il en existe qui le font par ignorance, mais aussi d'autres qui optent délibérément pour une telle démarche, du moment qu'elle présente, à leurs yeux, l'avantage de leur éviter d'avoir à se repentir et à se détourner de leurs péchés. Afin d'être dégagé de toute responsabilité en ce qui les concerne, je suis tenu de les avertir que le recours, en vue de leur délivrance, à toute autre démarche qu'un appel fait au nom du Seigneur Jésus-Christ, se soldera tôt ou tard par l'aggravation de leur état. En revanche, il est réservé à quiconque s'attachera à accomplir ce que prescrit l'Écriture Sainte, de goûter la paix du Christ, associée à la délivrance et au salut de son âme, ainsi qu'à la guérison de son corps.

Une fois guéris, aussi bien physiquement que spirituellement, pour autant que nous soyons soucieux de préserver notre santé, il importe de prêter attention aux préceptes que nous enseigne la Bible: « Si vous m'obéissez vraiment, à moi, le Seigneur votre Dieu, en faisant ce que je considère comme juste, si vous écoutez mes commandements et mettez en pratique toutes mes lois, alors je ne vous infligerai aucune des maladies que j'ai infligées aux Egyptiens. En effet, je suis le Seigneur, celui qui vous guérit. » /Exode 15 : 26/.

ACCORD DE PAIX AVEC LE CIEL

En 1984, j'eus un rêve où je me vis placé sur une croisée de chemins dans un quartier de Sofia. Une voix forte retentit du ciel, qui proclamait : « Je vais exterminer de la face de la terre cette génération impie et perverse. » La résonance du verdict était telle que les gens en défaillaient et tombaient à terre. Je me mis aussitôt à genoux, en disant : « Que devons-nous donc faire, Seigneur ? » Et la même voix tonitruante de trancher : « Que chacun se réconcilie avec son frère et qu'on conclue un Pacte de Paix avec le Ciel. Tous ceux qui servent deux maîtres – le Christ et ses ennemis à la fois – sont des traîtres. La trahison sera punie de mort. » Sur ce, je vis au beau milieu de la croisée de chemins trois hommes qui me tournaient le dos. Et la voix d'enchaîner : « Ces hommes sont tous les trois des traîtres. Le premier pour avoir offert sa collaboration aux Services de la Sûreté d'Etat, le deuxième – au Détachement local des Bénévoles de la Protection Civile, et le troisième – son adhésion au Parti communiste. Ce n'est point à force de chanter des cantiques à ma louange, de réciter des prières et de prêcher en mon nom qu'ils en seront tenus quittes. Leur trahison sera punie de mort. »

Après avoir médité le message précité, je conclus qu'un danger de mort menaçait les trois personnes en cause et qu'il était de mon devoir de les en avertir. Le premier des intéressés ne voulut rien savoir, et le deuxième trouva à redire, après avoir entendu mes objurgations, comme quoi, en réalité, les choses lui semblaient différentes par rapport à la manière dont je les présentais. Seul, le

troisième concéda : « C'est vrai. Cela fait quelques jours seulement que la décision a été prise de mon affiliation dans les rangs du Parti. » Les deux premiers décédèrent au bout d'un mois, alors que le troisième survécut, mais depuis, il ne fait plus acte de présence dans aucune des églises de la ville.

Peu de temps après avoir achevé de rédiger l'Accord de Paix entre le pécheur et le Royaume des Cieux, j'en donnai lecture devant l'assemblée d'une des réunions de prière consacrées aux besoins des malades en quête d'une guérison, que je présidais à cette époque-là. Pas plus tard que la nuit suivante, je fis un autre rêve : Je me trouvais sur la place de Pirdop, ayant en main le manuscrit. La même voix claironnante que celle du rêve précédent m'adressait encore la parole en songe, disant : « Qu'est-ce que tu tiens dans ta main ? » Je répondis : « C'est l'Accord de Paix entre le pécheur et le Ciel. » Et le Seigneur de spécifier : « C'est le remède universel pour toutes les maladies, y compris le cancer... Quiconque l'accepte et le met en application sera guéri, mais celui qui le rejettera ne le sera point, quand même de nombreux chrétiens intercédèrent dans leurs prières en sa faveur au sein de plusieurs églises ou confessions. »

Je suis témoin de l'accomplissement de ces paroles du Seigneur. Cela fait aujourd'hui quatorze ans que l'Accord de Paix fut écrit. Tous ceux qui y souscrivirent et s'y conformèrent, après avoir confessé leurs péchés occultes et mortels et s'en être détournés, eurent droit, par la grâce de Dieu, à la guérison de leurs maladies, dont des affections telles que le cancer. Par contre, tous ceux qui n'en firent aucun cas, en sont à traîner leurs maladies, et quelques-uns d'entre eux en moururent, encore que beaucoup de chrétiens se fussent évertués à prier pour eux au sein de plusieurs églises locales et à l'étranger.

Voici ce qu'explique l'Écriture Sainte à l'appui de ce qui a été dit jusqu'ici :

« Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin d'être guéris.

La prière fervente de l'homme juste a une grande efficacité. » /Jacques 5:16/

« Mais si nous confessons nos péchés à Dieu, nous pouvons avoir confiance en lui, car il agit de façon juste : il pardonnera nos péchés et nous purifiera de tout mal. » /I Jean 1:9/

« Quiconque aura remporté la victoire recevra de moi ce don ; et je serai son Dieu et il sera mon fils. En ce qui concerne les lâches, les infidèles, les êtres abominables, les meurtriers, les gens immoraux, ceux qui pratiquent la magie, les adorateurs d'idoles et tous les menteurs, leur place sera dans le lac brûlant de feu et de soufre, qui est la seconde mort. » /Apocalypse 21 : 7, 8/

« Personne ne peut servir deux maîtres : il haïra l'un et aimera l'autre ; il sera fidèle à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez pas servir à la fois Dieu et l'argent. » /Matthieu 6 : 24/

« Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui désobéit au Fils n'aura pas cette vie, mais il reste exposé à la colère de Dieu. » /Jean 3 : 36/

« Mais moi, je vous déclare : tout homme qui se met en colère contre son frère sera amené devant le juge ; celui qui dit à son frère : « Imbécile ! » sera amené devant le Sanhédrin; celui qui lui dit : « Fou ! » mérite d'aller dans le feu de l'enfer. » /Matthieu 5:22/

Il ressort des passages précités que si nous ne confessons pas nos péchés et que si nous en faisons un secret, nous ne prospérerons point et nous ne serons point guéris. Dieu tient ses promesses quand nous agissons conformément à ce que prescrit sa Parole.

Chers amis, choisissez d'être prudents et sages ! Repentez-vous ! Réconciliez-vous avec vos frères et vos sœurs, avec vos prochains, et contractez de votre plein gré l'Alliance de Paix avec le Ciel, afin que le Seigneur vous affranchisse de la servitude du péché et qu'il ôte la malédiction qui peut peser sur vous. Afin que votre âme jouisse de la paix et votre corps – de la santé qu'il peut leur donner. Afin que vous soyez comptés, à votre tour, parmi les bienheureux témoins de l'immense miséricorde de Dieu pour tous ceux qui viennent à Lui avec foi, dans un esprit d'humilité et de soumission à sa Parole et à ses révélations. Que la grâce de Dieu, sa paix et son amour soient répandus sur vous et sur vos foyers! Dieu vous bénisse par le salut de vos âmes et la guérison de vos corps! Amen!

C'est à l'intention des grands malades désireux d'expérimenter la guérison divine que j'ai été poussé par le Saint-Esprit à rédiger le texte ci-après. Les intéressés n'ont qu'à en reprendre à leur

compte les clauses, telles qu'il m'a été donné de les énoncer.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, en présence de la Création visible et des mondes invisibles, ainsi que devant tous ceux qui en sont témoins, le pécheur que je suis déclare renier Satan, le faux prophète et l'Antéchrist.

Père Saint qui es le Créateur et le Maître de l'univers, je te prie au nom de ton bien-aimé Fils unique que je reconnais pour être mon Sauveur et Seigneur, de me traiter comme l'un de tes serviteurs et de bien vouloir accueillir en ma personne le fils prodigue auquel je m'identifie. Pose sur moi ton regard à travers le sacrifice expiatoire de l'Agneau de Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ. Fais-moi couvrir par l'aspersion de son sang, lave-moi de tous mes péchés et iniquités et guéris-moi par ses meurtrissures.

Seigneur Jésus, je te rends grâce de ce que tu as souffert la mort pour l'expiation de mes péchés et de mes iniquités, de mes offenses et de mes tares, et que tu t'es laissé maltraiter et meurtrir afin de me racheter et de m'épargner les maux, les afflictions et les maladies auxquelles me vouaient à juste titre les transgressions dont je me suis rendu coupable vis-à-vis de tes commandements, aussi longtemps que je n'ai fait aucun cas des révélations de l'Esprit-Saint et des avertissements qui m'étaient adressés par le biais de ta Parole. Je reconnais avoir souillé mon intelligence, mon cœur, mon âme et mon corps, m'être fourvoyé à la recherche de révélations « supranaturelles », de sources de consolation, de guérison et de salut loin de Toi, auprès de mon ennemi Satan et de ses serviteurs.

Seigneur Jésus, je réponds maintenant à ton invitation : « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués de porter un lourd fardeau et je vous donnerai le repos. » /Matthieu 11 : 28/. Je suis accablé d'un grand nombre de péchés, de maladies, de souffrances, d'appréhensions et de doutes qui fondent sur moi sans répit depuis que je me trouve en situation de rébellion et de guerre contre Dieu et le Royaume des cieux. Je reconnais ma capitulation totale et inconditionnelle. Je viens à Toi uniquement par la foi, sans me prévaloir d'aucun mérite personnel et sans la moindre prétention. Je souhaite conclure un pacte de paix avec le Royaume des cieux et j'y procède à bon escient sans la moindre contrainte. Je renie les religions et les superstitions païennes, ainsi que les doctrines hérétiques qui déforment le message de la Parole de Dieu ou en prennent le contre-pied. Je désavoue parmi d'autres fausses doctrines celles de Moon, des mormons, de la Foi universelle Bahâ'ie, des rose-croix, des Témoins de Jéhovah, de Peter Danov, d'Hélène Whit, etc.

Je renonce à tout recours, – en violation des ordonnances de Dieu, consignées dans la Bible, – à la magie, à l'ensorcellement, aux consultations de médiums, aux séances spirites, à la méditation transcendante, au pouvoir de vaticination et de lecture des pensées d'autrui, conféré par des esprits occultes, ainsi qu'à toute tentative de prise de contact spirite avec l'au-delà en ayant commerce avec des anges déchus se faisant passer pour des extraterrestres.

Je m'interdis toute implication dans des pratiques telles que la prédiction de l'avenir par la lecture dans le marc de café, la cartomancie, la chiromancie, la divination s'appuyant sur l'image d'une icône ou d'une photographie, aussi bien que celles qui consistent à tirer des présages de l'observation des nuages, de la lune, du soleil et d'autres astres, tout comme de l'examen de certains produits de la terre, des entrailles d'animaux sacrifiés et de diverses substances ou objets, fabriqués à partir de ces dernières à cet effet.

Je m'inscris en faux contre la prétendue science astrologique dont se réclament les horoscopes et les présages tirés de l'observation des douze zodiaques, ainsi que les rapprochements, insidieusement suggérés, entre ces derniers et certains symboles bibliques, par les adeptes des croyances fatalistes liées à l'astrologie.

Je récusé l'hérésie métaphysique de la réincarnation, les rites d'adoration et les thérapies métapsychiques qui s'y rattachent.

J'abandonne les exercices et les séances de recueillement spirituel à connotation occulte du yoga, et je renie les fausses doctrines et religions orientales.

Je condamne les magnétiseurs et les séances d'adoration occulte auxquelles se résument leurs procédés prétendument thérapeutiques sous le couvert du mystère qui est censé entourer le biomagnétisme. Je me refuse également à l'hypnotisme, à son pouvoir d'enchantement et à ses

applications soi-disant thérapeutiques et didactiques /études de langues étrangères sous hypnose/.
Je réprouve les magiciens, les occultistes, les magnétiseurs, les médiums, les satanistes et, par souci de couper tous les ponts susceptibles de m'entraîner à avoir partie liée avec ces serviteurs du diable, je me fais un devoir de veiller à m'éloigner de toute source d'influence occulte.

Je proscriis de ma vie les danses et la musique du rock faites pour mettre en vedette Satan et ses démons.

Je m'oblige à imposer silence à ma curiosité quant aux choses relatives au passé ou à l'avenir de mes proches, amis ou ennemis, au même titre qu'en ce qui me concerne personnellement, sauf s'il s'agit d'une révélation donnée par l'Esprit-Saint dans le dessein de conduire son destinataire à un changement de comportement salutaire.

Je bannis l'usage des talismans et des amulettes renfermant des billets magiques. Je me détourne de la sorcellerie et de toutes les formes de pratique de la magie noire ou blanche, consistant à jeter des sorts, à conjurer des influences maléfiques, etc.

Je m'interdis le recours à la radiesthésie, l'usage du pendule sidéral ou de la baguette de sourcier, pour la détection de nappes d'eau souterraines, la mise au jour de vestiges de monastères ou d'églises, de trésors souterrains et d'autres trouvailles archéologiques.

Je me refuse à l'interrogation de saints défunts, d'anges ou de prétendus « extraterrestres », se manifestant par le biais de tapotements, de soulèvement ou de rotation de livres, de baguettes, de tables ou d'autres objets, ainsi qu'aux services de voyants et d'occultistes qui pratiquent la divination par l'évocation des prétendus esprits de saints défunts ou de ceux de nos proches qui ne sont plus de ce monde.

Je rejette la psychométrie et l'écriture automatique.

Je m'inscris en faux contre tout procédé de recherche d'un diagnostic et de remèdes adéquats face à une maladie non identifiée, par le moyen de fils, d'aiguilles, d'anneaux, ou d'autres accessoires d'affectation magique ou censés receler un pouvoir magique. Je m'en interdis l'usage, même pour ce qui est d'une simple prise de tension artérielle.

Je renonce aux jeux de hasard.

Je romps avec tout culte, rite, tradition, préjugé, doctrine, philosophie ou religion, se trouvant en contradiction avec la vérité de la Rédemption, impliquant le rejet du Seigneur Jésus-Christ et de son sacrifice expiatoire sur la croix du Golgotha pour les humains, ou tendant à donner une entorse à son enseignement et à la doctrine relative à la consubstantialité de la Sainte Trinité.

Je tiens pour hérétiques, athées et apostats tous ceux qui désavouent, rejettent ou donnent sciemment de fausses interprétations à certains passages ou parties du Nouveau Testament ou du Symbole des Apôtres, adopté par le Concile de Nicée.

Je réprouve la littérature d'inspiration satanique, occulte, pornographique, athée, communiste, fasciste, sacrilège ou hérétique, et proscriis l'usage de vidéocassettes et d'autres supports dont la teneur en relève. Je m'engage à en détruire tout ce que j'ai en ma possession /référence au livre des Actes des apôtres 19 : 19/ et à prendre garde de ne jamais prêter mon concours à la propagation de poison spirituel de ce genre par les media.

Je refuse mon adhésion à toute association de malfaiteurs et je me désolidarise de toute organisation ou parti terroriste usant, pour en arriver à ses fins, de violence, de mensonge, de saccage et d'actes terroristes allant jusqu'aux assassinats de personnes faisant figure de contradicteurs gênants.

Je me refuse à toute collaboration avec des services de renseignements étrangers et à toute délation, trahison, diffamation ou activité d'espion.

Je brise et j'anéantis, au nom du Seigneur Jésus-Christ, toute sujétion héréditaire à l'oppression démoniaque à laquelle ont pu me réduire la désobéissance et la rébellion de mes ascendants et ancêtres vis-à-vis de Dieu.

Je confesse, en outre, les péchés suivants /s'il y a lieu, pour notre part, mais aussi dans la mesure où tel d'entre nos ascendants se trouverait être mis en cause/:

Blasphème, profanation, sacrilège, reniement de la Sainte Trinité.

Idolâtrie – vénération de créatures ou d'ouvrages faits de main d'homme, cupidité, avarice.

Insulte, manque de respect, voies de fait sur les parents.

Insulte à un culte /office, liturgie/ rendu au Dieu Très Haut au sein de n'importe quelle confession ou dénomination chrétienne.

Destruction de livres de la Bible et de l'Évangile, ou d'autres livres liturgiques. Profanation de reliques, d'objets du culte de Dieu – icônes, peintures murales ou tableaux à sujets bibliques, de symboles scripturaux et évangéliques.

Fornication, adultère, pédérastie, zoophilie, toutes formes de luxure et d'immoralité sexuelle /énumération des noms de femmes ou d'hommes ayant fait l'objet de nos convoitises charnelles, dans une prière invoquant la protection de Dieu sur ces personnes exposées, par notre faute, aux atteintes d'esprits d'obsession sexuelle, par l'effet des influences induites chez elles par les pensées et les pulsions lubriques conçues à leur endroit/.

Dissolution de l'union conjugale /sauf pour cause d'infidélité/, désaveu des enfants, avortement, accouchement d'enfants illégitimes. Incitation d'autres personnes à de pareils dérèglements.

Séduction dolosive ou viol.

Sérvices sur des êtres humains et des animaux. Sadisme.

Vol d'argent, d'objets de valeur et de biens matériels, usurpation de titres de gloire d'autrui, malversations et détournements de fonds à des fins criminelles – engagement à restituer à son propriétaire d'origine ou aux héritiers de ce dernier ce qu'on a ravi sur un patrimoine public ou privé.

Faux témoignages rendus en justice, déclarations mensongères faites à l'intention des médias.

Abus de pouvoir judiciaire – condamnation injustement prononcée, en connaissance de cause, à l'encontre d'un innocent, ou acquittement du coupable, dans l'exercice d'une fonction de magistrat, en abusant des attributions dévolues à cette charge.

Abus d'autorité publique ou ecclésiastique. Fonction au sein d'une administration ou d'un organe d'État à vocation répressive ou censoriale, qui use de l'intimidation et de violence dans le but de semer la terreur parmi les contestataires et les « mal pensants ».

Actes de violence physique ou psychologique, pression faite sur une personne dont les conceptions diffèrent de celles des « gens bien-pensants », par le biais de spéculations sur ses moyens d'existence matérielle.

Persécutions, dénigrement, licenciement, coups d'autorités prenant pour cible des chrétiens professant l'Évangile du Christ à l'état pur.

Dissimulation de facteurs pathogènes, des méfaits de substances délétères, de risques de contagion bactériologique et de nuisances telles que radioactivité ou toxicité des produits au contact desquels sont exposés les gens employés à leur manipulation, ou leur utilisation préméditée à des fins de contamination et d'intoxication d'êtres humains.

Irradiation, stérilisation, empoisonnement ou dommages corporels causés intentionnellement à un être humain par quelque moyen que ce soit.

Fraude fiscale.

Prévarication, extorsion de fonds, corruption /rançonnement, concussion/. Adhésion à une organisation dont les activités portent atteinte aux intérêts du pays ou qui en dilapide les richesses naturelles, le patrimoine national et les deniers publics. Apostasie et attitude de renégat.

Déprédations des biens du pays, bradés par le biais de traités et de conventions de rapine passés au préjudice des intérêts nationaux.

Motions, dépôt et vote de projets de loi, promulgation et mise en application de lois à caractère antipatriotique, antinational, antireligieux ou raciste.

Elaboration et mise sur pied de lois appelées à servir exclusivement les intérêts d'un parti ou d'une coalition politique, d'une classe ou d'une caste sociale, d'une race, d'un clan maffieux.

Attitude neutre, soutien, vote en faveur d'un parti ou coalition hostile à la liberté de conscience et à celle du culte chrétien.

Malveillance, dénigrement, propos diffamatoires dirigés contre le chef de l'État ou du gouvernement, contre des fonctionnaires chargés de la direction des affaires publiques ou visant des supérieurs hiérarchiques sous la responsabilité desquels on se trouve être placé.

Acquiescement exprès ou tacite aux agissements des ennemis de la religion chrétienne, qui

s'acharner à se mettre en travers de l'admission du catéchisme dans les programmes scolaires de l'Education nationale.

Persécutions, diffamation, mesures de répression exercées à l'encontre d'un ministre officiant, quelle qu'en soit l'appartenance confessionnelle.

Détournement de fonds, appropriation ou vol d'objets du culte, d'icônes, d'ustensiles et d'outils sur des propriétés ecclésiastiques ou monastiques.

Mainmise sur des biens-fonds ecclésiastiques, par la voie de leur confiscation par l'Etat.

Profits illicitement distraits des deniers publics ou de ceux du culte en vue d'un usage personnel.

Conférences, prédications, discours obscènes et déclarations susceptibles d'avoir pour effet de dépraver les bonnes mœurs.

Mépris, oppression, expropriation illégitime par la voie de manœuvres subreptices d'une veuve, d'un orphelin, d'un étranger, d'un nécessiteux, d'un aveugle, d'un infirme, d'un sourd, d'un muet, d'un malade, d'un vieillard ou d'un malheureux.

Homicide volontaire, vengeance, haine.

Orgueil, autoritarisme, arrogance, vantardise.

Attitude moqueuse et méprisante vis-à-vis des dons et des ministères dispensés par l'Esprit-Saint.

Fabrication illicite, abus, trafic d'armes, de stupéfiants, d'articles d'alimentation dénaturés ou frelatés.

Abus d'alcool, de drogues, tabagisme.

Invocation abusive du nom de Dieu dans le but de donner un semblant de crédibilité à une déclaration mensongère, à un faux témoignage ou faux serment, une fausse prophétie, une calomnie.

Prêche au sein des églises en faveur d'une hérésie, d'un schisme, d'une fausse doctrine s'écartant de l'Evangile chrétien et de l'esprit du Nouveau Testament.

Usurpation de l'autorité ecclésiastique par la violence ou par la fraude.

Prétentions illégitimes à l'exercice d'un ministère ou de dons de l'Esprit-Saint au sein de l'Eglise au mépris des exigences scripturaires en la matière.

Réticence, par motif de honte ou de crainte, à faire profession de sa foi chrétienne en l'honneur de Dieu et de son bien-aimé Fils unique, le Seigneur Jésus-Christ, à la face d'un monde mécréant et corrompu.

Abjuration du credo chrétien et complaisance envers les contempteurs du christianisme. Propagande athée. Diatribes blasphématoires ou anti-gouvernementales.

Prosélytisme abusif – zèle déployé pour recruter, parmi croyants et non-croyants, sans tenir compte de leurs convictions, de nouveaux adeptes pour le compte d'une dénomination déterminée, soit par la séduction de l'argent, des cadeaux, de l'attribution de primes ou de l'admission des intéressés au bénéfice de quelques formes d'assistance matérielle, soit à coups de promesses de santé, de bonheur, d'enrichissement, d'accession à la gloire ou à une réputation enviable, soit en vue d'un mariage ou de la conquête de l'amour rêvé d'une femme ou d'un homme.

Empolement, accès de fureur, misanthropie, racisme, chauvinisme, antisémitisme.

Hypocrisie, sournoiserie et duplicité. Malhonnêteté, ingratitude.

Infractions volontaires et systématiques à la réglementation du Code de la Route, tant au volant d'un moyen de locomotion que dans la circulation des piétons.

Manquement aux lois du pays d'accueil où l'on réside ou séjourne.

Gourmandise, paresse, impureté corporelle.

Atteinte portée à l'harmonie de l'ordre divin au sein de la famille /indocilité des enfants, insoumission de la femme à son mari, absence d'affection paternelle et maritale chez l'homme/.

Envie portée aux gens sans foi ni loi et approbation apportée à leurs actes criminels et à leurs iniquités.

Prise pour nourriture de sang ou d'animaux étouffés, sacrifices dédiés à des idoles ou à Satan.

Rapt d'enfants et trafic d'êtres humains. Adoption moyennant rétribution.

Prostitution et proxénétisme. Trafic d'enfants et de femmes à l'usage des maisons de prostitution.

Vente d'articles d'alimentation à base de sang, de viandes d'animaux étouffés ou prélevées sur des

cadavres de bêtes mortes. Trafic d'organes, de plasma sanguin et de sang humains. Anthropophagie. Endommagement intentionnel des fonctions neurologiques et psychiques d'un être humain par l'hypnotisme, l'enchantement, la sorcellerie, ou bien à coups de médicaments, de drogues, d'herbes officinales, de produits toxiques, etc. Manèges visant à induire en tentation et machinations consistant à forcer la main ou faire du chantage à une personne, dans le but de l'entraîner à commettre des actes de nature à la faire tomber sous le coup d'une malédiction.

Non-assistance à personne en danger. Mauvais traitements, maintien d'un malade ou d'un nécessaire dans le dénuement au point de le laisser mourir d'inanition ou d'hypothermie, ou de le pousser au suicide.

Consécration, vœux, promesses, serments non tenus.

Mainmise sur les biens-fonds ou lopins de terre de propriétaires expropriés et entrave à la restitution à ces derniers ou à leurs héritiers de leur patrimoine foncier. Abornement frauduleux.

Conjurations ou malédictions prononcées par motif d'intérêt personnel ou par esprit de malveillance au nom de Dieu ou de Satan.

Composition et interprétation d'œuvres musicales faites pour magnifier Satan et les ennemis du Christ.

Attitude passive devant une alternative d'engagement en faveur d'une bonne œuvre.

Offrandes impures, prélevées sur les bénéfices tirés d'affaires interlopes ou d'activités réprouvées de Dieu, et présentées sous forme de dîme ou d'oboles apportées aux deniers du culte. – « Tu n'apportera point dans la maison de l'Eternel, ton Dieu, le salaire d'une prostituée ni le prix d'un chien, pour l'accomplissement d'un vœu quelconque, car l'un et l'autre sont en abomination à l'Eternel, ton Dieu. » /Deutéronome 23 :18/.

Je reconnais avoir négligé d'obéir aux deux commandements du Nouveau Testament, aux termes desquels je suis appelé à aimer Dieu et mon prochain. Je n'ai point aimé Dieu de toute mon âme, de toute mon intelligence et de toutes mes forces, alors qu'il y a des personnes que j'ai haïes ou que je hais sans jamais leur avoir pardonné le tort qu'elles ont pu me faire. Je leur pardonne tout maintenant de bon cœur, qu'elles soient toujours en vie, ou qu'elles ne soient plus de ce monde [énumérer les noms des personnes concernées].

Seigneur Jésus, j'implore le pardon de tous mes péchés occultes et mortels – aussi bien héréditaires que personnels, ainsi que de ceux qui ne conduisent pas à la mort – qu'ils soient volontaires ou involontaires. J'abandonne mon esprit, mon âme et mon corps entre tes mains. Je te prie de les prendre en charge, de diriger mes pas et de me conduire selon ta volonté, de me délier et délivrer de toute malédiction, de tout maléfice, de tout esprit mauvais, impur ou porteur de maladie, conformément à l'ordre donné, à cet effet, aux puissances ennemies par tes serviteurs dans l'exercice de leur ministère.

Puissances ennemies, esprits impurs et porteurs de maladies, je vous enjoins, en vertu du nom de mon Père Céleste, le Créateur et le Maître de l'univers, et au nom de son bien-aimé Fils unique Jésus-Christ qui est mon Seigneur et Sauveur, de vous retirer de mon corps et d'aller rejoindre la demeure qui vous est réservée de par la volonté de Dieu!

Seigneur, aide-moi à réformer mon existence en accord avec l'ordre et l'harmonie, enseignés par ta Parole, dans ma vie sociale, privée et matrimoniale. – Fais en sorte que l'amour de Dieu et de mon prochain y règnent désormais sans partage! Amen !

J'ai reçu en provenance de divers coins du pays de nombreuses lettres, par le biais desquelles des chrétiens divinement guéris de leurs maladies louaient Dieu et rendaient hommage aux vertus de l'Accord de Paix avec le Ciel, dont l'application leur avait valu d'en expérimenter l'efficacité bénéfique. Il n'y a eu qu'un seul courrier, de la part d'un chef d'église évangélique, où ce dernier se déclarait scandalisé. Je suppose qu'il a dû se sentir mis en cause, mais que la force lui aurait manqué d'en arriver à se repentir.

Voici ce que m'a écrit une sœur, libérée et guérie par le Seigneur :

« Bonjour, Frère Peter,

C'est, en ma personne, une sœur dans le Seigneur qui tient à vous adresser, par la présente lettre, ses

plus vives félicitations pour l'Accord de Paix entre le pécheur et le Ciel... Après en avoir pris connaissance, je me suis repentie, et le miracle s'est produit : me revoilà maintenant bien portante et apte au travail. Par la grâce de Dieu, j'ai réintégré mon foyer après huit internements consécutifs dans divers établissements psychiatriques, où il m'était arrivé, en une seule fois, de rester confinée jusqu'à onze mois d'affilée sans aucune autorisation de sortie. Je rends grâce à Dieu de ce qu'il a pourvu à ce que l'Accord de Paix avec le Ciel me soit tombé entre les mains...

Je vous adresse aussi les salutations de Roumen, qui doit passer bientôt vous voir avec sa mère.

Tous deux, ils sont déjà venus vous rendre visite à deux reprises et ils gardent toujours à l'esprit les prières que vous avez faites pour eux. Ce qu'il en est advenu est tout aussi merveilleux. A l'issue d'un séjour de huit ans dans l'isolement à l'intérieur d'un hôpital psychiatrique à Varna, Roumen a aujourd'hui la pleine jouissance de ses facultés cognitives et intellectuelles, si bien qu'il glorifie sans cesse le Seigneur Jésus-Christ. Son état s'est amélioré à tel point qu'il lui a permis de participer à un tournoi d'échecs où il a remporté le deuxième rang au classement. Nous envisageons de vous rendre visite prochainement. Saluez, cher frère, votre église, et Dieu vous bénisse !

Le 20.12.1995

Mme Iskra Dimitrova »

Bon nombre de chrétiens sont venus me confier en toute bonne foi: « Et dire qu'on a cru, à longueur d'années, faire figure d'assidus pratiquants, alors même que, cantonnés dans la cohabitation du péché, on se laissait aller à sombrer dans l'obscurité. L'Accord de Paix avec le Ciel nous a dessillé les yeux. »

Plusieurs d'entre eux avaient considéré l'astrologie comme une science parmi d'autres. Beaucoup avaient cru que le salut leur serait garanti à force d'observer certains rites ou traditions, en ignorant les péchés mortels auxquels ils se livraient en même temps. Quelques-uns avaient tenu les voyants, les devins, les conjureurs, les magnétiseurs, les médiums, les occultistes et les magiciens pour des serviteurs de Dieu ; d'autres avaient pensé que l'enseignement du yoga ne portait que sur la culture physique, en n'y voyant qu'une pratique exempte de toute connotation occultiste et diabolique, etc. D'aucuns repoussent l'Accord de Paix avec le Ciel sous le prétexte qu'on ne le retrouve pas tel quel dans la Bible. Ils emboîtent le pas au commandant en chef arabe qui, à la vue de la grande bibliothèque d'Alexandrie, avait tranché, après la conquête de la ville: « Si on retrouve dans le Coran ce que renferment ces manuscrits, c'est qu'ils sont de trop, sinon – c'est qu'ils sont nuisibles. Mettez-y le feu ! »

Le croyant ne doit pas se décourager, si, après avoir souscrit à l'Accord de Paix avec le Ciel, il n'arrive toujours pas à se départir du péché et de sa dépendance vis-à-vis de certains vices, ou que la paix intérieure et la joie du salut lui manquent. Qu'il aille plutôt chercher refuge dans sa « chambre secrète », ou, autrement dit, dans le secret de son cœur, et s'y retrancher, en s'agenouillant dans le recueillement devant son Sauveur /si on est malade, on peut faire sa prière dans la position que son alitement lui impose/. Qu'il se remémore tous les péchés qu'il a commis depuis son enfance, en confessant : « Seigneur, j'ai péché en faisant ou en disant ceci ou cela, je t'en demande pardon. » Qu'il en fasse autant de tous les péchés dont l'Esprit-Saint évoquera les souvenirs à sa mémoire, en les faisant défiler comme les séquences filmées d'une pellicule de caméra. S'il lui arrive de se souvenir, au moment de faire un retour sur lui-même, que quelqu'un l'a offensé, lui a fait tort ou lui a causé des dommages corporels, qu'il dise : « Seigneur, j'ai dû donner prise à ce qui a conduit mon prochain à m'offenser, mais dans le cas contraire – alors même que je n'y aurais été pour rien et que je me trouverais être hors de cause, je lui pardonne de tout cœur et je te prie de lui pardonner, toi aussi. » Le chrétien se doit de réaffirmer ses bonnes dispositions à l'égard de ceux qui sont en reste avec lui, quand même il les aurait proclamées une première fois – ce qu'il aurait pu faire par manière d'acquit, au moment de reprendre à son compte la déclaration formulée dans le texte de l'Accord de Paix entre le pécheur et le Royaume des Cieux en ces termes : « ...Je leur pardonne de tout cœur, qu'ils soient toujours en vie ou qu'ils ne soient plus de ce monde. » C'est là le pas le plus difficile à franchir : pardonner à ceux qui nous ont fait du mal de façon gratuite. Et pourtant, c'est par là même que nous apportons en offrande les prémices de notre repentance et que nous nous identifions à notre Seigneur et Sauveur qui a pardonné pareillement à

ceux qui le chargeaient de coups et le mettaient sans cause à mort, en le clouant sur la croix.

Il peut arriver à tel nouveau converti, après s'être confessé de tous ses péchés et en avoir demandé pardon, et même après avoir pardonné et intercédé dans ses prières en faveur de ceux qui l'avaient offensé ou lui avaient porté préjudice, que son âme reste néanmoins en proie à l'abattement. Il est recommandé qu'une telle personne expose son problème en présence d'un groupe de chrétiens qui ont expérimenté la nouvelle naissance et sont capables d'agir sous la conduite directe du Saint-Esprit en tant qu'investis du pouvoir d'exorciser dans le nom du Christ, afin qu'ils délient la victime et la libèrent, en liant et chassant le démon qui la tourmente. Dans certains cas, on risque d'avoir affaire à forte partie en la personne de démons particulièrement durs à déloger, comme par exemple ceux retranchés derrière la mutité ou la surdité de leur victime. Il n'est possible de faire lâcher prise à cette espèce qu'à force de jeûne et à grand renfort de prières. Il faut signaler parmi les plus tenaces, les démons auxquels fait appel la sorcellerie. Ces derniers ne sont pas pour autant invincibles. Le Seigneur Jésus-Christ en a triomphé pour toujours.

C'est un abus et un sacrilège de proclamer en possession du baptême du Saint-Esprit un déprimé, un possédé ou une personne qui subit l'oppression démoniaque. Des chrétiens de ma connaissance ont porté témoignage sur des pratiques aberrantes dont certains précepteurs leur avaient fait faire l'apprentissage. En voici un : « On m'a engagé à répéter à haute voix une formule sacrée à longueur de temps jusqu'à ce que ma langue se soit empêtrée et qu'elle ait articulé quelques mots inconnus, sur quoi, on m'a aussitôt déclaré baptisé du Saint-Esprit, sans que je n'en aie jamais eu pour autant la certitude. »

Un groupe de jeunes évangéliques sont venus me consulter sur les dons spirituels qu'on leur avait fait croire posséder. J'ai répliqué : « Comment cela se fait-il que vous ne soyez point fixés là-dessus, vous-mêmes ? » Voici ce qu'ils m'ont expliqué : « Une prophétesse nous a révélé les dons que l'Esprit-Saint nous avait distribués. Elle a révélé à l'un d'entre nous qu'il possédait le don de chasser les démons, à un autre – le don de prophétie, à un autre – le don d'accomplir de grandes œuvres, à un autre – celui du parler en langues, à un autre – celui d'interpréter des messages délivrés en langues inconnues, à un autre – le don de discerner les esprits. » J'ai interrogé la jeune femme qui devait posséder ce dernier don sur la façon dont elle en usait, et elle a répondu qu'elle l'ignorait.

Tenter de faire croire à une personne qui ignore tout de la nouvelle naissance, du baptême du Saint-Esprit et des dons spirituels, comme quoi, d'ores et déjà revêtue du pouvoir qui en découle, elle n'aurait qu'à en user comme bon lui semblerait, équivaut à engager un profane qui n'a jamais vu la mer à assumer les fonctions d'un marin de profession sans la moindre préparation.

Ce n'est pas par hasard si l'Esprit-Saint nous met tous en garde au travers de ce qu'a écrit l'apôtre Jacques : « Mes frères, ne soyez pas nombreux à vouloir être des enseignants, car vous savez que nous, les enseignants, nous serons jugés plus sévèrement que les autres. » /Jacques 3 : 1/.

Il est apparu des maîtres qui enseignent à leurs prosélytes à chasser les démons, en les traitant de « vermines ». Cette pratique a valu, – j'en suis témoin – à de nombreux jeunes gens de se retrouver possédés. La plupart de ceux qui en ont pâti, s'étaient avancés, après avoir défié de la sorte le diable, jusqu'à tenter d'exorciser à tort et à travers incroyants, impies et athées impénitents – initiative vouée à l'échec aussi longtemps que ces derniers ou leurs parents n'auront pas cru que le Christ est le Fils de Dieu et qu'il est ressuscité des morts. A ce propos, s'il est dit dans la Bible : « Je vous écris, jeunes gens, parce que vous avez vaincu le Malin... » /I Jean 2 : 13/, de quelle prouesse de pareils jeunes intrépides y trouveraient-ils matière à se prévaloir, puisqu'ils n'auraient foulé aux pieds, après tout, qu'une chenille dont ferait une bouchée même un moineau, à supposer que le bon sens puisse encore admettre que des bravades de ce genre soient de mise face à un adversaire de la taille du diable ? L'attitude qui consiste à sous-estimer Satan s'écarte de la doctrine chrétienne et présuppose une déconvenue cinglante : « Quiconque ne demeure pas dans l'enseignement du Christ, mais va au-delà, n'a pas Dieu. » /II Jean 1 : 9/.

Certains prédicateurs et conducteurs spirituels se rendent ridicules à force de se poser en experts, les uns – en matière de parler en langues, les autres – en matière d'exorcisme, sans qu'ils n'en aient jamais fait l'expérience authentique. Leur comportement est semblable à celui de profanes qui se

prétendraient moniteurs de parachutisme ou de conduite d'auto sans jamais avoir effectué de saut en parachute ou, respectivement, s'être mis au volant d'un véhicule. Il y a gros à parier que les élèves qui se sont mis à leur école n'iront pas très loin. Pour confondre de tels imposteurs, il n'y a qu'à les mettre au défi de faire leurs preuves en mettant la main à la pâte, ou bien, en ce qui concerne les faux docteurs spirituels – de faire usage de leurs prétendus dons spirituels en présence d'un démoniaque à exorciser.

NOTA BENE ! Il est absolument déconseillé de tenter d'exorciser un possédé inconverti, connu pour être athée impénitent, ennemi du christianisme, magicien, occultiste, magnétiseur, spirite, médium, yoga, béhaï, adepte de Krichna, hérétique ou sectaire comme le sont les danovistes, les moonistes, les mormons, les Témoins de Jéhovah, etc., – de peur de devenir la proie du diable. Pour ce qui est de ceux qui sont déjà tombés dans le panneau de ce dernier, qu'ils se désabusent quant aux moyens de se tirer d'affaire : il n'en reste aucun, si ce n'est l'affranchissement, octroyé par le Libérateur universel, le Seigneur Jésus-Christ, aux âmes réduites à l'esclavage spirituel qui viennent à Lui. Pour ce faire, je les exhorte à s'engager avec le Seigneur aux termes d'un accord de paix, passé avec le Royaume des Cieux, afin d'être mis au large et guéris.

A lui seul, L'Accord de Paix entre le pécheur et le Royaume des Cieux est impuissant à sauver, faire naître à nouveau, libérer ou guérir qui que ce soit. A la manière d'une glace, il ne fait que nous renvoyer l'image de l'état où nous ont mis les éclaboussures que nous avons reçues à diverses occasions en pleine figure. Ce n'est pourtant pas la réverbération qui en vient à bout. Celle-ci ne fait que nous conduire à réaliser que nous avons bien besoin d'être lavés. Or, si l'impureté corporelle se laisse dissoudre par l'eau savonneuse, il n'y a que le sang qui puisse désincruster l'esprit des souillures qui l'ont entaché. Le seul moyen de purification de nos péchés, c'est le sang sacré de l'Agneau de Dieu – le sang du Seigneur Jésus-Christ, versé sur la croix du Golgotha en expiation des péchés du monde.

Béni et loué soit notre Dieu, Créateur et Maître de l'univers, de ce qu'il nous a tellement aimés qu'il a sacrifié son bien-aimé Fils unique, afin que nous soyons délivrés de Satan et du péché et que la vie éternelle nous soit réservée avec Lui, mais aussi afin que nous vivions dès à présent ici-bas dans la joie, en paix et en bonne santé, dans la mesure où nous nous laissons instruire à reconnaître et à accomplir sa sainte volonté.

Je te rends grâce, Père Céleste, de ce que tu nous as envoyé l'Esprit-Saint qui nous reconforte, exhorte, convainc de péché, délivre, console et guérit dans le nom de Jésus-Christ ! Agrée l'expression de ma reconnaissance, Esprit de Vérité, sois mon Maître, mon Précepteur, mon Guide, et prends en mains la gestion de tous les domaines de ma vie ! Amen !

Ainsi donc, il vous appartient, cher frère, chère sœur, de prendre les commandes de votre vie. Prêtez attentivement l'oreille aux instructions du Précepteur souverain qui veille sur vous à chaque instant, quoique restant invisible pour les yeux de votre chair. C'est de l'obéissance à ses commandements que dépendra votre destin. Dieu vous bénisse !

CE QUE L'ECRITURE SAINTE ATTESTE SUR LE SUJET QUELLE EST LA VOLONTE DE DIEU EN CE QUI CONCERNE LES MALADES ?

« Rejetez loin de vous toutes les transgressions par lesquelles vous avez péché ; faites-vous un cœur et un esprit nouveau. Pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ? Car je ne désire pas la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur, l'Eternel. Convertissez-vous donc, et vivez. » /Ezéchiel 18 : 31, 32/

« Dis-leur : Je suis vivant ! dit le Seigneur, l'Eternel, ce que je désire, ce n'est pas que le méchant meure, c'est qu'il change de conduite et qu'il vive /Ezéchiel 33 : 11/.

« Lorsque je dis au méchant : Tu mourras ! – s'il revient de son péché et pratique la droiture et la justice, s'il rend le gage, s'il restitue ce qu'il a ravi, s'il suit les préceptes qui donnent la vie, sans commettre l'iniquité, il vivra, il ne mourra pas. Tous les péchés qu'il a commis seront oubliés ; il

pratique la droiture et la justice, il vivra. » /Ezéchiel 33 : 14-16/

EST-CE QUE LA GUERISON DE N'IMPORTE QUELLE MALADIE EST AU POUVOIR DE DIEU ?

« Ah ! Seigneur Eternel, voici, tu as fait les cieux et la terre par ta grande puissance et par ton bras étendu : rien n'est étonnant de ta part. » /Jérémie 32 : 17/

« Je reconnais que tu peux tout, et que rien ne s'oppose à tes pensées. » /Job 42: 2 /.

« Jésus les regarda et leur dit : – C'est impossible aux hommes, mais non à Dieu, car tout est possible à Dieu." » /Marc 10 : 27/

EST-CE QUE DIEU SOUHAITE NOUS GUERIR ?

« Alors un lépreux s'approcha, se mit à genoux devant lui et dit : – Maître, si tu le veux, tu peux me rendre pur. Jésus étendit la main, le toucha et déclara : – Je le veux, sois pur ! Aussitôt l'homme fut purifié de sa lèpre. » /Matthieu 8 : 2, 3/

« Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui donne à son fils une pierre s'il lui demande du pain ? ou qui lui donne un serpent s'il demande un poisson ? Tout mauvais que vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants. A combien plus forte raison, donc, votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent ! » /Matthieu 7 : 9-11/

« Venez à moi vous tous qui êtes fatigués de porter un lourd fardeau et je vous donnerai le repos. » /Matthieu 11 : 28/

« Jésus appela ses douze disciples et leur donna le pouvoir de chasser les esprits mauvais et de guérir toutes les maladies et toutes les infirmités... avec les instructions suivantes : – Guérissez les malades, ramenez les morts à la vie, rendez purs les lépreux, chassez les esprits mauvais. Vous avez reçu gratuitement, donnez aussi gratuitement. » /Matthieu 10 : 1 ; 8/

« De même, votre Père qui est dans les cieux ne veut pas qu'un seul de ces petits se perde. » /Matthieu 18 : 14/

DIEU USE-T-IL DE FAVORITISME ?

« Car l'Eternel, votre Dieu, est le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, fort et terrible, qui ne fait point acception des personnes.» /Deutéronome 10 : 17/

« ...Qui n'a point égard à l'apparence des grands et ne distingue le riche du pauvre, parce que tous sont l'ouvrage de ses mains. » /Job 34 : 19/

« Alors Pierre, ouvrant la bouche, dit : En vérité, je reconnais que Dieu ne fait point acception de personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice lui est agréable. » / Actes des apôtres 10 : 34, 35/

« Et si vous invoquez comme Père celui qui juge selon l'œuvre de chacun, sans acception de personnes, conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre pèlerinage... » /I Pierre 1 : 17/

REFERENCES BIBLIQUES A QUELQUES CAS DE GUERISONS MIRACULEUSES ENREGISTRES DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

« Va, et dis à Ezéchias : Ainsi parle l'Eternel ; le Dieu de David, ton père : J'ai entendu ta prière, j'ai vu tes larmes. Voici, j'ajouterai à tes jours quinze années. » /Esaïe 38 : 5/

« Sa renommée se répandit dans toute la Syrie, et on lui amenait tous ceux qui souffraient de maladies et de douleurs de divers genres, des démoniaques, des lunatiques, des paralytiques, et il les guérissait. » /Matthieu 4 : 24/

« Quand il sortit de la barque, il vit une grande foule, et fut ému de compassion pour elle, et il guérit les malades. » /Matthieu 14 : 14/

« Jésus se rendit ensuite à la maison de Pierre, dont il vit la belle-mère couchée et ayant la fièvre. Il toucha sa main, et la fièvre la quitta ; puis elle se leva, et le servit.

Le soir, on amena auprès de Jésus plusieurs démoniaques. Il chassa les esprits par sa parole, et il guérit tous les malades, afin que s'accomplît ce qui avait été annoncé par Esaï, le prophète : Il a pris nos infirmités, et il s'est chargé de nos maladies. » /Matthieu 8 : 14-17/

« Jésus entra de nouveau dans la synagogue. Il s'y trouvait un homme qui avait la main sèche. Ils observaient Jésus, pour voir s'il le guérirait le jour du sabbat : c'était afin de pouvoir l'accuser. Et Jésus dit à l'homme qui avait la main sèche : Lève-toi, là au milieu. Puis il leur dit : Est-il permis, le jour du sabbat, de faire du bien ou de faire du mal, de sauver une personne ou de la tuer ? Mais ils gardèrent le silence. Alors, promenant ses regards sur eux avec indignation, et en même temps affligé de l'endurcissement de leur cœur, il dit à l'homme : Etends ta main. Il l'étendit, et sa main fut guérie. » /Marc 3 : 1-5/

« Aussitôt que Jésus fut hors de la barque, il vint au-devant de lui un homme, sortant des sépulcres, et possédé d'un esprit impur. Cet homme avait sa demeure dans les sépulcres, et personne ne pouvait plus le lier, même avec une chaîne. Car souvent il avait eu les fers aux pieds et avait été lié de chaînes, mais il avait rompu les chaînes et brisé les fers, et personne n'avait la force de le dompter. Il était sans cesse, nuit et jour, dans les sépulcres et sur les montagnes, criant, et se meurtrissant avec des pierres. Ayant vu Jésus de loin, il accourut, se prosterna devant lui, et s'écria d'une voix forte : Qu'y a-t-il entre moi et toi, Jésus, Fils du Dieu Très-Haut ? Je t'en conjure au nom de Dieu, ne me tourmente pas. Car Jésus lui disait : Sors de cet homme, esprit impur. Et il lui demanda : Quel est ton nom ? Légion est mon nom, lui dit-il, car nous sommes plusieurs. Et il le pria instamment de ne pas les envoyer hors du pays. Il y avait là, vers la montagne, un grand troupeau de porceaux qui paissaient. Et les démons le prièrent, disant : Envoie-nous dans ces porceaux, afin que nous entrions en eux. Il le leur permit. Et les esprits impurs sortirent, entrèrent dans les porceaux, et le troupeau se précipita des pentes escarpées dans la mer : il y en avait environ deux mille, et il se noyèrent dans la mer. Ceux qui les faisaient paître s'enfuirent, et répandirent la nouvelle dans la ville et dans les campagnes. Les gens allèrent voir ce qui était arrivé. Ils vinrent auprès de Jésus, et ils virent le démoniaque, celui qui avait eu la légion, assis, vêtu, et dans son bon sens ; et ils furent saisis de frayeur. » /Marc 5 : 2-15/

« Alors il appela les douze, et il commença à les envoyer deux à deux, en leur donnant pouvoir sur les esprits impurs... Ils partirent, et ils prêchèrent la repentance. Ils chassaient beaucoup de démons, et ils oignaient d'huile beaucoup de malades et les guérissaient. » /Marc 6 : 7, 12, 13/

« Ils se rendirent à Bethsaïda ; et on amena vers Jésus un aveugle, qu'on le pria de toucher. Il prit l'aveugle par la main, et le conduisit hors du village ; puis il lui mit de la salive sur les yeux, lui imposa les mains, et lui demanda s'il voyait quelque chose. Il regarda et dit : J'aperçois les hommes, mais j'en vois comme des arbres, et qui marchent. Jésus lui mit de nouveau les mains sur les yeux ; et, quand l'aveugle regarda fixement, il fut guéri, et vit tout distinctement. » /Marc 8 : 22-25/

« Ils arrivèrent à Jéricho. Et, lorsque Jésus en sortit, avec ses disciples et une assez grande foule, le fils de Timée, Bartimée, mendiant aveugle, était assis au bord du chemin. Il entendit que c'était Jésus de Nazareth, et il se mit à crier : Fils de David, Jésus, aie pitié de moi ! Plusieurs le reprenaient, pour le faire taire ; mais il criait beaucoup plus fort : Fils de David, aie pitié de moi ! Jésus s'arrêta, et dit : Appelez-le. Ils appelèrent l'aveugle, en lui disant : Prends courage, lève-toi, il t'appelle. L'aveugle jeta son manteau, et, se levant d'un bond, vint vers Jésus. Jésus, prenant la parole, lui dit : Que veux-tu que je te fasse ? - Maître, lui dit l'aveugle, que je recouvre la vue. Et Jésus lui dit : Va, ta foi t'a sauvé. Aussitôt il recouvra la vue, et suivit Jésus dans le chemin. » /Marc 10 : 46-53/

« Ceux qui étaient tourmentés par des esprits impurs étaient guéris. Et toute la foule cherchait à le toucher, parce qu'une force sortait de lui et les guérissaient tous. » /Luc 6 : 18 et 19/

« Un centenier avait un serviteur auquel il était très attaché, et qui se trouvait malade, sur le point de mourir. Ayant entendu parler de Jésus, il lui envoya quelques anciens des Juifs, pour le prier de venir guérir son serviteur. Ils arrivèrent auprès de Jésus, et lui adressèrent d'instantes supplications,

disant : Il mérite que tu lui accordes cela ; car il aime notre nation, et c'est lui qui a bâti notre synagogue. Jésus, étant allé avec eux, n'était guère éloigné de la maison, quand le centenier envoya des amis pour lui dire : Seigneur, ne prends pas tant de peine, car je ne suis pas digne que tu entres sous mon toit. C'est aussi pour cela que je ne me suis pas cru digne d'aller en personne vers toi. Mais dis un mot, et mon serviteur sera guéri. Car, moi qui suis soumis à des supérieurs, j'ai des soldats sous mes ordres ; et je dis à l'un : Va ! et il va ; à l'autre : Viens ! et il vient ; et à mon serviteur : Fais cela ! et il le fait. Lorsque Jésus entendit ces paroles, il admira le centenier, et, se tournant vers la foule qui le suivait, il dit : Je vous le dis, même en Israël je n'ai pas trouvé une aussi grande foi. De retour à la maison, les gens envoyés par le centenier trouvèrent guéri le serviteur qui avait été malade. Le jour suivant, Jésus alla dans une ville appelée Naïn ; ses disciples et une grande foule faisaient route avec lui. Lorsqu'il fut près de la porte de la ville, voici, on portait en terre un mort, fils unique de sa mère, qui était veuve ; et il y avait avec elle beaucoup de gens de la ville. Le Seigneur, l'ayant vue, fut ému de compassion pour elle, et lui dit : Ne pleure pas ! Il s'approcha, et toucha le cercueil. Ceux qui le portaient s'arrêtèrent. Il dit : Jeune homme, je te le dis, lève-toi ! Et le mort s'assit, et se mit à parler. Jésus le rendit à sa mère. Tous furent saisis de crainte, et ils glorifiaient Dieu, disant : Un grand prophète a paru parmi nous, et Dieu a visité son peuple. » /Luc 7:2-16/

« Jésus parcourait toute la Galilée, enseignant dans les synagogues, prêchant la bonne nouvelle du royaume, et guérissant toute maladie et toute infirmité parmi le peuple. » /Matthieu 4 : 23/

« Quand il sortit de la barque, il vit une grande foule, et fut ému de compassion pour elle, et il guérit les malades. » /Matthieu 14 : 14/

« Le soir, après le coucher du soleil, on lui amena tous les malades et les démoniaques. Et toute la ville était rassemblée devant sa porte. Il guérit beaucoup de gens qui avaient diverses maladies ; il chassa aussi beaucoup de démons, et il ne permettait pas aux démons de parler, parce qu'ils le connaissaient. » /Marc 1 : 32-34/

« Et voici, on lui amena un paralytique couché sur un lit. Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : Prends courage, mon enfant, tes péchés te sont pardonnés. Sur quoi, quelques scribes dirent au dedans d'eux : Cet homme blasphème. Et Jésus, connaissant leurs pensées, dit: Pourquoi avez-vous de mauvaises pensées dans vos cœurs ? Car, lequel est le plus aisé de dire : Tes péchés te sont pardonnés, ou de dire : Lève-toi, et marche ? Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de pardonner les péchés : Lève-toi, dit-il au paralytique, prends ton lit, et va dans ta maison. Et il se leva, et s'en alla dans sa maison. Quand la foule vit cela, elle fut saisie de crainte, et elle glorifia Dieu, qui a donné aux hommes un tel pouvoir. » /Matthieu 9 : 2-8/

« Il se trouva dans la synagogue un homme qui avait un esprit de démon impur, et qui s'écria d'une voix forte : Ah ! qu'y a-t-il entre nous et toi, Jésus de Nazareth ? Tu es venu pour nous perdre. Je sais qui tu es : le Saint de Dieu. Jésus le menaça, disant : Tais-toi, et sors de cet homme. Et le démon le jeta au milieu de l'assemblée, et sortit de lui, sans lui faire aucun mal. » /Luc 4 : 33-35/

« Comme il entra dans un village, dix lépreux vinrent à sa rencontre. Se tenant à distance, ils élevèrent la voix et dirent : Jésus, maître, aie pitié de nous ! Dès qu'il les eut vus, il leur dit : Allez vous montrer aux sacrificateurs. Et pendant qu'ils y allaient, il arriva qu'ils furent guéris. L'un d'eux, se voyant guéri, revint sur ses pas, glorifiant Dieu à haute voix. Il tomba sur sa face aux pieds de Jésus, et lui rendit grâces. C'était un Samaritain. Jésus, prenant la parole, dit : Les dix n'ont-ils pas été guéris ? Et les neuf autres, où sont-ils ? Ne s'est-il trouvé que cet étranger pour revenir et donner gloire à Dieu ? Puis il lui dit : Lève-toi, va ; ta foi t'a sauvé. » /Luc 17 : 12-19/

« Il retourna donc à Cana en Galilée, où il avait changé l'eau en vin.

Il y avait à Capernaüm un officier du roi, dont le fils était malade. Ayant appris que Jésus était venu de Judée en Galilée, il alla vers lui, et le pria de descendre et de guérir son fils, qui était près de mourir. Jésus lui dit : Si vous ne voyez des miracles et des prodiges, vous ne croyez point.

L'officier du roi lui dit : Seigneur, descends avant que mon enfant ne meure. Va, lui dit Jésus, ton fils vit. Et cet homme crut à la parole que Jésus lui avait dite, et il s'en alla. Comme déjà il descendait, ses serviteurs, venant à sa rencontre, lui apportèrent cette nouvelle : Ton enfant vit. Il leur demanda à quelle heure il s'était trouvé mieux ; et ils lui dirent : Hier, à la septième heure, la

fièvre l'a quitté. Le père reconnut que c'était à cette heure-là que Jésus lui avait dit : Ton fils vit. Et il crut, lui et toute sa maison. » /Jean 4 : 46-53/

« Après cela, il y eut une fête des Juifs, et Jésus monta à Jérusalem. Or, à Jérusalem, près de la porte des brebis, il y a une piscine qui s'appelle en hébreu Béthesda, et qui a cinq portiques. Sous ces portiques étaient couchés en grand nombre des malades, des aveugles, des boiteux, des paralytiques, qui attendaient le mouvement de l'eau ; car un ange descendait de temps en temps dans la piscine, et agitait l'eau ; et celui qui y descendait le premier après que l'eau avait été agitée était guéri, quelle que fût sa maladie. Là se trouvait un homme malade depuis trente-huit ans. Jésus l'ayant vu couché, et sachant qu'il était déjà malade depuis longtemps, lui dit : Veux-tu être guéri ? Le malade lui répondit : Seigneur, je n'ai personne pour me jeter dans la piscine quand l'eau est agitée, et, pendant que j'y vais, un autre descend avant moi. Lève-toi, lui dit Jésus, prends ton lit, et marche. Aussitôt cet homme fut guéri ; il prit son lit, et marcha.

C'était un jour de sabbat. Les Juifs dirent donc à celui qui avait été guéri : C'est le sabbat ; il ne t'est pas permis d'emporter ton lit. Il leur répondit : Celui qui m'a guéri m'a dit : Prends ton lit, et marche. Ils lui demandèrent : Qui est l'homme qui t'a dit : Prends ton lit, et marche ? Mais celui qui avait été guéri ne savait pas qui c'était ; car Jésus avait disparu de la foule qui était en ce lieu. Depuis, Jésus le trouva dans le temple, et lui dit : Voici, tu as été guéri ; ne pêche plus de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pire. » /Jean 5 : 1-14/

« Jésus vit, en passant, un homme aveugle de naissance. Ses disciples lui firent cette question : Rabbi, qui a péché, cet homme ou ses parents, pour qu'il soit né aveugle ? Jésus répondit : Ce n'est pas que lui ou ses parents aient péché ; mais c'est afin que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui. Il faut que je fasse, tandis qu'il est jour, les œuvres de celui qui m'a envoyé ; la nuit vient, où personne ne peut travailler. Pendant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde. Après avoir dit cela, il cracha à terre, et fit de la boue avec sa salive. Puis il appliqua cette boue sur les yeux de l'aveugle, et lui dit : Va, et lave-toi au réservoir de Siloé (nom qui signifie envoyé). Il y alla, se lava, et s'en retourna voyant clair. Ses voisins et ceux qui auparavant l'avaient connu comme un mendiant disaient : N'est-ce pas là celui qui se tenait assis et qui mendiait ? Les uns disaient : C'est lui. D'autres disaient : Non, mais il lui ressemble. Et lui-même disait : C'est moi. » /Jean 9 : 1-9/

« Pierre et Jean montaient ensemble au temple, à l'heure de la prière : c'était la neuvième heure. Il y avait un homme boiteux de naissance, qu'on portait et qu'on plaçait tous les jours à la porte du temple appelée la Belle, pour qu'il demandât l'aumône à ceux qui entraient dans le temple. Cet homme, voyant Pierre et Jean qui allaient y entrer, leur demanda l'aumône. Pierre, de même que Jean, fixa les yeux sur lui, et dit : Regarde-nous. Et il les regardait attentivement, s'attendant à recevoir d'eux quelque chose. Alors Pierre lui dit : Je n'ai ni argent, ni or ; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche. Et le prenant par la main droite, il le fit lever. Au même instant, ses pieds et ses chevilles devinrent fermes ; d'un saut il fut debout, et il se mit à marcher. Il entra avec eux dans le temple, marchant, sautant, et louant Dieu. » /Actes des apôtres 3 : 1-8/

« Beaucoup de miracles et de prodiges se faisaient au milieu du peuple par les mains des apôtres. Ils se tenaient tous ensemble au portique de Salomon, et aucun des autres n'osait se joindre à eux ; mais le peuple les louait hautement. Le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, hommes et femmes, s'augmentait de plus en plus ; en sorte qu'on apportait les malades dans les rues et qu'on les plaçait sur des lits et des couchettes, afin que, lorsque Pierre passerait, son ombre au moins couvrît quelqu'un d'eux. La multitude accourait aussi des villes voisines à Jérusalem, amenant des malades et des gens tourmentés par des esprits impurs ; et tous étaient guéris. » /Actes 5 : 14-16/

« Philippe se rendit dans la principale ville de Samarie et se mit à annoncer le Messie à ses habitants. Les foules dans leur ensemble étaient très attentives à ce que disait Philippe quand elles l'entendaient et voyaient les miracles qu'il accomplissait. En effet, des esprits mauvais sortaient de beaucoup de malades en poussant un grand cri et de nombreux paralysés et boiteux étaient également guéris. » /Actes des apôtres 8 : 5-7/

« A Lystre, il y avait un homme qui se tenait assis car ses pieds étaient paralysés ; il était infirme

depuis sa naissance et n'avait jamais pu marcher. Il écoutait ce que Paul disait. Paul fixa les yeux sur lui et vit qu'il avait la foi pour être guéri. Il lui dit alors d'une voix forte : – Lève-toi, tiens-toi droit sur tes pieds ! L'homme sauta sur ses pieds et se mit à marcher. » /Actes des apôtres 14 : 8-10/.

« Un jour que nous nous rendions au lieu de prière, une servante vint à notre rencontre : il y avait en elle un esprit mauvais qui la poussait à prédire l'avenir et elle rapportait beaucoup d'argent à ses maîtres en faisant des prédictions. Elle se mit à nous suivre, Paul et nous, et criait : – Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très haut ! Ils vous annoncent le chemin qui conduit au salut ! Elle fit cela pendant bien des jours. A la fin, Paul en fut si irrité qu'il se retourna et dit à l'esprit : - Au nom de Jésus-Christ, je t'ordonne de sortir d'elle ! Et l'esprit sortit d'elle à l'instant même. Quand les maîtres de la servante virent qu'ils ne pouvaient plus espérer gagner de l'argent grâce à elle, ils saisirent Paul et Silas et les traînèrent sur la place publique devant les autorités. Ils les amenèrent aux fonctionnaires romains et dirent : – Ces hommes créent du désordre dans notre ville. » /Actes des apôtres 16 : 16-20/.

« Dieu accomplissait des miracles extraordinaires par Paul. C'est ainsi qu'on apportait aux malades des linges ou des mouchoirs qui avaient touché son corps : ils étaient alors délivrés de leurs maladies et des esprits mauvais sortaient d'eux. » /Actes des apôtres 19 : 11-12/.

« Un jeune homme appelé Eutyche était assis sur le bord de la fenêtre. Il s'endormit profondément pendant la longue prédication de Paul ; son sommeil était tel qu'il fut entraîné dans le vide et tomba du troisième étage. On le releva, mais il était mort. Paul descendit, se pencha sur lui, le prit dans ses bras et dit : – Soyez sans inquiétude : il est vivant ! Puis il remonta, rompit le pain et mangea. Après avoir parlé encore longtemps, jusqu'au lever du soleil, il partit. On emmena le jeune homme vivant et ce fut un grand réconfort pour tous. » /Actes des apôtres 20 : 9-12/.

« Il y avait à Joppé une femme croyante appelée Tabitha. (Ce nom se traduit en grec par Dorcas, ce qui signifie gazelle.) Elle était continuellement occupée à faire du bien et à aider les pauvres. En ce temps-là, elle tomba malade et mourut. Après avoir lavé son corps, on le déposa dans une chambre, en haut de la maison. Les disciples de Joppé avaient appris que Pierre se trouvait à Lydda, qui est proche de Joppé. Ils lui envoyèrent deux hommes avec ce message : « Nous t'en prions, viens chez nous sans tarder. » Pierre partit tout de suite avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, on le conduisit dans la chambre située en haut de la maison. Toutes les veuves s'approchèrent de lui, en pleurant ; elles lui montrèrent les chemises et les manteaux que Dorcas avait faits quand elle vivait encore. Pierre fit sortir tout le monde, se mit à genoux et pria. Puis il se tourna vers le corps et dit : - Tabitha, lève-toi ! Elle ouvrit les yeux et, quand elle vit Pierre, elle s'assit. Pierre lui prit la main et l'aida à se lever. Il appela ensuite les croyants et les veuves, et la leur présenta vivante. On le sut dans toute la ville de Joppé et beaucoup crurent au Seigneur. » /Actes des apôtres 9 : 36-42/.

QUELQUES CAS DE GUERISONS PAR LA FOI DE DATE RECENTE PARKINSON

Atteinte déjà, en 1974, d'un parkinson, Mme Zdravka était, peu de temps après, clouée au lit à la suite d'une fracture du col du fémur consécutive à une chute occasionnée par une de ces subites défaillances dont les récurrences s'étaient multipliées, à mesure qu'allait empirant sa maladie. Les médecins s'étaient prononcés sur l'irréversibilité de son état, compte tenu de l'âge avancé de la patiente qui, moins âgée, aurait été en passe de retrouver l'usage de ses membres inférieurs à l'issue d'une éventuelle intervention chirurgicale.

Avant d'être frappée d'une immobilité complète, la malade avait été terrorisée par la peur obsessionnelle d'être traquée par des tueurs. Par surcroît, elle avait sombré dans un état de confusion mentale, marqué par quelques anomalies d'ordre physiologique, dont notamment une abondante sécrétion salivaire. Le visage avait pris un aspect de masque figé, caractéristique du parkinsonisme. Le médecin traitant avait averti ses deux filles de l'imminence de sa fin. Ses proches et ses voisins s'étaient succédés à son chevet, histoire de lui faire leurs adieux, et avaient même recommandé à ses filles de procéder aux préparatifs des funérailles.

Je fus invité à aller rendre visite à la malade, afin qu'on priât pour sa guérison. Au cours d'une

conversation, engagée chez elle, il fut dévoilé que ses deux filles et elle-même avaient participé à des séances spirites et fréquenté des voyantes, et qu'elles étaient toutes les trois passionnées par l'astrologie qu'elles considéraient comme une science à part entière. Les filles s'étaient entichées du yoga, mais elles souffraient toutes les deux de maux de tête insupportables dont aucun traitement ne s'avérait de force à venir à bout. Après s'en être confessées, elles firent le vœu de rompre avec tout péché occulte et de détruire les livres d'inspiration occultiste et astrologique qui se trouveraient en leur possession.

Pour ma part, je manquais d'assurance et la foi me faisait défaut pour ce qui était de voir le Seigneur guérir notre sœur, alors que les filles de cette dernière, loin de baisser les bras, ne désespéraient pas qu'elle fût guérie, par la grâce de Dieu, pourvu que je lui imposasse les mains et qu'on priât à cet effet.

Me voyant entrer dans sa chambre, la malade se mit à pleurer, en répétant plusieurs fois cette supplication : « Pierre, aide-moi, je t'en prie ! ». Je fis observer comme quoi je n'étais que de la poussière et que ce n'était qu'à la cendre que je retournerais, mais que nous étions tous là afin de prier en sa faveur le Tout-puissant qui était le seul à pouvoir l'assister. Elle se tourna alors vers l'une de ses filles pour implorer également son secours : « Aide-moi, je t'en prie ! » Et celle-ci de répliquer, à son tour : « Chère maman, serait-ce en mon pouvoir ? Dieu seul peut le faire. » Ensuite, nous nous mîmes à genoux devant le lit de la grabataire, absorbés dans une prière d'intercession soutenue pour la rémission de ses péchés et la guérison de son corps. Nous demandions au Sauveur la restauration de ses forces, ne fût-ce que dans les limites du minimum d'autonomie nécessaire au rétablissement de son aptitude à se servir par elle-même, afin que le nom de notre Père céleste fût glorifié par le Seigneur Jésus-Christ dans cette maison. L'Esprit-Saint ne m'avait point donné, jusque-là, l'assurance de l'exaucement de nos prières. Comme nous étions passés dans une autre pièce, je dis aux deux sœurs qu'il était aussi facile pour le Seigneur de guérir leur mère qu'il le serait au premier venu de réveiller un dormeur, mais que s'il plaisait à Dieu de recueillir son âme, elles ne devraient pas pour autant s'en laisser endeuiller outre mesure, en gardant l'espérance que, ses péchés lui ayant été pardonnés, leur mère était appelée à rejoindre son Sauveur au ciel où ne sauraient demeurer, d'ailleurs, que des êtres vivants.

Je m'en allai à la campagne, et comme je me rendais, en fin de semaine, au culte dominical de l'église locale, m'attendant à retrouver les deux jeunes femmes coiffées de noir en signe de deuil, je fus surpris de les voir s'avancer à ma rencontre toutes souriantes et pleines d'allégresse. Elles se précipitèrent au-devant de moi, pour m'apporter à qui mieux mieux la nouvelle de la guérison miraculeuse de leur maman. De fil en aiguille, elles en vinrent à me faire part de la commission dont cette dernière les avait chargées à mon intention : m'inviter chez elles de sa part, dès qu'elles me rencontreraient.

Au terme de l'office religieux, nous nous rendîmes à leur domicile. Je n'eus pas plus tôt sonné à la porte palière, que celle-ci s'ouvrit et que, sous nos yeux, apparut la maîtresse de la maison. Me voyant, elle s'exclama : « Gloire et grâces soient rendues à Dieu de ce qu'il m'a guérie ! » La guérison s'était amorcée dès qu'on avait fini de prier, mais c'est par degrés qu'elle allait s'achever. Le rétablissement des facultés cognitives avait prélué au processus de convalescence. Une fois qu'elle avait repris ses esprits, Mme Zdravka avait commencé par remuer avec prudence différentes parties de son corps, avant de se lever pour se mettre à déambuler dans la chambre sous les regards émerveillés et perplexes de ses filles. Les tremblements des membres inférieurs et supérieurs, caractéristiques du parkinson, avaient disparu. La hantise de la peur avait cédé pour faire place à une paix indéfinissable assortie d'une joie intarissable. Sur ces entrefaites, la miraculée s'était entendu dire par une voix tendre et affectueuse : « Maintenant que tu es guérie, tu dois beaucoup prier et rendre grâces et gloire à Dieu. »

Le fémur fracturé se ressouda au bout de quelque temps, si bien et à tel point que le rétablissement de ses fonctions remit la vieille femme à même de se prendre en charge et de se servir par elle-même, conformément à ce que nous avions demandé dans nos prières.

La guérison de Mme Zdravka eut pour effet de fortifier la foi de ses filles et, en même temps, elle put servir de témoignage à leur parenté, à leurs voisins, et, non en dernier lieu, au corps médical et

aux agents de la Sûreté d'Etat chargés d'enquêter sur les activités du groupe de chrétiens dont je faisais partie. Il se peut qu'elle ait sensibilisé ces derniers en sorte de leur faciliter l'accès du salut, dans la mesure où elle les aurait conduits à se rapprocher de Dieu, mais elle pourrait également les accabler, le Jour du Jugement dernier, en prenant la valeur d'une circonstance aggravante, au cas ils n'auraient pas cru. A ce propos, au cours de l'interrogatoire que des agents de la Sûreté d'Etat me feront subir plus tard, un commissaire s'avancera à émettre le commentaire suivant : « Qu'y a-t-il d'ailleurs de si extraordinaire là-dedans ? Il n'y a là rien que de très banal, puisqu'il est acquis que la maladie de Parkinson ne pose de nos jours aucun problème à la médecine. » Je suis convaincu qu'il se retrouvera confronté avec la reconstitution de la conversation que nous avons eue, quand le Jugement de Dieu lui demandera compte de la véracité des propos qu'il aura tenus.

Le docteur Krasteva m'invita un jour chez elle pour m'entretenir au sujet de ce qui s'était passé. Elle m'expliqua que le parkinsonisme déclenchait un processus dégénératif qui faisait mourir de façon irréversible les cellules du cerveau et les neurones affectés, si bien que cette maladie était considérée par la médecine comme incurable. En sa qualité de spécialiste, elle était curieuse d'en savoir plus sur la manière dont les neurones morts avaient été régénérés. Je me déclarai incapable d'en fournir l'explication en termes savants, tout en me réaffirmant persuadé qu'on était en présence d'une reviviscence due à l'intervention divine. Je me réfèrai au récit biblique de la résurrection de Lazare, dont la dépouille mortelle était restée quatre jours dans le sépulcre, si bien que sa chair en décomposition pouvait déjà /par conséquent tous les neurones étaient morts/, avant que le Seigneur Jésus ne l'eût appelé pour le faire sortir sain et sauf du tombeau, cet épisode biblique mettant en évidence la portée du pouvoir dont disposait le Fils de Dieu. Auteur des résurrections de Lazare, de la fille de Jaïrus et du fils de la veuve de Naïn, il a également guéri, tout au long de ses pérégrinations ici-bas, des multitudes de malades, pour continuer de le faire à ce jour encore, en remettant debout beaucoup de ceux qui ont été condamnés par la médecine. C'était à lui que devaient aussi leur reviviscence les cellules cérébrales et les neurones morts dans le corps de Mme Zdravka.

ARTHRITE DEFORMANTE /Témoignage de Mme Xénia/

« Par suite des péchés occultes que j'avais commis, je souffrais de maux de tête incessants et mon esprit était hanté de pensées obsessionnelles. Par surcroît, en 1979, mes articulations scapulaires ont été atteintes d'une arthrite déformante, dont l'évolution galopante a réduit la liberté de mouvement des bras, terriblement endoloris, au point que seule la position agenouillée et le torse légèrement accoudé sur des coussins appropriés à cet usage, me permettaient de trouver le sommeil.

Le traitement appliqué n'a apporté aucun résultat positif, ni n'a pallié les douleurs. Le physiothérapeute qui m'avait prise en charge a spécifié : – Vous êtes venue trop tard. Les mouvements de vos bras présentent une amplitude trop limitée...

L'acupuncture ne m'a été d'aucun secours, et la rééducation était pour moi un véritable supplice. Le moindre geste du bras déclenchait des douleurs insoutenables. Les spécialistes que j'avais consultés, étaient d'avis que le rétablissement complet était à exclure. Ils contre-indiquaient la plus grande partie des besognes domestiques et tout effort physique. Mon mari m'a bricolé une large ceinture équipée de crochets, pour y suspendre jusqu'aux plus légers des objets à transporter. Les déplacements par le moyen des transports en commun étaient pour moi particulièrement éprouvants, comme j'avais du mal à me rattraper quand j'étais obligée de voyager debout, faute d'avoir trouvé une place assise.

Quelques personnes croyantes priaient pour moi. Je me suis repentie, et, après avoir confessé mes péchés, j'ai fait une croix sur l'astrologie, l'occultisme et le yoga. Je me suis fait administrer l'onction et l'eucharistie, et réciter, à trois reprises, les prières de Saint Basile.

On s'était réuni, un jour, dans le domicile de ma sœur, afin de prier à mon sujet. Les personnes qui m'entouraient y ont mis du cœur. Alors, un frère est venu m'imposer les mains sur les épaules.

Quelques jours plus tard, ma sœur m'a fait part de ce qu'elle venait de rêver. Elle avait vu en rêve une main d'homme effleurer avec tendresse ma tête et mes épaules. A partir de ce jour-là, les douleurs ont commencé à s'estomper progressivement, jusqu'à ce qu'elles aient complètement

disparu. Les symptômes pathologiques, dont les maux de tête, s'en étaient également allés en fumée. Contrairement aux pronostics pessimistes des médecins, les fonctions de mes bras ont été parfaitement rétablies. A l'heure actuelle, je suis apte à n'importe quel labour, et ce, à tel point que je me laisse aller même à en faire trop. Je me réjouis surtout du parfait état de santé recouvré de mes bras, sans pour autant oublier de rendre grâce à Dieu de tout le reste. A l'heure actuelle, je me sens bien portante et habitée d'une indescriptible joie et paix intérieure. Je rends gloire, en chantant, au Seigneur Jésus-Christ de ce qu'il m'a délivrée et guérie.

Le moniteur des cours de yoga que je fréquentais est venu, par la suite, m'interroger sur les raisons pour lesquelles j'avais tourné le dos à son école. Je lui ai expliqué que je venais de faire la découverte de Dieu qui, après avoir fait expérimenter à mon corps une guérison totale, m'avait mise en possession de cette paix authentique et de cette joie que seul le salut de l'âme peut procurer. Après avoir marqué un temps d'hésitation, mon interlocuteur a concédé, l'air méditatif : – « Une pareille découverte dépasse incommensurablement tout ce que l'initiation au yoga propose. Les efforts et la pratique des exercices auxquels je me livre journallement ne m'ont jamais fait connaître, au fond, ce que doit être la véritable paix intérieure. »

En tant que chrétienne orthodoxe, je ne sympathisais qu'avec mes coreligionnaires, en me méfiant des catholiques et des protestants que je tenais pour hérétiques et sectaires. Je porte maintenant dans mon cœur, sans discrimination, tous les chrétiens qui mettent leur confiance dans le nom du Seigneur auquel je dois mon salut et ma guérison. Ce n'est plus vis-à-vis de l'étiquette chrétienne que je me tiens sur mes gardes, mais uniquement par rapport au péché, d'où qu'il vienne. Je suis persuadée que le Seigneur est prêt à guérir quiconque croira sa parole et se repentira, sans tenir compte de son appartenance confessionnelle, de même qu'il l'a fait pour moi, une fois que je m'étais remise de mon fourvoisement occulte, après m'en être repentie. Si nous sommes sujets tous à l'erreur d'une manière ou d'une autre, il n'en reste pas moins que le Seigneur nous aime toujours, tels que nous sommes, et qu'il ne demande qu'à nous faire revenir de notre égarement, en nous apprenant à nous aimer les uns les autres.

J'ai pensé à conserver les radios qui objectivaient la présence d'ostéophytes et de lésions d'origine arthrosique, par souci d'être à même de faire ultérieurement la preuve de la guérison divine dont j'avais bénéficié. Qu'on veuille y croire ou non, ma guérison est un fait. Elle m'a considérablement rapprochée de mon Sauveur, auquel je suis reconnaissante d'avoir étendu sa miséricorde à la pécheresse que j'étais. Loué soit son nom ! »

Remarque : Il convient de noter, à propos du témoignage précité, que les prières d'intercession de plusieurs autres chrétiens auront également contribué à la guérison de Mme Xenia. Je ne fais que restituer là ce que j'ai recueilli de la bouche de cette dernière: – loin de moi donc la pensée que sa guérison soit à mettre exclusivement à mon actif. Je ne crois d'ailleurs qu'aucun être humain en ait été responsable. Ce miracle s'est accompli sous l'action de l'Esprit-Saint par le nom de Jésus-Christ. Or, s'il nous a été accordé d'y avoir part, en faisant ce qui était de notre devoir, nous n'en sommes pas moins conscients de notre modeste condition de serviteurs indignes et inutiles du Seigneur.

Dans les deux cas précités, les miraculées étaient des chrétiennes orthodoxes. Et dire que certains protestants soutiennent, aveuglés par un fanatisme dépréciateur, que les chrétiens orthodoxes auraient été rejetés par Dieu ! Loué soit le Seigneur de ce qu'il leur donne tort ! S'il arrive donc à des chrétiens de ce genre de tomber malades et de rester sans être guéris en dépit de l'assiduité et de la persévérance de leurs prières, il y a tout lieu de penser que cela tient à ce que leurs cœurs sont animés d'un orgueil fanatique, au sujet duquel l'Écriture Sainte est catégorique : « ... Car Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles. » Et encore : « La charité couvre une multitude de péchés. » /I Pierre 4 : 8/. C'est là précisément que réside la clé de la guérison par la foi. Quiconque a de l'affection pour la chrétienté toute entière et prie pour la généralité des hommes, pour le rachat desquels le Seigneur a donné sa vie, sera déchargé de ses péchés et sera guéri.

A ce propos, je me souviens avoir rêvé que je me trouvais au milieu d'une grande assemblée

chrétienne où, interrogé par quelques-uns de l'assistance sur la raison pour laquelle les guérisons divines étaient aussi rares parmi nous, un homme répondait : « Tous ceux qui se croient plus justes que les autres ne seront point guéris. » Une autre fois, me promenant, toujours en rêve, dans un jardin en l'invisible présence de l'Esprit-Saint, je me suis entendu dire : « L'orgueil et l'esprit de jugement sont les obstacles majeurs à la guérison divine. »

Soucieux de rendre, à leur tour, justice aux chrétiens appartenant aux diverses dénominations protestantes, et de peur que les orthodoxes n'aillent s'imaginer que le Seigneur n'aime et ne guérit qu'eux seuls, je me propose de consacrer les pages suivantes à la relation des guérisons miraculeuses expérimentées par d'autres frères et sœurs de confessions différentes, dans le but de mieux faire ressortir la vérité que Dieu ne privilégie nullement l'étiquette, en faisant passer telle dénomination avant telle autre, pas plus qu'il ne fait acception de personnes, mais qu'il est prêt à guérir quiconque l'aime et met sa confiance en Lui en toute humilité.

CANCER

Me voyant, au sortir de l'église, un jeudi saint, une sœur vint me dire : « C'est une chance que la Providence nous ait ménagé cette rencontre. Ma belle-fille est gravement malade. Veux-tu venir prier avec nous pour sa guérison ? Voilà que le Seigneur nous adjoint aussi un de tes amis. Le pasteur va nous y accompagner, lui aussi, pour apporter à ma bru la sainte cène. »

La malade habitait un immeuble riverain du cours d'eau de Slatina. Pendant que nous attendions le trolleybus, mon ami me prit à part pour me confier : « Sais-tu que l'affection de notre sœur est de celles qui ne pardonnent pas ? » Je fis l'objection suivante : « Qu'à cela ne tienne. La toute-puissance de Dieu est en mesure d'en avoir raison, comme de toute autre maladie. » Sur ces entrefaites, le pasteur s'approcha discrètement, à son tour, pour me glisser tout aussi confidentiellement à l'oreille : « Frère Peter, notre sœur est atteinte d'un cancer. » C'en était trop. Révolté, je rétorquai : « Dirait-on que Dieu ne sache soigner que le rhume ? » Me voyant l'air contrarié, et peut-être de peur de donner sujet à une dissension, il s'empressa de concéder : « Non, non, bien sûr. »

A notre arrivée, nous trouvâmes au chevet de la malade son fils, soldat en permission, qui était venu rendre visite à sa maman. Obligé de réintégrer la caserne, ce jour-là, avant que l'appel n'eût été sonné à 20 heures du soir, il était sur le point de repartir. Il prit donc congé, après s'en être excusé. A côté du lit de la malade, j'aperçus une béquille. Le visage de la jeune femme paraissait étiolé, mais, à notre vue, il s'anima, et un sourire voltigea sur ses lèvres. Le pasteur hésitait sur la préséance à faire respecter de la communion ou de la prière pour la guérison. Je proposai qu'on se mît à prier dans l'attente de ce que l'Esprit-Saint viendrait nous suggérer au sujet de la volonté de Dieu. Au beau milieu de la prière, il arriva que nous en eûmes, tous les deux à la fois, la révélation, de sorte que nous fûmes poussés à proclamer en même temps à haute voix : « La communion ! » C'était là pour nous un encouragement qui venait à point nommé. Le pasteur exerçait son ministère au sein de l'église méthodiste locale, et, à ce titre, il fit communier sa paroissienne sous les deux espèces symbolisant le corps et le sang du Seigneur Jésus-Christ. Il se peut que parmi ceux qui ont des préventions contre les méthodistes, il s'en trouve quelques-uns qui s'aviseront de remettre en cause la conformité de ce qu'on fit au sacrement de l'Eucharistie. A l'opposé d'une pareille attitude intolérante, je crois que cette communion fut agréée de Dieu, du moment qu'elle n'était pas faite exclusivement sous les auspices du méthodisme, mais sous les espèces du corps et du sang du Christ. Sur ces entrefaites, tout le monde pria pour la guérison de la malade. Les hommes qui assistaient lui imposèrent les mains. La force et la douceur émanant de la présence de l'Esprit-Saint étaient presque tangibles. La malade était tout le temps en eau. Quand on eut fini de prier, elle nous fit part de la vision qu'elle venait d'avoir d'une sphère noire qui sortait hors de sa tête, roulant et faisant comme boule de neige à mesure qu'elle s'en éloignait, et qui, après avoir entièrement quitté son corps, avait disparu, en passant par la fenêtre fermée. A l'instant, elle se disposait déjà à se lever hors de son lit, mais nous nous hâtâmes de prendre congé (à cause de notre incrédulité), sous le prétexte qu'il fallait que sa belle-mère s'occupât de la changer.

Trois jours après, ou plus précisément, le dimanche de Pâques, je revis notre sœur se tenant devant

la porte d'entrée de l'Eglise Méthodiste de la rue Rakovski. Quoique croyant à la guérison divine, je n'en étais pas moins ébahi. « Que s'est-il passé ? » – m'inquiétai-je de savoir. Rayonnante de bonheur, elle se mit à raconter : « Vous n'étiez pas plus tôt repartis, que j'avais déjà conscience de la réalité de ma guérison. Le soir même, je me suis changée, et puis, je me suis endormie. Le lendemain matin, je me suis réveillée bien disposée et confirmée dans la certitude que Dieu m'avait effectivement guérie. C'était le vendredi saint. J'avais été jusqu'alors incapable de marcher et je ne m'étais déplacée qu'à l'aide d'une béquille, pour passer d'une pièce à l'autre dans mon appartement, mais ce jour-là, une fois debout et habillée, je suis sortie aussitôt de chez moi, pour faire à pied le trajet de mon quartier de résidence au cimetière de Malachevtsi (distant à plus de deux kilomètres), histoire de visiter les tombes de ma fille et de mon feu mari. Me voici donc aujourd'hui bien portante et entièrement guérie par la grâce du Dieu vivant. J'attends que la célébration du culte dominical ait pris fin à l'intérieur de la salle d'Eglise, pour revoir quelques membres de ma parenté, histoire de leur adresser mes félicitations à l'occasion de la fête de la Résurrection du Christ, et de leur laisser découvrir ma guérison. »

Loué soit ton nom, Seigneur ! Toi qui es plein de miséricorde ! Toi qui es la source de la vie et de la résurrection ! Toi qui es par excellence le Médecin Universel, et qui guéris toute espèce de maladie – depuis le rhume jusqu'au cancer ! Heureux ceux qui mettent leur confiance en Toi et qui t'aiment, qui s'appliquent à mettre en pratique tes commandements sous les auspices de la charité !

Chers frères et sœurs, ne perdez jamais espoir, quand même votre maladie serait réputée funeste et incurable. Votre cas n'est jamais irrémédiablement désespéré : croyez seulement, et mettez en pratique, afin d'obtenir la guérison divine, ce que l'Esprit-Saint a prescrit sous la plume de l'apôtre Jacques : « Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Eglise, et que les anciens prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera ; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. La prière fervente du juste a une grande efficacité. » /Jacques 5 : 14-16/.

Si le Seigneur en a usé avec bienveillance à l'égard de notre sœur, il ne demande qu'à en faire autant de quiconque aurait besoin du pardon de ses péchés et de la guérison de son corps. Ce qu'il nous incombe en revanche, c'est de croire et de nous conduire en conséquence, dans le respect de la volonté de notre Père céleste qui nous aime tous.

Dieu agirait-il différemment selon notre appartenance dénominationnelle ? – Loin de là, « Dieu ne fait point acception de personnes, mais en toute nation, celui qui le craint et qui pratique la justice lui est agréable. » /Actes des apôtres 10 : 34, 35/.

Loué soit notre Seigneur Jésus-Christ, au sujet duquel « tous les prophètes rendent le témoignage que quiconque croit en lui reçoit par son nom le pardon des péchés. » /Actes des apôtres 10 : 43/.

COUP DE SANG

Un frère me proposa un jour qu'on allât rendre visite à une femme paralysée, afin qu'on priât pour elle. Médicalement condamnée, cette dernière venait d'être renvoyée de l'hôpital, quand nous l'eûmes trouvée gisant sur son lit, sans pouvoir ouvrir la bouche.

Nous l'entretînmes de la miséricorde et de la toute-puissance de Dieu. Après la prière, on resta encore un bref moment auprès de la malade, avant de repartir.

La nouvelle me parvint, quelque temps après, que notre sœur avait été guérie, et quand on se fut rencontrés à nouveau, celle-ci me posa la question : « Frère, est-ce que tu te souviens de moi ? » Je m'empressai de lui donner l'assurance comme quoi je ne me la remettais que fort bien. Alors, elle précisa : « Non, ce que je demande, ce n'est pas si tu me reconnais, mais si tu pries toujours pour moi, comme je le fais constamment pour toi. » Force m'était d'avouer que j'avais fini par laisser tomber, après avoir prié pour elle pendant les quelques premiers jours qui avaient suivi notre visite. C'est dire à quel point il n'en va pas de nous, êtres humains, comme de Dieu. Nous sommes prompts à jeter aux oubliettes les besoins de notre prochain, mais il n'en est point ainsi de Dieu. Notre chère sœur me donna une bonne leçon : il ne faut jamais lâcher pied, une fois qu'on a engagé, par la prière, le combat pour la survie d'un grand malade. Tant que ce dernier n'aura pas rendu son

dernier soupir et que son cœur battra, un croyant doit avoir la certitude qu'aucune situation n'est désespérée avec Dieu, car il n'y a de frustré de toute raison d'espérer que le diable.

Je demandai à la miraculée de me raconter l'histoire de sa maladie et de sa guérison divine. Elle me fit savoir comment elle avait été frappée de paralysie à la suite d'une commotion cérébrale, qui lui avait fait perdre l'usage de la parole. Les médecins s'étaient efforcés de faire recouvrer à son corps ses fonctions vitales, jusqu'à ce que, au bout d'un mois, l'un d'eux eût tranché au cours d'une visite médicale : « On a tout tenté et fait ce qui était en notre pouvoir. Vu que l'état de la malade ne fait que s'aggraver, il vaut mieux la faire sortir de l'hôpital, afin qu'elle finisse ses jours chez elle. » « Je ne pouvais bouger, ni souffler mot, – poursuivit mon interlocutrice, – mais j'entendais et j'avais toute ma connaissance. Apparemment, le médecin ne devait pas s'en douter, sinon il se serait gardé de parler de la sorte en ma présence. Ma sortie de l'hôpital une fois décidée, on me fit réintégrer ma maisonnette. J'avais constamment présent à l'esprit le verdict du médecin, qui me transperçait le cœur. Ma fille, quant à elle, était devenue acariâtre, à force de vivre sur les nerfs, mais qu'y pouvais-je pour lui soulager l'existence quotidienne? Eplorée, je ne m'attendais qu'à la Providence. Je priais Dieu de me guérir ou bien, à défaut, de recueillir mon âme. Je demeurais à longueur de journée dans l'ardente expectative des visites de quelques personnes croyantes qui m'étaient envoyées par la grâce de Dieu pour m'assister dans la prière. En effet, le Seigneur avait mis dans le cœur de quelques frères et sœurs de prier pour moi et de passer me voir de temps en temps. Qu'il bénisse tous ceux qui sont venus me réconforter ! La guérison se produisit en dehors de ces moments de prière. Un beau jour, je me réveillai à quatre heures et demie du matin, et soudainement, je réalisai que j'étais guérie. Je m'essayai à faire bouger mes bras – ils m'obéissaient. Je me levai et m'habillai aussitôt, me disant : – Il faut que je sorte dans la rue et que je fasse partager ma joie au premier venu !

Cher frère, tu n'imagines pas à quel point j'étais transportée de joie ! Cette jubilation que je ressentais sur le moment même, n'a point tari depuis, et c'est elle qui porte encore mon âme à chanter à la louange de Dieu !

Je sortis donc de chez moi et j'étais en train de traverser le square d'à côté, lorsque je tombai sur une femme que je reconnus, figure-toi, pour être une infirmière de l'hôpital. Elle pressait le pas sur le chemin de son travail. Je l'appelai par son nom. Dès qu'elle m'eut reconnue, elle s'exclama : – « Se peut-il que tu sois vivante ? » Et moi, de répondre : – « Oui, chère sœur, saine et sauve, guérie par la grâce du Dieu vivant ! » Ainsi, cette infirmière a été la première personne à me voir après que je me fus relevée de mon lit de souffrance. Sur ce, je me rendis à la crèmerie, où je rencontrai plusieurs autres personnes de ma connaissance. Celles-ci étaient visiblement au courant de mon état de grande malade, à juger sur l'étonnement qui se lisait sur leurs visages. Je leur fis part de la guérison dont venait de me faire don notre Sauveur – celui qui pardonne leurs péchés à tous ceux qui viennent à lui avec la foi, et qui, après s'être chargé du fardeau de mes torts, venait de se faire, par surcroît, connaître à moi en tant que médecin de mon corps malade. Le Tout-puissant qui nous guérit de toutes nos maladies, y compris de celles réputées incurables, à vues humaines. Puisque c'est le Dieu très haut et que ce qui est impossible à l'homme, est à sa portée. »

La miraculée conclut son récit, en rendant hommage et gloire à la grandeur et à la miséricorde du Seigneur.

Quelque temps après sa guérison, on notait encore chez elle des troubles à peine perceptibles de la phonation, qui disparurent pourtant par la suite. Son élocution actuelle se distingue de celle du commun des hommes par ses consonances de tendresse inédites, par son affectueuse façon de s'adresser aux gens, pénétrée d'altruisme et exempte de la froideur propre à l'hypocrisie pharisaïque.

Quand je me fus enquis auprès d'elle de son appartenance confessionnelle, je m'entendis dire : « J'appartiens au Christ. N'en est-il pas de même de nous tous ? Dirait-on que Jésus-Christ ne soit pas notre Maître, à nous tous ? Ou bien que quelqu'un d'autre se soit fait crucifier et soit mort pour nous ? »

J'ai de fortes raisons de penser que l'unité de la foi est d'une importance primordiale pour l'obtention de la grâce de Dieu, condition préalable à l'intervention de la puissance régénératrice

sous l'action de laquelle s'opère la guérison, car c'est là-dessus qu'est placé l'accent dans la prière sacerdotale du Christ : « Je ne suis plus dans le monde, mais eux sont dans le monde ; moi, je vais à toi. Père saint, garde-les par le pouvoir de ton nom, le nom que tu m'as donné, afin qu'ils soient un comme toi et moi, nous sommes un... Je prie pour que tous soient un. Père, qu'ils soient unis à nous, comme toi, tu es en moi et moi en toi. Qu'ils soient un pour que le monde croie que tu m'as envoyé. » /Jean 17 : 11 et 21/.

INSUFFISANCE RENALE

/Témoignage de Mme Ganka Gueorguieva/

J'étais tombée malade, atteinte d'une grippe dont les répercussions sur les voies urinaires ont déclenché un processus inflammatoire au niveau des reins. Mon état de santé s'est aggravé au point qu'il a imposé mon hospitalisation. Les médecins avaient beau mettre en œuvre tous les moyens qui étaient à leur portée pour en enrayer la dégradation, le taux d'urée ne faisait que monter en flèche. Ma température restait tout le temps fixée aux 40°C. Mes lèvres étaient couvertes de gerçures aphteuses et de ma bouche se dégageait comme l'exhalaison fétide d'un cadavre en pleine décomposition. J'étouffais et j'avais de la peine à reprendre mon souffle. Je tenais pour assuré que ma fin était imminente. Dans le secret de mon cœur, j'implorais le salut de mon âme, en confessant mes péchés devant le Seigneur que je priais de m'en purifier par son sang, répandu sur la croix du Golgotha pour nous, les pécheurs. Absorbée, comme je l'étais dans la prière, j'ai fini par m'assoupir et c'est dans un état à demi endormi que j'ai eu la vision d'une main lumineuse portant à ma bouche un petit fruit rouge, et que je me suis, en même temps, entendu dire par une voix : « Mange ce fruit, et tu vas être guérie ! » J'ai obéi, si bien que j'étais encore en train de mâcher, lorsque je suis revenue à moi. Je sentais qu'il se passait je ne savais quoi à travers mon être, une métamorphose que je suis toujours incapable d'expliquer. Le lendemain, m'ayant surprise debout hors de mon lit, les médecins et les infirmières se sont précipités au-devant de moi, en s'exclamant : « Que se passe-t-il ? Mais qu'est-ce qu'il t'arrive ? »

Mes reins et mes voies urinaires se sont remis à fonctionner normalement, si bien qu'au bout de quelques jours, je suis sortie de l'hôpital. Au moment où je prenais congé des gens du personnel médical, la perplexité se lisait dans les regards de ces derniers, qui disaient : « Tu es pour nous tous comme ressuscitée ! »

J'ignore ce qu'il en est de cette main lumineuse et de ce petit fruit rouge. Peut-être que Dieu a envoyé un ange m'apporter du fruit de cet arbre du paradis, dont le feuillage et les fruits doivent servir un jour à guérir les nations... »

GRIPPE ESPAGNOLE

Je m'enquis auprès d'une sœur de ce qui l'avait amenée à croire en Dieu. Voici ce dont elle me fit part :

– C'est à trois reprises qu'il m'a ramenée de la mort à la vie, après m'avoir guérie de maladies extrêmement graves, et depuis, il ne se lasse jamais de témoigner, jour après jour, son amour divin pour l'indigne pécheresse que je suis.

– Raconte-moi l'histoire d'une de ces guérisons.

– La première remonte loin dans le temps, cependant j'en ai encore présents à l'esprit jusque les moindres détails. J'avais développé une infection généralisée, communément connue sous le nom de grippe espagnole. Je me trouvais alitée depuis longtemps, et tout au long de cette période, j'étais consumée sans répit par la température élevée qu'accusait en permanence le thermomètre. Un jour, je posai à brûle-pourpoint à mon médecin traitant la question de savoir s'il y avait encore pour moi quelques raisons d'espérer quoi que ce fût. Après un silence, ce dernier déclara : « Ce sera la dernière de mes visites à domicile chez vous... »

Il n'était pas plus tôt reparti qu'une amie vint me voir, ce jour-là. Une amie qui se révéla en être une vraiment bonne. Eplorée, je lui fis part de ce que le docteur m'avait laissé entendre, comme quoi ses visites ultérieures seraient sans objet, eu égard sans doute à l'état désespéré auquel j'avais été

réduite. Sur quoi, elle répondit : « Je connais un Médecin qui peut te guérir en un instant. »

– Est-ce que tu te rends compte de ce que tu avances ? Comment cela se pourrait-il ? Je te saurais bon gré de me l’amener ici.

– Il est là avec nous, – reprit mon amie – et il attend de toi que tu lui demandes de pardonner tes péchés et de guérir ton corps. Adresse-lui en toute simplicité une prière en ces termes : « Seigneur Jésus-Christ, je te prie, Toi qui es le Médecin souverain de nos âmes et de nos corps, de pardonner mes péchés et de purifier la pécheresse que je suis par ton sang qui a été versé pour nous, êtres humains, sur la croix du Golgotha. Pardonne-moi toutes les transgressions et les iniquités, tous les péchés que j’ai commis tout au long de ma vie. Je te prie de même, de guérir mon corps. »

Après le départ de mon amie, je me représentais encore mes proches, les membres de ma famille et mes voisins s’entretenant à mon sujet et chuchotant entre eux, dans l’expectative de ce qu’il allait advenir de moi : « Elle ne va pas survivre, elle doit succomber d’un instant à l’autre. » Cela me fit de la peine et j’eus peur. Je me mis à réciter à mi-voix la prière que m’avait suggérée mon amie.

Lorsque j’eus fini de prier, je me sentis quelque peu soulagée, après quoi je m’assoupis.

Je rêvai que je me trouvais dans une église orthodoxe. Je me tenais au milieu du temple face à l’autel. Alors, je vis la porte droite de celui-ci s’ouvrir et le Seigneur Jésus faire son apparition en habit sacerdotal, resplendissant de beauté et de majesté. Il s’approcha de moi, me toucha de sa main et me dit : « Tu es guérie ! » Après quoi, il se retourna et réintégra l’autel dont la porte se referma sur son passage. Je m’agenouillai aussitôt et je couvris de baisers l’endroit où j’avais vu le Seigneur poser les pieds, en me disant : « C’est là que le Dieu très haut des armées, le Créateur de l’univers en personne a marché pour honorer de sa présence la créature corruptible que je suis, – oui, puisque ce que je suis n’est autre chose qu’une poignée d’ossements et de poussière. »

Tout à coup, je me réveillai. J’étais comme étourdie et je n’arrivais pas à me repérer. Je me mis à me tâter de la main, – aucune partie de mon corps ne me faisait mal. Les paroles que je venais de m’entendre dire par le Seigneur Jésus étaient devenues réalité. En effet, ce que mon amie m’avait affirmé, s’était accompli à la lettre. Dieu m’avait guérie en un clin d’œil. Je l’en remerciais et le louais à mesure que je me sentais envahie d’une joie expansive et d’un flux d’énergie sans cesse renouvelé.

Je sautai à bas du lit, je m’habillai et je sortis hors de chez moi, gardant toujours à l’esprit que mes voisins étaient peut-être en train d’anticiper mon décès. Il fallait qu’ils cessassent d’en préjuger, du moment que Dieu en avait repoussé l’échéance. Dès qu’ils eurent remarqué mon apparition, mes voisins et les membres de ma parenté accoururent et se massèrent autour de moi, en me questionnant : « Que s’est-il passé ? Qu’advient-il de toi ? Comment se peut-il qu’on te voie relever de maladie comme ça, tout d’un coup ? »

– C’est le Seigneur Jésus-Christ que nous tous connaissons si mal, c’est lui qui m’a guérie en un instant.

Mon interlocutrice marqua un temps d’arrêt, avant que je n’enchaîne :

– Quelle est la plus récente de tes expériences ?

– Je me tenais, il y a quelques jours, assise dans la salle de séjour de mon appartement, en train de méditer sur la grandeur de Dieu, lorsque je m’entendis adresser la parole par une voix douce et tendre. Pendant que celle-ci me parlait, j’étais comme inondée de la force du Saint-Esprit sous l’effet de laquelle mon cœur fondait au-dedans de moi. J’avais les yeux noyés de larmes. Je crois que c’était bien l’Esprit-Saint qui me disait ceci : « Si seulement vous saviez, vous chrétiens, ce qui vous est réservé au ciel, vous ne voudriez pas rester même cinq minutes sur cette terre corrompue. Cependant, vous devez y séjourner un peu de temps, afin que vous portiez un témoignage sur mon amour pour les pécheurs et pour la vie éternelle réservée à tous ceux qui m’aiment. Est-ce que vous avez une idée de ce que c’est qu’une vie éternelle ? Elle n’aura point de fin. Il n’y aura plus ni maladies, ni souffrances, ni chagrin, ni désespoir, car ils auront fait place à la joie et à la béatitude perpétuelles. »

Pendant que j’étais à l’écoute de ce témoignage, je me sentis baigné par les effluves bénéfiques de la présence de l’Esprit-Saint, lesquels s’étaient mis, par accès, à m’inonder, en m’atteignant au plus profond de mon être. Sur ces entrefaites, remplie du Saint-Esprit, la sœur délivra de la part de ce

dernier un message à mon intention en ces termes : « Peter, Peter, je te connais, toi et toute ta vie. Je connais tes pensées et tes sentiments, tous les mouvements de ton âme. J'ai pesé tes ennemis qui t'ont haï sans cause et qui persistent encore à te calomnier et à t'agonir d'injures. Je suis à tes côtés à chaque fois que tu es dans le besoin. Prie et reste dans l'expectative ! Prie et attends-toi à moi ! Je sais que tu es dans l'attente de ce que je t'ai promis. Prie seulement et attends-toi à moi ! Ne crains rien, ni personne ! Prie seulement et attends-toi à moi ! »

La force et l'ardeur qui émanaient de la présence de l'Esprit-Saint, me submergeaient, en s'étendant à toutes les fibres de mon être. J'exaltais à mi-voix le nom du Dieu vivant et lui rendais grâces, en reprenant à mon compte les paroles du psalmiste : « L'Eternel donne la force à son peuple; l'Eternel bénit son peuple en lui donnant la paix. »

Poussée par l'Esprit-Saint, la sœur enchaîna : « Peter, Peter, proclame « Alléluia ! », chante et glorifie mon nom, multiplie tes alléluias ! »

Chers frères et sœurs, quelqu'un parmi vous est-il gravement malade au point qu'aucun secours humain n'y puisse rien pour lui, qu'il garde la foi que sa guérison instantanée est à la portée du Seigneur Jésus-Christ ! Il ne demande qu'à l'accorder, sans acception de personne, à quiconque implorerait le pardon de ses péchés, puisqu'il n'est aucun d'entre les bienfaits dont il a comblé les uns qu'il ne souhaite offrir aux autres parmi ceux qui, à l'exemple de cette sœur, auront confessé leurs péchés et l'auront prié de les en laver et de guérir leurs corps malades par son sang qu'il a versé sur la croix du Golgotha. Confiez-vous au Seigneur, quelle que soit la situation où vous vous trouvez, et croyez seulement, ayez la foi, en sachant que vous serez exaucés en proportion de ce que vous aurez cru. Ceux qui n'auront escompté qu'une amélioration dans leur état de santé, verront celle-ci se matérialiser en conséquence dans les limites qu'en aura projeté la conception qu'ils s'en faisaient avant que ce qui faisait l'objet de leurs prières n'y ait pris corps. Respectivement, ceux qui auront cru pouvoir bénéficier d'une guérison intégrale seront en passe de se retrouver complètement guéris.

Pendant que, confiné chez moi, j'étais en train de rédiger les lignes qui précèdent, j'entendis une voix affectueuse à laquelle je reconnus la présence du Saint-Esprit, qui me disait : « C'est à un très haut prix que vous avez été rachetés. Sa valeur est plus grande que celle de l'univers tout entier. Si quelqu'un possède beaucoup de richesses et qu'il n'ait qu'un fils unique, lequel des deux sera pour lui le plus précieux ? Les Cieux exultent à chaque fois qu'une âme en prend conscience et s'endeuillent lorsqu'un chrétien se vend à vil prix. Souvenez-vous en ! »

Combien doit être grand l'amour que notre Père Céleste nous a voué, pour qu'il ait consenti à ce que le sang de son Fils unique soit versé en rançon de nos péchés, de telle sorte que nous trouvons dans ses blessures notre guérison. A Lui seul soient la gloire, l'honneur et toute notre adoration. Amen !

ANEMIE HEMOLYTIQUE

J'ai un ami dont la famille – ses parents et lui, – sont de confession adventiste. Il contracta une maladie extrêmement grave, diagnostiquée sous le nom d'anémie hémolytique. Tout au long de son séjour en hôpital, ses parents pourvoyaient à ce qu'il observât, en association avec le traitement hospitalier, un régime diététique, en lui faisant prendre des jus à base d'extraits de persil et d'autres légumes et de fruits frais. L'évolution de sa maladie se dessinait en dents de scie, au rythme des rémissions et des recrudescences qui alternaient. Plusieurs chrétiens issus de différentes dénominations s'étaient engagés à prier pour lui.

Il y avait dans la même chambre un autre jeune homme, récemment converti, qui s'était déclaré prêt à quitter ce monde, une fois qu'il avait reconnu le Seigneur Jésus-Christ pour être son Sauveur. Apparemment, Dieu aura bien voulu prendre en considération sa confession de foi ainsi professée, en recueillant, en conséquence, son âme. Tous les malades qui partageaient la même chambre, décédèrent entre temps l'un après l'autre.

Seul survécut mon ami. Mis au fait de sa religiosité, son médecin traitant s'était associé à ses prières. Ils s'étaient, tous les deux, arrangés pour s'enfermer dans le local d'une salle de bain désaffectée, où ils avaient vaqué quotidiennement à la prière, jusqu'à ce qu'au jour de sa sortie de

l'hôpital, mon ami fût venu m'apporter la nouvelle de sa guérison.

Ayant obtenu la permission de s'absenter de l'hôpital pour une journée, il en avait profité pour se rendre à la cathédrale Saint Alexandre de la Néva, dont l'accès était ouvert à tout moment. Il s'était agenouillé devant l'un des autels des bas-côtés et s'était mis à prier le Seigneur pour sa guérison. Avant de franchir le parvis de l'église, il s'était senti comme accablé par un fardeau écrasant. Après la prière, celui-ci n'y était plus et avait cédé la place à un énorme soulagement. Sur le chemin du retour, à peine éloigné à quelques dizaines de mètres de l'église, s'étant rendu compte que sa guérison n'avait pas achevé de s'opérer, il était aussitôt revenu sur ses pas, décidé à poursuivre sa prière. C'est seulement à la suite de cet acte de foi réitéré que Dieu allait lui donner, cette fois-ci, la confirmation du miracle accompli.

La maladie avait fait prendre à sa mine un teint jaune citron, mais il paraissait maintenant comme transfiguré. Il jouit actuellement d'une santé qui lui a permis de partir, il n'y a pas longtemps, à l'étranger dans le cadre d'un contrat de travail, en sa qualité d'ouvrier du bâtiment.

Du reste, il demeura fidèle à ses convictions adventistes, tout en faisant preuve de tolérance à l'égard des autres dénominations et confessions chrétiennes. Dans nos discussions, il soutenait que si on s'accordait à reconnaître que c'était incontestablement par la grâce et la miséricorde de Dieu qu'on était sauvés, par le moyen de la foi, il n'en restait pas moins que, notre Seigneur ne nous ayant jamais autorisés à transgresser les dix commandements, il croyait, pour sa part, de son devoir d'observer le sabbat, en le sanctifiant. Son point de vue ne contredit aucunement l'Écriture Sainte, où nous lisons : « Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ. » /Colossiens 3 : 16, 17/... « Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction. Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâce à Dieu ; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâce à Dieu. » /Romains 14 : 5, 6/.

Quel est le message que semblent vouloir nous adresser ces paroles ? – C'est que nous n'avons pas le droit de juger ceux qui observent le sabbat ou d'autres ordonnances relatives à la célébration de fêtes religieuses, au manger ou au boire, pas plus qu'il n'est permis à ces derniers de nous blâmer, si nous nous en croyons dispensés, car ce qui couvre nos péchés à nous tous, c'est la charité qui transcende toutes les œuvres de la foi. Car Dieu est Amour, et qu'en dehors de Lui, aucun péché ne saurait être pardonné, ni effacé.

Sur ces quelques cas de guérisons, dues à l'intervention de l'Esprit-Saint, dont nous venons de prendre connaissance jusqu'ici, on compte parmi les miraculés deux sœurs de l'Église orthodoxe, deux protestantes, deux chrétiennes libres et un adventiste. Dieu étendit sa miséricorde à chacun d'entre eux, sans privilégier aucune dénomination, car il ne fait point acception de personnes. Il ne tint pas compte de la forme sous laquelle les uns ou les autres confessaient leur foi dans le Seigneur Jésus-Christ. Ce qui compte pour lui, c'est ce qu'il y a dans le cœur, pourvu que celui-ci soit intègre et accessible à la compassion, et que la crainte de Dieu l'habite.

Dans la nuit du 23 avril 1981, à la veille du Vendredi saint, je fus réveillé par une merveilleuse musique céleste. C'étaient des cantiques interprétés en langue russe, dont les consonances exaltantes me parvenaient aux oreilles par l'effet de la présence invisible, et pourtant perceptible, du Saint-Esprit qui m'adressa cette nuit-là le message suivant : « Ce que tu entends, ce sont les cantiques par lesquels vos frères russes sont en train de magnifier mon nom. Ils ont passé toute la nuit à chanter, à prier et à me rendre gloire. Qu'en diront-ils, ceux d'entre les chrétiens bulgares qui les dédaignent et médisent à leur sujet ? Fais-leur savoir que leurs malades ne seront point guéris, aussi longtemps qu'ils auront du mépris pour certains peuples. Priez pour les Russes et les Ukrainiens. »

Je sautai à bas du lit et me mis aussitôt à prier, non seulement pour les Russes et les Ukrainiens, mais aussi pour toutes les nations et pour l'humanité toute entière. L'exaltation et la force émanant de la présence de l'Esprit-Saint s'épanchaient au fur et à mesure dans mon cœur.

Dirait-on que Dieu n'ait souci que de la Russie et de l'Ukraine ? Lisons dans le livre des Actes des

Apôtres /10 : 34, 35/ : « En vérité, je reconnais que Dieu ne fait point acception de personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice lui est agréable. »

Les sentiments de notre peuple envers les Russes prennent une signification particulière et d'autant plus lourde de conséquences pour nous, les Bulgares, que sur le sol bulgare gisent les ossements de 200000 soldats russes qui ont versé leur sang pour la libération de notre patrie du joug ottoman.

Aussi toute déclaration hostile à l'ensemble de la nation russe fait-elle l'effet d'une navrante irrévérence à l'égard de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté, sacrifice dont le Seigneur gardera le souvenir, même si nous nous en montrons oublieux. Nous ne pouvons pas imaginer combien de milliers, voire de millions de chrétiens invoquent jour et nuit le nom du Seigneur en Russie, si bien qu'une effusion sans précédent de l'Esprit-Saint n'est pas à exclure, dans un proche avenir, aussi bien sur le territoire de ce pays qu'en Ukraine. Le Seigneur attend de ses fidèles qu'ils prient pour leurs semblables du monde entier, tant pour les Russes et les Ukrainiens que pour les autres nations, que ce soit Chinois ou Vietnamiens, Allemands ou Polonais, Indiens ou Pakistanais, Iraniens ou Irakiens, Espagnols ou Portugais, Français ou Néerlandais, Israéliens ou Arabes, Bulgares ou Turcs, ainsi que pour les chrétiens de toutes les confessions ou dénominations, car Dieu pourvoit sans discrimination, avec une sollicitude paternelle, aux besoins de tout être humain. Dans les cas décrits plus haut, de guérisons dispensées par l'effet de la puissance et de la grâce de Dieu, les malades miraculés avaient tous en commun à leur actif l'amour fraternel et la tolérance envers les chrétiens des autres dénominations. Ils ne se connaissaient pas les uns les autres, alors que j'avais l'avantage de connaître personnellement chacun d'entre eux, ce qui me permit de dégager les caractères spécifiques – dont notamment les qualités de charité et d'humilité – par lesquels ils s'apparentaient, indépendamment de leur appartenance à des dénominations différentes. Je crois que c'est justement l'ensemble des âmes humaines exemptes d'orgueil et d'esprit de jugement, et dominées par l'humilité et l'amour du prochain, qui constituent l'Eglise invisible du Christ, au sein de laquelle sont ralliés et se trouvent en communion, par l'action mystérieuse du Saint-Esprit, parmi toutes les nations, les chrétiens authentiques de toutes les confessions et de toutes les dénominations. C'est là l'Eglise authentique qui incarne la fiancée du Seigneur. Celle-ci ne saurait être d'obédience exclusivement catholique, orthodoxe ou protestante. Elle n'appartient qu'au Christ.

Comment peut-on apprendre à aimer les hommes de toutes les nations et de toutes les confessions ou dénominations ? On peut y parvenir, en se focalisant sur ce qui a dominé la vie de certains d'entre les grands hommes et femmes, issus de différentes confessions, que Dieu a suscités du milieu de chaque peuple, et en projetant sur l'ensemble de leurs compatriotes les mérites qui leur auront concilié notre admiration. Nous considérerons ainsi l'Indien qui aura croisé notre chemin, comme étant virtuellement l'un des frères de Saddu Sundar Singh, et nous n'aurons aucun mal à identifier tel Russe aux frères de Saint Jean de Kronstadt et de Saint Tychon du Don, ou, s'agissant d'un Américain – à en faire autant par référence à l'œuvre de missionnaires tels que Branham, Osborne, Ether, qui n'auront pas manqué d'associer, dans leurs prières, à l'ensemble de leur nation jusqu'au dernier de leurs compatriotes. Il en va de même des rapprochements auxquels peuvent donner lieu la rencontre d'un Coréen par rapport au pasteur Yonggi Cho, celle d'un Français – par référence à Bernadette de Lourdes, d'un Allemand – en nous reportant à ce que nous savons du pasteur Bonkee et de la sœur Kory. Quant aux Juifs, il suffit de se rappeler qu'ils ne sont autres que la descendance de Jacob, de Joseph, de Moïse et de tous les prophètes de l'Ancien Testament, que c'est aussi à leur peuple que sont unis par les liens du sang les apôtres et le Seigneur Jésus Christ, pour savoir à quoi s'en tenir sur les propos médisants dont leurs détracteurs s'acharnent à les accabler. De la sorte, on parvient à se prémunir contre l'esprit de jugement que distillent à l'envi et nous font déferler dessus la radio, la télévision, la presse, la littérature, mais aussi les discussions tendant à prendre les allures de réquisitoires contre ceux qui les défraient.

A l'appui de ce qui fut dit jusqu'ici, il est opportun de souligner une fois de plus le rôle retardateur des répercussions de l'orgueil et de l'esprit de jugement sur l'action régénératrice du Saint Esprit. A chaque fois que notre orgueil nous domine et que nous nous estimons plus justes que les autres, Dieu nous retire de dessus sa grâce. L'Ecriture Sainte nous en avertit : « Dieu résiste aux

orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles. » Quiconque aura pris connaissance des biographies des grands hommes et femmes faisant figure de colosses de la foi au sein de chaque nation et de chaque confession et dénomination, ainsi que de l'héritage spirituel de leurs œuvres, se verra trop petit à côté d'eux, pour avoir lieu de se prendre de haut, en se prévalant de sa nationalité ou de son appartenance à telle ou telle dénomination. L'orgueil est étroitement lié à l'esprit de jugement, mais l'homme modeste prend garde à ne pas porter de jugement téméraire. Beaucoup de mes compatriotes qui ont basculé dans le chauvinisme, expriment leur antipathie pour leurs voisins grecs, en les qualifiant tous d'hypocrites. Asséner sans autre forme de procès un pareil verdict ne va pas sans dénoter un orgueil nationaliste démesuré. Par surcroît, il s'agit là d'une contrevérité, à plus forte raison que nous comptons parmi les Grecs des myriades de frères et de sœurs spirituels auxquels nous unit la foi chrétienne que leurs ancêtres nous ont léguée, et qu'un grand nombre d'entre eux ont scellé leur attachement au Christ par le martyre qu'ils ont enduré. Et dire qu'il n'est pas jusqu'à ces derniers qui ne soient visés par le qualificatif péjoratif précité, étendu à l'ensemble de l'ethnie hellénique !.. Alors que d'autres se plaisent à faire le procès des Allemands, en prêtant à l'ensemble de leur nation la réputation d'un égoïsme implacable. Toute déclaration allant dans ce sens est répréhensible, quelle qu'en soit la cible.

A chaque fois qu'on raisonne par induction et qu'on en vient à extrapoler en inférant d'un cas particulier, par-delà l'illogisme où sombre l'esprit, on commet l'iniquité, en accusant à tort des gens totalement étrangers à ce qu'on reproche à la catégorie d'individus parmi lesquels on les a classés. Ce péché est monnaie courante et prend corps dans les jugements portés par des croyants sur des églises et des confessions qui ne sont pas les leurs. On met sur le dos de ceux qui en font partie des péchés controuvés, et, si tant est que les personnes faisant l'objet de ces critiques en commettent effectivement quelques-uns, on les monte en épingle, en exagérant la gravité, tout en ayant tendance à couvrir, à minimiser ou à justifier les siens propres. Un tel comportement est aux yeux de Dieu une iniquité et un péché qui procèdent de l'orgueil et de l'esprit de jugement. Il est de toute importance qu'on s'en repente, afin d'avoir ainsi part au salut et à la guérison divine dont on a l'espérance. Une telle démarche s'avère parfois extrêmement difficile. Il est courant que les personnes qui refusent de hurler avec les loups lors d'une campagne de dénigrement menée contre une autre nation ou confession, s'attirent les foudres de ceux qui s'en font les champions. Il faut pourtant résister à la pression, si l'on tient à sortir victorieux de l'épreuve, en ayant raison du péché. Ainsi, les démentis que j'opposais à la désinformation sous le couvert de laquelle les media du régime en place criaient haro sur Israël à propos de la Guerre de Six Jours, me valurent-ils de me voir traiter d'ennemi et d'espion sioniste. L'hommage qu'une de mes déclarations avait rendu au peuple anglais, en lui concédant le mérite d'avoir donné à l'humanité une pléiade de grands hommes et femmes, fournit matière à l'accusation, portée à mon encontre par les partisans de la dictature communiste, d'être à la solde des services de renseignements britanniques, alors que, plus récemment, c'était parce que je ne faisais pas chorus avec tous ceux qui se répandaient en invectives contre les Russes, que d'aucuns en prenaient prétexte pour me faire passer pour un agent des bolcheviks. A côté des motivations qui me poussèrent à entreprendre la rédaction de ce livre, il s'en trouvait une qui consistait à relever le défi qui m'était adressé aussi bien par les athées que par certains laïcs ou pasteurs timorés à l'excès, avec la détermination de publier un démenti explicite à leurs calomnies, en me déclarant de façon formelle étranger à tout service d'espionnage, qu'il soit à la solde des Anglais, des Américains ou des Soviétiques, contrairement à ce que prétendaient ceux-ci ou ceux-là. Pour ce qui est d'être agent de sûreté, j'en fais effectivement office d'une certaine manière, dans la mesure où je suis utilisé par un Service de Sûreté qui ne relève pourtant pas de ce monde, mais d'un pays dont Dieu est le Roi souverain. Il arrive que le Seigneur m'emploie à remplir auprès de certaines églises, sous la conduite du Saint-Esprit et à la faveur de ses révélations, comme des missions de reconnaissance ayant pour objectif de démasquer parmi les fidèles les traîtres et les délateurs qu'il m'est donné de discerner et que je suis envoyé sommer de se repentir sous peine de perte éternelle, car il n'est pas jusqu'à l'âme d'un traître, délateur ou diffamateur qui ne s'avère avoir, aux yeux de Dieu, un prix plus grand que toutes les richesses de ce monde. L'Écriture Sainte nous enseigne qu'il sied à l'esprit consistant de se montrer indulgent pour les

fautes d'autrui, tout en demeurant intransigeant vis-à-vis de soi-même. Ailleurs, elle nous avertit que le Jugement de Dieu sera inexorable à l'égard de ceux qui n'auront point fait preuve de miséricorde. La miséricorde et la charité recèlent un pouvoir d'action extraordinaire. « La charité couvre une multitude de péchés. » / I Pierre 4 : 8/. Sous la plume de l'apôtre Paul, le Saint Esprit la plaçait au-dessus de tout don ou ministère : « Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis un airain qui résonne, ou une cymbale qui retentit. Et quand j'aurais le don de prophétie, la science de tous les mystères et toute la connaissance, quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. Et quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais même mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien. La charité est patiente, elle est pleine de bonté ; la charité n'est point envieuse ; la charité ne se vante point, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle ne fait rien de malhonnête, elle ne cherche point son intérêt, elle ne s'irrite point, elle ne soupçonne point le mal, elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité ; elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout. » / I Corinthiens 13 : 1 – 7/. Et encore :

« Car Dieu m'est témoin que je vous chéris tous avec la tendresse de Jésus-Christ. Et ce que je demande dans mes prières, c'est que votre amour augmente de plus en plus en connaissance et en pleine intelligence pour le discernement des choses les meilleures, afin que vous soyez purs et irréprochables pour le jour de Christ, remplis du fruit de justice qui est par Jésus-Christ, à la gloire et à la louange de Dieu. » /Philippiens 1 : 8-11/ ;

« Comme le Père m'a aimé, je vous ai aussi aimés. Demeurez dans mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, de même que j'ai gardé les commandements de mon Père et que je demeure dans son amour. Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie soit en vous, et que votre joie soit parfaite. C'est ici mon commandement : Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande. » /Jean 15 : 9-14/.

TEMOIGNAGES DE MME ZDRAVKA DIMITROVA CATARACTE

/L'intervention chirurgicale constitue le seul traitement connu en la matière./

En 1988, je me rendis compte un jour, pendant que je vaquais à mes occupations domestiques, de l'apparition d'une zone d'ombre dans le champ de vision de mon œil droit. J'avais la sensation de regarder comme à travers un épais nuage flottant de fumée noire qui obscurcissait fortement ma vue. L'angoisse générée par cette constatation allait redoubler au bout de quelques heures, lorsque sur le fond de cette zone sombre qui s'était mise à pâlir progressivement, eurent commencé à fulgurer comme des éclairs qui se dessinaient en dents de scie. J'allai consulter un médecin qui diagnostiqua, à l'issue de son examen, un début de cataracte. Comme je n'étais guère prête à prendre mon parti des conséquences fâcheuses que laissait présager cette révélation pour le moins contrariante, je revins à la charge, en me faisant examiner de nouveau auprès du même cabinet médical, par l'un des confrères dudit médecin après l'heure de sa relève. Le diagnostic d'origine fut confirmé. J'en fis part à une doctoresse proche de ma famille. Elle m'aiguilla sur une sommité de l'ophtalmologie, maître de conférences, dont elle tenait les compétences en haute estime et qu'elle pouvait approcher. Par ses soins, je fus soumise, en milieu hospitalier, à un examen approfondi, à l'issue duquel le spécialiste consultant vint me confier sur un ton compatissant qu'il était au regret de devoir confirmer le diagnostic précédent. Il me prescrivit un traitement destiné à retarder le processus de dégradation, en attendant que le moment fût venu de procéder à une intervention chirurgicale.

Aussi désagréable qu'en fût la sensation, ma vue obnubilée ne me perturbait pas outre mesure. Dans le secret de mon cœur, je gardais la foi que Dieu pourvoirait encore à ce qu'il fallait pour me mettre à même de surmonter cette épreuve, comme il l'avait fait précédemment à travers tant d'autres – Lui qui m'avait prodigieusement témoigné maintes fois son amour et sa miséricorde !
En ce temps-là, de retour de l'île de Pathmos, était de passage en Bulgarie Johny Neuer, sa visite

s'inscrivant, selon le plan préétabli de Dieu, dans le cadre d'une mission évangélistique qu'il poursuivait, en prêchant la Bonne Nouvelle du Christ dans les pays de la région qu'il était en train de parcourir. Son arrivée à Sofia s'annonçant problématique, je m'arrangeai avec quelques sœurs dans le Seigneur pour aller à sa rencontre à Méritchléry. Nous y vécûmes deux jours inoubliables. L'Esprit-Saint répandait à profusion sa grâce au milieu de l'assistance. Le Seigneur Jésus-Christ avait certainement béni les mains de ce serviteur de Dieu et opérait par son intermédiaire toutes sortes de guérisons miraculeuses. L'assemblée toute entière magnifiait le Seigneur et chantait des cantiques de louange en remerciement de cette merveilleuse effusion de sa grâce. De nombreux frères et sœurs intervenaient pour rendre témoignage des guérisons miraculeuses dont ils venaient de faire l'objet. Je loue Dieu de ce qu'il me fit la grâce d'être au nombre de ceux qui goûtèrent le bonheur de recouvrer la santé, avec la dissipation instantanée de mon handicap visuel. La joie et la reconnaissance que je pus éprouver étaient d'une intensité inexprimable.

Tout au long des quelques mois qui suivirent, l'altération de l'œil, occasionnée par la cataracte, resta sans se rappeler à moi, mais au bout d'un certain temps je ressentis quelques troubles qui auraient pu en être les séquelles. J'étais consciente qu'un péché quelconque, dont je me serais sans doute rendue coupable, aurait pu être responsable de cette réapparition des symptômes de la maladie. Je priai Dieu, en implorant son pardon, de bien vouloir me guérir de nouveau. Et le miracle se reproduisit ! Les gouttes de collyre que je m'étais remise, entre temps, à instiller dans mon œil malade, avaient pour effet de l'irriter d'une manière insupportable. N'en pouvant plus, j'allai revoir le docteur qui en avait rédigé l'ordonnance, histoire de m'assurer que l'usage que j'en faisais était le bon. A l'issue de l'examen qui s'était ensuivi, l'ophtalmologue n'en revenait pas : « Mais votre œil ne présente pas la moindre trace de cataracte ! », s'exclama-t-il. Je réalisai aussitôt que le Seigneur avait rétabli les fonctions de mon œil, non sans m'avoir donné une leçon que je ne devrais plus jamais oublier... Depuis, voilà cinq ans, mes yeux ne me posèrent plus jamais de problèmes, si bien qu'ils se passent parfaitement, à l'heure actuelle, de toute application du collyre médicalement prescrit à l'époque.

Je n'aurai jamais assez remercié le Seigneur Jésus-Christ pour son immense miséricorde !

DIABETE

Peu après la guérison miraculeuse de ma cataracte, j'ai traversé une période jalonnée de soucis et de tribulations à cause de la survenue, au milieu de mon entourage, de maladies graves qui ont frappé quelques-uns des êtres qui m'étaient particulièrement chers. Ces ennuis n'ont pas manqué d'avoir une répercussion sur mon état de santé. L'évolution de ce dernier semblait aller dans le sens d'un diabète, l'angoisse commençait à me gagner à mesure que la maladie se précisait. Les examens de dépistage ont donné raison à mes appréhensions. Une fois confirmé, ce diagnostic a porté mes inquiétudes à leur comble. L'observation rigoureuse du régime diététique prescrit requérait des dépenses au-delà des limites de mon budget. Elle posait, en outre, un problème d'ordre spirituel en ce qui concernait la pratique du jeûne. Quand on sait par expérience que ce dernier fait redoubler d'efficacité nos prières, on conçoit qu'il soit nécessairement de mise dans certaines périodes de la vie chrétienne.

Je m'en suis entièrement remise à la divine providence du soin de pourvoir à mon problème, en priant Dieu de le résoudre selon sa sainte volonté. Loué soit donc son nom de ce qu'il m'a accordé une fois de plus la guérison d'une maladie inguérissable du point de vue médical ! Le taux de glycémie, mesuré lors d'un examen de contrôle, peu de temps après, accusait rien de moins qu'un retour à la normale, à la grande stupéfaction de mon médecin traitant. Sous le prétexte qu'une erreur aurait pu se glisser dans le résultat des analyses pratiquées, celui-ci a insisté pour qu'un nouvel examen soit effectué au bout d'une semaine. Le résultat de ce dernier était stationnaire. « Il est toutefois recommandé, à l'avenir, de continuer à passer des examens de contrôle périodiques pour le suivi médical de votre état de santé. », a-t-il conclu, en me reconduisant à la porte de son cabinet. Je rayonnais de joie ! Chemin faisant, je n'avais de cesse de rendre gloire au Seigneur et de le remercier de tout cœur. Et je n'ai de cesse, non plus, de le refaire à chaque fois que j'ai l'occasion de rendre témoignage à cette guérison miraculeuse d'une maladie médicalement inguérissable, dont

Dieu m'a pourtant accordé la faveur.

BRONCHO-PNEUMOPATHIE

Vers la fin de 1991, le Seigneur a fait de moi une fois de plus une miraculée, en me ramenant de la mort à la vie. Plusieurs d'entre ceux qui croyaient en son amour, sa puissance et sa compassion en ont été témoins. Je suis tombée malade, atteinte d'une broncho-pneumonie dont l'aggravation a pris des proportions telles que les médecins qui m'avaient prise en charge en ont bientôt été amenés à s'avouer dépassés par ce cas sans précédent comme s'avérait être le mien dans la longue carrière professionnelle de la plupart d'entre eux. Les images radiologiques pratiquées avaient conduit quelques-uns des radiologues consultés à conclure au cancer pulmonaire. En effet, tout n'allait que de mal en pis. Néanmoins, tout au long de l'évolution de ma maladie, ma foi en la miséricorde et l'amour de Dieu me mettait à même de garder espoir et de m'accrocher avec confiance, dans l'expectative d'une de ces interventions divines qui m'avaient déjà tirée maintes fois, par le passé, du fond de la détresse. En période de rémission et d'apaisement de la toux et du rythme respiratoire, me rendant compte en toute lucidité de l'extrême gravité de l'état où je me trouvais, je ne cessais pas de garder à l'esprit la phrase suivante : « Seigneur Jésus, ce que tu désires, ce n'est pas que le pécheur meure, c'est qu'il revienne de sa mauvaise voie et qu'il vive. » Par surcroît, je fondais de grands espoirs sur l'efficacité des prières d'intercession, faites avec assiduité en ma faveur, ainsi que pour les besoins de quelques autres malades, par mes frères et sœurs dans le Seigneur dont bon nombre s'étaient engagés à y vaquer en jeûnant par relais. Puisse le Seigneur faire surabonder ses bénédictions à leur égard à cause de tout ce qu'ils ont fait pour moi ! Je ne doute point qu'ils n'en aient, d'ailleurs, la récompense au ciel. Sachant par expérience que le Seigneur Jésus est toujours attentif aux supplications qui lui sont adressées avec foi et en toute simplicité de cœur, je gardais espoir en dépit de l'état de prostration auquel j'étais réduite, et ce, à un tel point que je perdais l'usage de la parole et que c'était à peine si je pouvais chuchoter ce que je n'avais plus la force d'articuler à voix haute. Cependant, Satan n'avait cessé de chercher à me détruire. Ce qui m'a confirmée dans cette certitude tenait à ce que, comme par un fait exprès, des quintes de toux terribles survenaient, qui déchiraient ma poitrine jusqu'à m'asphyxier pour ne me laisser reprendre mon souffle qu'après avoir consumé le restant de mes forces, à chaque tentative de m'en rapporter de façon audible, à la manière d'une confession de foi, à la promesse divine à faire valoir dans la circonstance, et dont je reprenais, par référence à sa formulation biblique, la portée à mon compte en ces termes : « Je suis purifiée de tout péché par le sang du Seigneur Jésus-Christ et guérie par ses meurtrissures. »

Tout au long de mon séjour en hôpital, je reconnaissais à l'enchaînement des événements qui se sont ensuivis, que la puissance de Dieu était à l'œuvre et que tout ce qui se passait s'accordait parfaitement avec son plan préétabli. Par son intervention providentielle, Dieu a pourvu à ce que je sois transférée de l'établissement où j'avais été initialement hospitalisée vers une autre clinique, où j'ai été prise en charge par une merveilleuse équipe médicale. Je n'oublierai jamais comment, un de ces jours critiques où les atteintes de ma maladie étaient à leur paroxysme, le médecin en chef du service où j'étais mise en observation, m'adressant la parole à l'occasion d'une de ses visites à mon chevet, a déclaré en présence d'une dizaine de personnes du corps médical qui l'accompagnaient lors de sa tournée d'inspection : « Nous faisons pour vous tout ce qui est en notre pouvoir. A vous de prier tout de même Dieu pour que vous soyez guérie. » J'étais reconnaissante au Seigneur Jésus de ces paroles, sorties de la bouche de ce professeur au sujet duquel j'ignorais s'il croyait en Lui ou non, ce qui n'enlevait d'ailleurs rien à la force d'impact saisissante du message que ses mots m'apportaient. Il est fort probable que ce respectable praticien qui honorait admirablement sa vocation professionnelle, ait découvert que, de par la volonté divine plutôt que grâce aux efforts humains, ce n'était qu'au bon vouloir de Dieu qu'il tenait qu'un grand malade voie s'opérer sur lui un miracle ayant pour effet de le ramener de la mort à la vie. Puisse le Seigneur bénir cette équipe pleine d'abnégation, en permanence sur la brèche et à l'œuvre pour la sauvegarde des vies humaines confiées à ses soins !

A bout de forces, après un séjour de cinquante jours en réanimation, par la grâce de Dieu, je sortais

saine et sauve de l'hôpital juste à la veille du Réveillon de la Nativité, pour la plus grande joie de tous ceux qui avaient prié pour moi. Cet heureux événement devait, en même temps, servir de témoignage auprès de tous ceux qui avaient, hélas, du mal à se rendre à l'évidence et à se laisser convaincre que l'auteur de ce miracle n'était autre que le Dieu tout-puissant, toujours prêt à tendre sa main transpercée à quiconque s'en remet à lui avec un cœur contrit. N'est-ce pas d'ailleurs pour cela et en vue de la vie éternelle dont il allait nous faire cadeau, qu'il est allé jusqu'à souffrir la mort sur la croix ? Amen !

Je pourrais allonger la liste des cas de situations critiques dont il m'est arrivé de sortir providentiellement indemne, en énumérant au moins une dizaine d'accidents et de traumatismes au travers desquels Dieu m'a fait passer à bon compte ou qui ont eu lieu sans tirer à conséquences. Nous sommes loin d'avoir une idée réelle de ce qu'est l'incommensurable amour que le Seigneur Jésus-Christ porte à chacun de nous et de la sollicitude avec laquelle il nous entoure à chaque instant de sa protection.

Pour notre part, nous ne saurions lui témoigner notre reconnaissance que pour autant que nous garderions ses commandements.

LES AGITATEURS

Mme Savka Chipkova était atteinte d'un cancer pulmonaire. Elle venait d'être renvoyée de l'Hôpital Gouvernemental chez elle, où elle attendait dans son lit de voir venir sa fin, selon ce que présageaient les pronostics des médecins qui ne lui accordaient plus que cinq jours de survie. Nous étions cinq membres du groupe de prière, constitué à l'intention des malades, à lui rendre visite ce jour-là. Doctoresse de médecine de sa profession, la moribonde était parfaitement consciente de sa situation. En réponse à la question que je lui posai de savoir si elle croyait en Dieu, elle me montra sa Bible qu'elle sortit de dessous son oreiller. Par contre, elle nous invita à parler à voix basse, de peur que le mur mitoyen qui séparait la résidence de son mari, général de l'armée de l'air, de celle du commandant en chef Djourov, ne suffît pas à garantir la confidentialité de notre conversation. Je sus à l'instant ce que parler voulait dire : que les appartements des familles des deux généraux fussent sans doute mis sur écoute tombait sous le sens. Ce qui ne m'empêcha pas pour autant de m'étonner de ce que ces gens-là vivaient continuellement en proie à la peur et que leurs relations de voisinage étaient marquées par la méfiance réciproque.

Nous engageâmes une conversation, au cours de laquelle, de fil en aiguille, il fut question du maréchal Pokrichkine de l'armée de l'air soviétique et de la déclaration qu'il avait faite lors d'une interview, selon laquelle le secret de ses performances résidait dans la devise qu'il s'était donnée : « Mets ton espérance en Dieu, et prends garde au péché. » A ce propos, la malade nous fit remarquer que ce héros soviétique avait honoré, à l'époque, sa maison de sa visite personnelle. Je précisai que le maréchal Pokrichkine avait fait référence à un passage biblique, où, par l'intermédiaire de Moïse, Dieu attirait l'attention des guerriers de son peuple sur la nécessité impérative pour eux de s'en remettre à Lui tout en se mettant en garde contre le péché, en temps de guerre, afin qu'ils en sortissent indemnes.

Sur ces entrefaites, le maître de céans rentra à la maison. Son épouse l'invita à rester un instant, histoire de lui faire dire le bonjour à ses visiteurs, mais, passant outre, il traversa la pièce sans mot dire, pour sortir sur la terrasse qu'il se mit à arpenter, immuablement enfermé dans son mutisme. On lut un passage de la Bible, et, après avoir prié pour la guérison de la malade, on repartit.

Mme Savka recouvra la santé, mais ce fut son mari qui, à son tour, développa un cancer pulmonaire peu de temps après. Notre groupe de prière fut sollicité d'intercéder en faveur de sa guérison, de la part de croyants qui lui étaient proches. Néanmoins, il décéda au bout d'un mois.

Il nous revint plus tard qu'il avait interpellé sa femme, aussitôt que nous fûmes repartis après avoir fini de prier pour elle, lui disant : « Donne-moi les noms de ces agitateurs religieux, afin que je les fasse envoyer à l'endroit qu'ils méritent ». Son épouse ne connaissait ni le nom ni l'adresse d'aucun de nous, aussi n'avait-elle pu lui fournir le moindre renseignement sur notre compte.

Atteint de la même affection que celle de son épouse et mis en observation par les mêmes médecins dans le même hôpital où celle-ci l'avait précédé, mais ne bénéficiant d'aucune amélioration malgré

les soins particuliers dont il faisait l'objet, le général Chipkov avait téléphoné à sa femme, histoire de la consulter sur ce qu'elle avait fait pour reprendre le dessus. Celle-ci avait répondu qu'il devait le savoir pertinemment. S'étant entendu dire qu'il était en compagnie d'un autre général, après s'être enquis s'il se trouvait bien seul dans sa chambre, elle lui avait conseillé de profiter d'un moment de solitude pour supplier Dieu à genoux pour le pardon de ses péchés et la guérison de son corps, sur quoi son mari avait pourtant tranché : « Le camarade qui est à mes côtés et moi-même avons déjà tenté l'expérience, mais nous ne croyons pas que Dieu existe. »

Cette déclaration une fois faite, l'état du malade alla empirant inexorablement jusqu'à sa mort. Ainsi le général Chipkov n'eut-il pas l'occasion de faire table rase des éléments subversifs pour lesquels il entendait nous faire passer.

Pourquoi ce qu'il en advint, n'était-il point arrivé à sa femme ? La réponse à cette interrogation nous est fournie par le Seigneur Jésus, lui-même : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas sera condamné. » /Marc 16 : 16/.

Réintégrée à son poste de travail peu après sa guérison d'un cancer des organes génitaux, et questionnée, à cette occasion, au sujet de ce qui l'avait fait relever de maladie, par l'adjoint au directeur de son entreprise, Paulina Barkovska s'était laissée aller, sur le moment même, à sacrifier au respect humain, en passant sous silence la vérité du miracle qui lui avait permis de retourner chez elle saine et sauve. Sa journée de travail terminée, et, de retour à la maison, elle avait fait part de ce qui s'était passé à son mari qui, indigné, l'avait remmenée à bord de sa voiture, toute affaire cessante, au domicile de cet homme dont la fille avait un cancer de l'estomac. Cette fois-ci, Paulina avait lâché le morceau. Par son entremise, il avait été convenu que Tzvetko Trajanov et moi allions rendre visite à cette famille.

La jeune femme malade, mère d'un petit enfant, était secouée dans son lit par les spasmes que lui causaient les douleurs infernales dont elle souffrait. Je lui donnai l'assurance qu'elle serait soulagée après la prière que nous allions faire à son intention. Chose dite, chose faite. Entre temps, la malheureuse s'était calmée et avait cessé de sursauter. Elle admit qu'elle se sentait effectivement mieux et que les douleurs s'étaient estompées. Alors, je demandai à son père s'il croyait en Dieu. Il répondit qu'il avait en aversion les popes et qu'il ne croyait point. Je m'évertuai à lui expliquer que s'il tenait à ce que sa fille fût guérie, il fallait impérativement qu'au moins un membre de sa famille fût converti, à défaut de quoi nos prières d'intercession s'avèreraient sans objet. Sur ces entrefaites, je lui posai la question de savoir s'il souhaitait, dans l'intérêt du bien de son enfant, pouvoir mettre sa confiance en Dieu. Il coupa court à cette initiative, en se déclarant formellement contre. Je me tournai vers son épouse, en procédant de la même manière. Sa réponse fut tout aussi nette que celle de son mari : elle ne croyait point et était déterminée à en rester là dans ses opinions. A tour de rôle, réponse identique de la part de la jeune maman mourante... Le frère qui m'accompagnait et moi passâmes tout de même un moment à prier, après quoi, nous prîmes congé.

Par la suite, il nous revint que, arrivées peu après notre départ, Paulina et Annie avaient tenté, à leur tour, de persuader les gens de la maison que la foi était, en l'occurrence, une condition sine qua non et que le non respect de celle-ci rendait inopérante toute prière d'intercession. Inflexibles jusqu'au bout, tous les membres de la famille avaient pourtant persisté à camper sur leurs positions d'incrédulité. En désespoir de cause, Paulina et Annie s'étaient retirées dans un coin du square d'à côté, où elles avaient persévéré dans leurs prières d'intercession en faveur de la moribonde, mais c'est dans le courant de cette même journée que celle-ci s'était éteinte.

L'enquêteur commissaire qui m'interrogea à ce propos, me posa la question suivante : « Comment cela se fait-il que vos prières apportent la guérison aux uns, et la mort – aux autres ? » J'essayai de lui expliquer que la guérison divine relevait de lois spécifiques à la foi et que rien ne saurait se produire en dehors de celle-ci. D'autres enquêteurs de police cherchèrent à m'en donner le démenti, en rétorquant comme quoi c'était en faisant converger sur les sujets de notre choix les influx d'un certain biomagnétisme que nous aurions développé à force d'entraînements appropriés, que, au gré de notre bon vouloir, nous favorisons la guérison des uns ou précipitons la mort des autres. La gravité de cette mise en cause insinuée me parut si monstrueuse que je ne pus m'empêcher d'en

faire ressortir l'absurdité, en me référant à l'interview, insérée dans une revue de vulgarisation scientifique d'un académicien soviétique, spécialiste d'oncologie. A la question qu'on lui avait posé de savoir si les effluves électriques d'origine biologique étaient susceptibles d'être utilisés dans le traitement anticancéreux, il avait répondu que tout individu en possédait un certain potentiel, mais qu'il était à exclure que les valeurs infimes de ces émanations pussent être exploitables en la matière. A propos de cet argument, l'un des enquêteurs de police trouva à redire : « Tu parles ! Comme si son titre d'académicien pouvait lui en faire savoir quelque chose ! » Je gardai silence, tout en me disant in petto : « Qu'en est-il donc pour toi-même qui te poses en omniscient, comme si le flic que tu es pouvait en savoir davantage ? »

A chaque fois que je me ressouviens de cette histoire, assimilable d'ailleurs à tant d'autres cas à déplorer, ce n'est qu'à grand-peine que je réprime la colère et l'indignation qui s'enflamment au-dedans de moi contre les serviteurs insensés du diable qui se posent en libres penseurs en leur qualité d'athées et qui, avec leur propagande antireligieuse, ont mutilé les âmes d'un aussi grand nombre de mes compatriotes. Eux seuls sont notamment responsables de la mort du général Chipkov et de cette jeune mère, dont je suis sûr qu'ils auraient été guéris tous les deux, s'ils avaient cru.

Saurait-on affirmer que les parents de la jeune femme mourante avaient, en leur prétendue qualité de libres penseurs, l'esprit libre de préjugés, alors qu'ils étaient, en réalité, esclaves de leur athéisme ? Loin de là ! Esprits forts ? – peut-être, mais fatalement endurcis dans une volonté farouchement déterminée à décliner, coûte que coûte, toute offre salutaire au profit d'une attitude funeste qui les fait courir à leur perte.

Dans leurs fichiers secrets, les militants athées au pouvoir m'avaient répertorié comme un « redoutable agitateur religieux ». Sauraient-ils pourtant répondre à cette question que j'aimerais leur poser : « Lequel de nous est, en réalité, à redouter, s'agissant de la santé physique et spirituelle des gens, en tant qu'agitateur ? Serait-ce moi qui exhorte enfants et adultes à croire et à se convertir dans l'intérêt de leur guérison corporelle et du salut de leurs âmes, ou bien au contraire, ce serait vous, pour autant que vous empoisonnez leurs âmes, en leur inculquant à toute force la religion satanique de l'athéisme dont vous êtes les adeptes, et qui ne leur fait y gagner que de voir s'éterniser les maladies dont ils souffrent et de s'aliéner le salut éternel ? C'est à vous tous – parents, enseignants et agitateurs du Parti Communiste – que le Jugement de Dieu demandera des comptes de la mort de cette jeune mère et – dans une multitude de cas similaires – du destin tragique de milliers d'autres victimes, car c'est vous qui les aurez assassinées par le prêche de votre religion de mécréants. »

JE T'AIME BEAUCOUP...

En février 1981, une sœur me présenta sa fille qui souffrait d'une névrose, caractérisée par des accès de peur obsessionnelle. Pendant que j'interrogeais la malade sur d'éventuels antécédents occultes, tout en prenant le temps de lui expliquer, à propos des questions que je lui posais, de quoi il retournait, elle répondait invariablement par la négative. Au bout d'un moment, je remarquai que son visage avait rougi et que sa manière d'être accusait une tension nerveuse grandissante, jusqu'à ce qu'elle eût tout à coup éclaté en sanglots. Les mots de consolation que je me mis en devoir de lui prodiguer, s'avérèrent impuissants à apaiser les pleurs irrépressibles qui lui faisaient perdre l'usage de la parole. Finalement, ce n'est qu'à grand-peine qu'elle en arriva à s'expliquer avec des larmes dans la voix : « Alors que tu m'interrogeais sur mes péchés occultes et que je niais en avoir commis, j'ai eu une vision. Le Seigneur Jésus-Christ est soudain apparu à ta droite, resplendissant de beauté et entouré d'une suite d'anges de lumière. Il me disait, en me regardant dans le blanc des yeux : « Je t'aime bien, mais je ne peux pas t'aider avant que tu n'aies confessé ces péchés-là. Ce n'est pas à Peter que tu es en train de mentir de la sorte, mais c'est à moi que tu le fais. »

La jeune fille malade continuait de pleurer pendant qu'elle confessait ses péchés occultes. Lorsque je lui eus demandé si elle souhaitait faire, devant le Seigneur et en notre présence, le vœu de ne plus jamais en commettre, elle acquiesça, après avoir marqué un temps d'arrêt, en disant : « Oui, je le promets. » A l'instant même, elle se remit à sangloter. Ses pleurs l'étouffaient, au point qu'ils

l'empêchaient de parler. Quand elle se fut ressaisie, elle nous raconta qu'au moment où elle avait prononcé sa promesse, elle avait eu la vision d'un ange posant sur la tête de sa mère un livre rayonnant qu'il avait ouvert, en disant : « J'ai enregistré ta promesse ! »

Les deux femmes repartirent, après qu'on eut prié, toutes joyeuses, réconfortées et régénérées. La hantise de la peur s'en étant allée en fumée, peu de temps après, la fille épousait un jeune homme converti dans le Seigneur. Toutefois, la sauvegarde de son intégrité psychique dépendra, à long terme et jusqu'à la fin de ses jours, de l'accomplissement de sa promesse.

Il ressort du cas de cette jeune fille, que les victimes de l'oppression diabolique sont impossibles à délier tant qu'elles n'ont pas fait la confession de leurs péchés occultes. L'Esprit-Saint nous en instruit par le biais de ce qu'a écrit l'apôtre Jean : « ... Mais il y a un péché qui mène à la mort, et je ne demande pas de prier pour un tel péché. » /I Jean 5 : 16/.

La confession une fois faite sur les péchés occultes et mortels qui ont attiré la malédiction sur l'âme qui s'en est rendue coupable, la voie est aussitôt dégagée pour qu'on puisse demander grâce auprès du Seigneur Jésus-Christ sur lequel, à la place de chacun de nous, est retombée toute malédiction, et qui a le pouvoir d'en faire table rase et de délivrer les opprimés par le pardon de leurs péchés. Le cœur du pécheur une fois lavé et purifié de la sorte, l'esprit malin cesse d'avoir prise sur son âme, et il en est amené à obtempérer à l'injonction d'évacuer le corps de sa victime dès qu'un ministre de Dieu lui en intime une au nom du Seigneur Jésus-Christ.

Parmi les protestants, nombreux sont ceux qui méconnaissent la confession des péchés, sous le prétexte que celle-ci relèverait d'une conception orthodoxe ou catholique. L'Écriture Sainte nous exhorte : « Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin d'être guéris. La prière fervente de l'homme juste a une grande efficacité. » /Jacques 5 : 16/. Il apparaît qu'il s'agit là moins d'une conception catholique ou orthodoxe que d'une ordonnance biblique, et que si les catholiques et les orthodoxes la mettent en pratique, force est de concéder qu'ils rendent des points à leurs frères protestants pour ce qui est de faire la volonté de Dieu, en obéissant à cette exigence du Saint-Esprit.

L'Esprit-Saint convainquit de péché la malade, mais il lui donna en même temps la force de confesser ses péchés occultes. Les larmes que le repentir lui fit verser, eurent pour effet de purifier son âme et de refondre son cœur. C'est là la voie qui conduit à la guérison. C'est là aussi la seule voie qui nous amène aux pieds de Jésus. L'endurcissement du cœur et le retranchement de n'importe quelle partie de l'Écriture Sainte constituent autant de défections qui nous éloignent du Seigneur et, par là, de la guérison dont il est le dispensateur.

Le thème de la repentance a fait couler beaucoup d'encre. A mon sens, le repentir se résume aux trois démarches suivantes :

Premièrement, prendre conscience de son état de péché et confesser les péchés qu'on a commis. Deuxièmement, prier Dieu de tout cœur et du fond de son âme, en implorant le pardon de ses péchés.

Troisièmement, s'engager à ne plus récidiver dans la pratique des péchés confessés, s'attacher à n'en point commettre d'autres, et veiller à honorer ses promesses.

Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on accède à la sainteté, contrairement à ce qu'enseignent d'aucuns. Le combat livré au péché perdure tout le long de notre vie terrestre, mais il doit être mené à bonne fin. Les promesses de Dieu réservent d'inappréciables privilèges à tous ceux qui auront triomphé du péché. Voici ce qu'en dit l'Écriture Sainte :

« A ceux qui auront remporté la victoire j'accorderai le droit de manger le fruit de l'arbre de la vie qui se trouve dans le jardin de Dieu ; ...ils ne seront pas frappés par la seconde mort... Je leur donnerai de la manne cachée. Je donnerai aussi à chacun d'eux un caillou blanc sur lequel est écrit un nom nouveau, que personne ne connaît à part celui qui le reçoit... A ceux qui auront remporté la victoire et qui auront continué à pratiquer jusqu'à la fin ce que je veux, j'accorderai le pouvoir que j'ai reçu moi-même de mon Père : je leur donnerai le pouvoir sur les nations, ils les dirigeront avec une autorité de fer... ; ...ils seront ainsi habillés de blanc ; je n'effacerai pas leurs noms du livre de vie. Je déclarerai devant mon Père et devant ses anges qu'ils m'appartiennent... Je ferai de celui qui est vainqueur une colonne dans le temple de mon Dieu et il n'en sortira plus. J'écrirai sur lui le nom

de mon Dieu et le nom de la ville de mon Dieu, la nouvelle Jérusalem qui va descendre du ciel, envoyée par mon Dieu. J'écrirai aussi sur lui le nom nouveau que je porte... A ceux qui auront remporté la victoire j'accorderai le droit de s'asseoir auprès de moi sur mon trône, tout comme moi j'ai remporté la victoire et je me suis assis auprès de mon Père sur son trône. » /Apocalypse 2 : 7, 11, 17, 26 et 3 : 5, 12, 21/.

Il y a des gens qui reviennent toujours dans leurs confessions sur les mêmes péchés, et qui, quitte à s'y cantonner, se croient pardonnés du moment qu'ils s'en sont confessés. C'est là un abus qui fait basculer la foi dans le formalisme. Une attitude de supplication serait, en l'occurrence, de rigueur en ce qui concerne les péchés confessés. Afin de mieux illustrer ce à quoi il convient de s'en tenir, supposons qu'un homicide ait été le péché dont on vient de se confesser. Est-ce que l'aveu d'un crime en répare les torts ? Est-ce que la confession saurait ramener à la vie celui qui en a été privé par notre faute ? Il sied que les remords du coupable prennent les proportions d'une contrition bouleversante sous l'effet de laquelle, même après sa confession et l'aveu de ses torts, sa consternation l'amène à se confondre en supplications devant Dieu. S'il en est ainsi de ce cas de figure, il en va de même pour tout péché.

La majorité des protestants s'abstiennent de confesser leurs péchés, ce qui signifie qu'il leur en coûte de reconnaître leur culpabilité, et ils sacrifient ainsi à leur orgueil, encore qu'ils demandent dans leurs prières le pardon de leurs péchés en admettant évasivement que leur responsabilité ne soit engagée que par rapport à la condition de pécheurs qui est la leur, sans pour autant s'attarder à en repérer les avatars à combattre de manière concrète au dedans d'eux-mêmes. A l'opposé, parmi les orthodoxes et les catholiques, il en est qui, n'ayant pas manqué de confesser leurs péchés, négligent d'en implorer le pardon. Ils font fausse route, en croyant que c'est l'affaire du prêtre de leur paroisse. La confession qui ne débouche point sur une prière fervente pour le pardon du péché, ainsi que la prière qui fait l'impasse sur la confession de celui-ci, font l'effet, l'une et l'autre, d'une repentance incomplète, et ne laissent présager que des résultats médiocres...

MIGRAINE

Quand je me fus introduit à l'improviste, à propos de quelques formalités à remplir, dans le bureau où travaillait une dame de ma connaissance, je la surpris en train de se prendre la tête, gémissant de douleur. Après l'avoir interrogée sur ce qu'elle avait, j'appris qu'elle souffrait de maux de tête qui augmentaient d'intensité de jour en jour, malgré les surdoses d'antalgiques dont elle s'était mise à se droguer depuis quelque temps. Elle avait eu beau multiplier ses consultations auprès de différents spécialistes, cela ne l'avait avancée à rien.

Elle s'était tue depuis un moment, quand je hasardai : « Je connais un Médecin qui peut te venir en aide et te guérir. J'en suis sûr et certain. »

Elle eut pour moi un regard étincelant d'espoir, qui venait enchérir sur sa supplication: « Je t'en prie, emmène-moi chez lui, ou bien, donne-m'en au moins les coordonnées. »

Je connais son adresse, mais il ne reçoit qu'à une condition.

Quelle condition ? – s'enquit-elle sans broncher, en restant toujours dans l'expectative.

C'est sous la réserve que tu mettes ta confiance en lui.

La malade me regarda d'un air entendu, en souriant avec effort. Cependant, elle déclarait, l'instant d'après, avec une assurance ferme : « J'ai la foi ! »

Je lui demandai un fichu propre. Elle en acheta un neuf pour la réunion de prière qu'un groupe de fidèles allait consacrer, peu de temps après, à son problème. L'assemblée pria d'un commun accord le Seigneur de la délier et de la guérir, en faisant disparaître, par le nom du Christ, les maux de tête qui la martyrisaient. Sur ces entrefaites, un frère et moi imposâmes les mains sur le fichu. Le lendemain, je le rendis à la malade, en lui suggérant : « Couvre-t'en la tête avant de te coucher, en disant : Je te remercie, Seigneur, de ce que j'ai trouvé grâce auprès de Toi ! »

L'ayant rencontrée quelques jours plus tard, je la questionnai sur ce qu'il était advenu de ses maux de tête. Elle s'arrêta, pour dire, après un silence : « Je tremble de perdre ce que j'ai reçu. J'ai suivi hier soir le conseil que tu m'avais donné. A la vue de ma coiffure, ma fille a pris à tâche de me la faire ôter. J'ai obtenu finalement qu'elle me fiche la paix et je me suis recouchée sans omettre de

prononcer la phrase que tu m'avais suggérée : « Merci Seigneur de cette grâce que tu m'as accordée. » Je me suis endormie, et le lendemain, à mon réveil, j'étais méconnaissable. Jamais auparavant, je n'avais ressenti une pareille légèreté ni mon âme n'avait connu un aussi délectable bien-être. A l'heure actuelle, plus rien ne me fait mal. Voilà pourquoi je dis trembler de perdre ce que le Dieu vivant m'a offert en cadeau. »

Rendons grâces au Seigneur de sa miséricorde envers les pécheurs indignes que nous sommes tous! Son amour est aussi grand pour le genre humain tout entier que sa miséricorde l'est envers ceux qui mettent leur confiance en lui ! Gloire à son nom ! Amen !

LA PENDULE

Je fus invité à rejoindre un groupe de prière qui intercédait pour un malade. Ce dernier venait de se voir renvoyer du Dispensaire de Neuropsychiatrie de la rue d'Ischar, sans que son séjour en hôpital ne l'eût fait bénéficier de la moindre amélioration. Il se plaignait d'un assourdissant bourdonnement d'oreilles, ponctué par un bruit persistant qui ressemblerait au tic-tac d'une horloge. Réunis chez lui, nous priâmes tous pour sa guérison, y compris, à tour de rôle, l'intéressé lui-même et son épouse.

Quelques jours après, il rendait le témoignage suivant : « A la tombée de la nuit, après votre départ, je me suis endormi et j'ai rêvé de deux médecins qui venaient me dire : – Allonge-toi sur la table pour l'opération qu'on est venu pratiquer sur ta tête ! J'ai obtempéré quoique j'aie eu peur. Mes deux visiteurs se sont mis à l'œuvre. Tout au long de leur intervention, je n'ai ressenti aucune douleur. Lorsque l'opération était finie, avant de repartir, ils ont ramassé leurs instruments et m'ont enjoint de me relever...

Quand je me suis réveillé au petit matin, je me suis rendu compte qu'il n'y avait plus aucune trace du bourdonnement d'oreilles et du tic-tac et des maux de tête de la veille au soir. Tout cela s'était dissipé. A l'heure actuelle, Dieu merci, je suis bien portant et je peux exercer mon métier de tourneur en usine. Me revoilà donc apte à m'acquitter de mes obligations professionnelles et, de surcroît, capable d'assurer une productivité supérieure à la charge de travail régie par les normes journalières établies. J'en rends grâces à mon Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, à qui je dois d'être guéri et qui, dans sa miséricorde, a bien voulu porter secours au pécheur que je suis ! Gloire soit rendue à son saint nom ! Amen. »

LA JEUNE FILLE DE KARLOVO

L'histoire que je vais raconter ici eut à son origine un épisode qui se déroula devant la cathédrale Sainte Nédélia en février 1981.

Je me trouvais en compagnie d'un groupe de croyants avec lesquels je venais de soutenir une discussion, lorsqu'un homme qui avait saisi quelques bribes de notre conversation vint m'aborder : « Est-ce que je peux m'entretenir avec vous sur le sujet? »

S'étant assuré de mon acquiescement, l'inconnu me fit part du problème qui le préoccupait : « Nous ne faisons que d'arriver de Petric, où nous avons visité la mère Vanga. Nous sommes natifs de Karlovo. Ma fille souffre d'une névrose obsessionnelle, sous l'effet de laquelle elle est continuellement en proie à la peur. On a tout mis en œuvre pour y remédier, rien n'y fait ! La mère Vanga nous a révélé que la date de naissance de ma fille ayant coïncidé avec la fête de St Antoine, nous aurions dû la baptiser Antonia. Je me demande s'il est encore possible de la rebaptiser, maintenant qu'elle en est à sa onzième année scolaire. Je suis professeur, mais ça ne m'empêche pas d'être prêt à faire n'importe quoi pour mon enfant.

– Je veux que tu me dises toute la vérité en réponse à la question que je vais te poser. – Me tournai-je vers la jeune fille. – Est-ce qu'il t'est arrivé de participer à une séance spirite, à l'évocation de l'âme d'un défunt?

– Oui, mais c'était un homme très bon, et je ne crois pas qu'il me pourchasse pour m'effrayer.

– Fais-moi savoir ce qu'il est advenu des autres personnes qui ont partagé la même expérience.

– Trois de mes copines étaient dans le coup. A l'heure actuelle, il en est une qui, ayant péri

accidentellement, n'est plus de ce monde. La deuxième a été hospitalisée à la suite d'un accident de voiture, et la troisième a fait une tentative de suicide, en s'administrant une dose de poison mortel.

– A part ça, est-ce que tu es portée sur l'astrologie, sur les horoscopes ?

– Oui, je connais une jeune fille de Sofia, qui me procure régulièrement les horoscopes susceptibles de m'intéresser. Curieusement, le malheur ne l'a pas épargnée, elle non plus.

Mes deux interlocuteurs repartirent, comme ils étaient pressés de se rendre à la gare, de peur de manquer leur train. J'ai l'assurance que cette rencontre et la conversation qui s'était ensuivie n'eurent pas lieu fortuitement. La jeune fille et son papa n'avaient qu'à prendre acte dorénavant de ce que je leur conseillai : tirer un trait sur leurs péchés occultes, faire de Jésus-Christ leur Seigneur et Sauveur, croire et prier pour le pardon de leurs péchés, afin que la fille soit guérie.

Aussi significatif que bien d'autres histoires similaires, cet épisode met en évidence la nature trompeuse de l'esprit de prédiction qui a pour but de fourvoyer les gens, en se cachant derrière les oracles d'une devineresse de renom comme Vanga. Quel est l'homme sensé qui accorderait crédit à cette explication selon laquelle c'est sous le prétexte qu'on n'aurait pas donné à la petite fille nouveau-née le nom d'Antonia que, devenue grande, l'enfant serait tombée malade par la suite ?

Est-ce qu'on pourrait admettre un instant qu'un saint aussi éminent que St Antoine eût pris ombrage du simple fait qu'on n'eût pas donné son nom au nouveau-né qui avait vu le jour à la date où l'on célébrait sa fête, et qu'il en fût venu à l'abandonner à son sort et à l'oppression diabolique ? On est en présence d'un subterfuge patent que le diable a tiré de son cru et que l'un de ses anges déchus a fait proclamer sous forme d'oracle. Par là, Satan tente de faire passer aux yeux des gens un serviteur bien-aimé de Dieu, tel que St Antoine, pour un tortionnaire impitoyable. Pour en venir à ses fins, il aura tiré parti de la crédulité de la fille et de son papa, et, par leur intermédiaire, son coup de filet se sera étendu à tous ceux qui auraient été dupes de cette version, par le biais de laquelle l'ennemi de leurs âmes aurait manipulé les dispositions d'esprit de quiconque y aurait ajouté foi.

Au fond, c'est Satan, et non pas St Antoine, qui avait soumis cette enfant aux violences, exercées sur elle par ses démons, la transgression occulte ayant donné prise à la mainmise maléfique dès lors que la victime avait expérimenté sa première séance spirite et s'était initiée, par là, à ce que la Bible taxait d'acte de prostitution aux puissances spirituelles ennemies de Dieu, pour autant que ledit péché est censé prendre fatalement les allures d'une collusion avec ces dernières. La jeune fille n'avait pas tort d'exclure la probabilité que l'esprit de l'homme bon qu'elle avait connu se fût acharné à la terroriser. Car, contrairement à ce que s'imaginent bon nombre d'apprentis sorciers, loin de donner lieu à l'apparition d'esprits de défunts, c'est aux démons et aux anges déchus de Satan que les séances spirites fournissent l'occasion de se manifester sous le déguisement de bienfaiteurs, sauf à leur permettre de mieux piéger les profanes et les personnes non averties ou mal affirmées spirituellement.

Malheureusement, cette intoxication n'a pas cessé de s'accréditer et d'élargir son audience même parmi de nombreux croyants et hommes d'Eglise, dont ceux qui accordent une place privilégiée à certaines croyances, comme par exemple celle qui affirme la réalité de l'apparition de l'âme du défunt dans une bouteille de vin, quarante jours après son décès, lors d'une de ces séances soi-disant modernisées, qui ne sont d'ailleurs autre chose qu'autant de résurgences de pratiques ancestrales, déjà familières aux prêtres égyptiens de jadis. L'Ange de révélation met en garde les croyants et les hommes d'Eglise qui se sont prêtés à de pareilles aberrations, par le biais du message, toujours d'actualité, qu'il a adressé à l'Eglise de Thyatire de la part du Seigneur : «...Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu laisses la femme Jézabel, qui se dit prophétesse, enseigner et séduire mes serviteurs, pour qu'ils se livrent à l'impudicité et qu'ils mangent des viandes sacrifiées aux idoles. Je lui ai donné du temps, afin qu'elle se repentît, et elle ne veut pas se repentir de sa débauche. Voici, je vais la jeter sur un lit, et envoyer une grande tribulation à ceux qui commettent adultère avec elle, à moins qu'ils ne se repentent de leurs œuvres. Je frapperai de mort ses enfants ; et toutes les Eglises connaîtront que je suis celui qui sonde les reins et les cœurs, et je vous rendrai à chacun selon vos œuvres. A vous, à tous les autres de Thyatire, qui ne reçoivent pas cette doctrine, et qui n'ont pas connu les profondeurs de Satan, comme ils les appellent, je vous dis : Je ne mets pas sur vous d'autre fardeau ; seulement, ce que vous avez, retenez-le jusqu'à ce que je vienne. » /Apocalypse

2 : 20 – 24/.

La débauche dont parle l'Ange dans le passage précité fait allusion à la dissolution spirituelle que traduisent les péchés occultes, la gravité de cette dernière étant de nature à excéder celle de la luxure charnelle.

INSOMNIE

Notre groupe de prière se trouvait réunie dans la maison de l'une de nos sœurs dans le Seigneur, afin de prier pour la guérison d'une personne de sa parenté qui souffrait d'un goître exophtalmique. Ce soir-là, le Seigneur fit resplendir sa gloire et surabonder sa grâce, en opérant à la fois, en plus de la guérison de l'intéressée, plusieurs autres sur quatre malades de l'assistance. Je choisis d'enregistrer en tant qu'événement particulièrement intéressant, un cas de guérison de l'insomnie. Alors qu'on était sur le point d'aborder notre moment de prière, une des femmes présentes demanda timidement : « Est-ce que vous voudrez bien faire une prière pour moi aussi, après que vous en aurez terminé avec celles destinées aux autres malades ? Je souffre d'insomnie. »

Dans les prières d'intercession qui s'ensuivirent, on s'en remettait au Père céleste, dont l'œil de vigilance, l'omniscience et l'omnipotence sondent les entrailles de tout ce qui vit, du soin de répondre aux problèmes qui venaient d'être signalés à l'ordre du jour, en lui soumettant également le besoin de l'insomniaque et en sollicitant au profit de l'intéressée le don d'un sommeil aussi paisible que celui d'un enfant.

Je rencontrai notre sœur trois jours après à proximité de l'église Batcho Kiro. Aussitôt qu'elle m'eut vu avancer à sa rencontre du côté du boulevard du Prince Dondoukov, elle s'écria : « Frère Peter, ta sœur dort ! » Je crus comprendre qu'elle faisait allusion à l'assoupissement spirituel qu'elle devait se reprocher. Oublieux de la prière que nous avons faite ensemble au sujet de son problème d'insomnie, je trouvai à redire : « Tu parles de quelqu'un d'endormi ! Ton esprit n'est que trop en éveil ! Si seulement tout le monde pouvait être aussi vigilant que... » Mon interlocutrice m'interrompit : « Non, non ! Laisse-moi te dire que je goûte d'ores et déjà le bonheur de dormir du sommeil d'un agneau ! »

Sur ces entrefaites, elle me fit part de son histoire : « Ma famille était passablement aisée. Nous étions financièrement nantis et comblés de biens matériels. Mon mari était riche, mais je n'en restais pas moins impuissante devant les souffrances que me causaient mes insomnies. Depuis quatorze ans, je ne fermais pas l'œil de la nuit ne fût-ce que pour la durée d'une heure. Quelque temps après, alors que j'avais donné mon cœur au Seigneur Jésus-Christ, bien des gens se mirent à prier pour moi. Je fis part de mon problème à plusieurs assemblées chrétiennes, afin qu'elles en fissent un sujet de prières. Dieu exauça ces dernières et m'accorda sa guérison. Je pus en jouir jusqu'à ce que les démêlés autour d'une succession à partager fussent venus rompre la paix de mon foyer, à tel point que mes insomnies reprissent leurs droits. Une fois de plus, il se trouva bon nombre de gens pour s'engager à prier pour moi. Dans le même temps, je m'appliquais à suivre les conseils thérapeutiques de la médecine classique et de la naturopathie. J'avais beau m'envelopper dans des draps humides et me coucher à même le sol, rien n'y faisait. Les moments les plus durs arrivaient après minuit pour se prolonger jusqu'à l'aube, quand je voyais dehors s'éteindre graduellement les lumières à mesure que les gens se couchaient pour dormir. La douceur du sommeil était pourtant inaccessible pour moi. Certains pensent que l'insomnie est une affaire de peu de conséquence, mais ce que j'en pus endurer, je ne le souhaiterais à personne. Maintenant que j'ai retrouvé le bonheur de pouvoir dormir d'un sommeil aussi paisible que celui d'un agneau, je remercie le Seigneur Jésus-Christ qui m'a sauvée et guérie d'avoir étendu sa miséricorde à l'indigne servante que je suis. »

Notre rencontre suivante eut lieu une année plus tard. La conversation que nous avons engagée roulait, en toute spontanéité, sur la grandeur et la miséricorde de notre Seigneur. A la question que je lui posai de savoir si tous les troubles du sommeil avaient complètement disparu et si le repos nocturne était toujours aussi tranquille que pendant les premières nuits qui avaient suivi le miracle, mon interlocutrice répondit que Dieu lui avait accordé une guérison parfaite, et que depuis, rien n'avait plus jamais perturbé son sommeil.

Je revis notre sœur en avril 1981. Une fois de plus, elle saisit l'occasion pour réaffirmer ce

sentiment de gratitude sans borne qu'elle vouait au Seigneur : « Je suis profondément reconnaissante de cette merveilleuse délivrance, si bien que chaque matin, dès mon réveil, j'aborde la journée en rendant à Dieu des actions de grâces en ces termes: Seigneur, je te remercie d'avoir étendu ta main sur moi, béni soit le jour où tu fis cesser mes insomnies ! »

Qu'elle est grande, la gratitude de cette sœur ! On a tous à en tirer une leçon et à y voir un modèle propre à nous faire penser chaque matin à savoir gré au Seigneur des bienfaits dont il nous a comblés. La Parole de Dieu nous le rappelle : « Rendez des actions de grâces pour toute chose. » Or, nous sommes souvent oublieux de la commisération incommensurable de Dieu à notre égard, qui nous a valu, dans bien des cas, d'être guéris de maladies redoutables.

La misère et la détresse sont omniprésentes à travers le monde. Dieu n'ignore point les souffrances du malade. Quand l'insomniaque nous eut dit : « Pensez à prier également pour moi qui souffre d'insomnie », c'est à peine si nous prêtâmes attention à son appel. Tout le monde avait cru comprendre qu'il s'agissait de l'insuffisance du temps que notre sœur s'arrangeait pour passer à dormir. Cependant, le Seigneur miséricordieux et tout-puissant n'en ignorait rien. Il nous accompagne avec sollicitude dans nos souffrances, prompt à se porter au secours de celui qui vient à Lui avec foi.

Gloire et honneur à son saint nom digne d'être adoré ! Amen !

LE POSSEDE DELIE

Je reçus un jour la visite d'un frère, père de deux enfants. Nous n'eûmes pas plus tôt noué conversation, qu'il s'effondra, fondant soudainement en larmes à la manière d'un enfant. Quand je lui en eus demandé la raison, il me raconta comment, au moment où il avait tenté d'exorciser un démoniaque, l'esprit mauvais auquel il avait enjoint au nom du Seigneur Jésus-Christ de quitter sa victime, n'en était sorti que pour entrer en lui-même, et comment il était, depuis lors, soumis à l'oppression démoniaque.

– Je n'en peux plus, – se plaignait-il avec des sanglots dans la voix – j'ai beau prier, invoquer la purification par le sang du Christ, me lamenter et appeler à grands cris le Seigneur Jésus au secours, – rien n'y fait. Je suis venu t'en faire part avec l'espoir que Dieu sera attentif à ma prière. Toi aussi, prie pour moi, s'il te plaît, car je me trouve dans un état terrible.

Là-dessus, l'Esprit-Saint m'intima l'ordre de poser ma main sur la tête du malheureux et de lui dire : « Sois lavé par le sang du Seigneur Jésus-Christ. Je remets tous tes péchés et iniquités. » J'obtempérai immédiatement. Sur le coup, le malade se mit à clamer : « Alléluia ! Alléluia ! » Il ne s'arrêtait pas de louer et de magnifier Dieu. Quand je l'eus questionné sur ce qu'il lui arrivait, il déclara s'être senti à l'instant même délié, affranchi et rempli de joie sous l'action puissante du Saint-Esprit qui venait de le visiter.

Notre rencontre suivante eut lieu quelques semaines plus tard devant les Halles. Il me raconta comment, après son départ de chez moi ce soir-là, il avait gambadé d'allégresse chemin faisant jusqu'au prochain arrêt de bus. Il m'assura qu'il se portait à merveille et en remerciait tout le temps le Seigneur. Sur ces entrefaites, il me demanda à brûle-pourpoint : « Les mots que tu as prononcés sur moi, la dernière fois, ne venaient pas de toi, n'est-ce pas ? » La question ainsi posée touchant un sujet fort délicat, je priai in petto pour que le Saint-Esprit m'apportât la bonne réponse. Celle-ci ne se fit pas attendre : « Ces paroles ne venaient pas de moi ». Sur quoi, mon interlocuteur de conclure : « Je m'en doutais bien. »

En effet, loin d'avoir tirés ces mots-là de mon cru, ce fut sous l'impulsion du Saint-Esprit et en exécution de ce qu'il m'enjoignait que je les avais articulés à la manière d'un porte-voix à l'intention du malade, afin qu'il crût et que ses péchés et transgressions fussent pardonnés. Il arrive à des chrétiens qui prennent à tâche d'en faire autant en s'appuyant sur des formules et des poncifs d'emprunt, ou qui se hasardent à faire des exorcismes en s'autorisant de l'expérience d'autrui, de connaître des résultats regrettables. Revenons-en à l'exemple que nous en fournit le livre des Actes des Apôtres /19 : 13 – 16/ : « Quelques exorcistes juifs ambulants essayèrent d'invoquer sur ceux qui avaient des esprits malins le nom du Seigneur Jésus, en disant : Je vous conjure par Jésus que Paul prêche ! Ceux qui faisaient cela étaient sept fils de Scéva, juif, l'un des

principaux sacrificateurs. L'esprit malin leur répondit : Je connais Jésus, et je sais qui est Paul ; mais vous, qui êtes-vous ? Et l'homme dans lequel était l'esprit malin s'élança sur eux, se rendit maître de tous deux, et les maltraita de telle sorte qu'ils s'enfuirent de cette maison nus et blessés. » Par le biais du libre arbitre, le Créateur a laissé à l'homme toute latitude pour choisir son maître entre Dieu et le diable. Cela étant, si l'on se mêle d'exorciser des serviteurs du diable qui le sont de leur plein gré, Satan en prend prétexte pour rétorquer devant Dieu comme quoi les hommes qui s'avancent jusqu'à outrepasser de leur propre chef les pouvoirs qui leur ont été impartis, se trouvent être en défaut avec le principe du respect du libre arbitre, pour autant qu'ils se laissent aller à user, par là, d'une certaine forme de terrorisme.

On compte, parmi les adeptes de Satan volontairement inféodés à son empire, dans les rangs des adversaires du christianisme, les diseuses de bonne aventure, les voyants, les spirites, les occultistes, les ensorceleurs, les enchanteurs, les devins, les hypnotiseurs, les radiesthésistes, les parapsychologues, les magiciens, les conjureurs, les militants athées, les impies, les blasphémateurs, les adhérents d'organisations terroristes dirigées contre l'Eglise du Christ qui vont, dans leurs agissements, jusqu'à mettre dans le collimateur les plus actifs et les plus fidèles des membres de celle-ci en vue de leur anéantissement physique. Or, il n'en reste pas moins, pour ce qui est des ennemis du Seigneur, qu'il est réservé à quiconque d'entre eux se laissera ramener à la raison, en viendra à faire défection en reniant Satan, l'Antéchrist et le faux prophète, et se détournera des ignominies des ténèbres, d'être dégagé de l'emprise diabolique, dès qu'il aura, de son plein gré et à bon escient, rallié les rangs des armées placées sous l'autorité de la Sainte Trinité, et se sera engagé à mettre en pratique les œuvres prescrites par le Nouveau Testament à la lumière des préceptes du Seigneur Jésus-Christ. Dans ces conditions, toute personne intéressée peut être déliée et délivrée de l'oppression démoniaque, car les mauvais esprits n'ont plus aucune prise sur elle.

Il arrive que certains malades se laissent aller à tergiverser. Poussés à bout par l'oppression diabolique, et en quête d'une échappatoire susceptible de les en dégager, ils en viennent, en désespoir de cause, à se vouer à Dieu. Cependant, ils jettent leurs vœux aux oubliettes, dès qu'ils recouvrent la santé, pour retourner aux ténèbres, en retombant volontiers dans leurs anciens errements, quitte à voir leur état devenir pire qu'il ne l'était au départ. Cela vaut notamment pour les adeptes de « l'Eglise » de Satan. Voici ce que déclare la Bible au sujet des apostats : « Car mieux valait pour eux n'avoir pas connu la voie de la justice, que de se détourner, après l'avoir connue, du saint commandement qui leur avait été donné. Il leur est arrivé ce que dit un proverbe vrai : Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie lavée s'est vautrée dans le borbier. » /II Pierre 2 : 21 - 22/.

On ne peut procéder à l'exorcisme sans demander le consentement de la personne tourmentée par les démons, en ordonnant à l'esprit mauvais ou impur de la quitter au nom du Seigneur, que si le possédé est inconscient, et que sa volonté et sa raison sont paralysées. Pour agir en pareille circonstance, il convient de s'assurer de l'accord des parents.

Rappelons-nous comment, envoyé par le Seigneur, un esprit mauvais s'est emparé du roi Saül pour le tourmenter, alors que ce dernier persécutait David, l'oint de Dieu. Est-ce que le frère qui avait pris à tâche d'exorciser le possédé, se serait avisé d'en faire autant dans le cas du roi Saül ? De même que cela nous paraîtrait impensable, nous ne sommes pas autorisés davantage à délier des possédés parmi ceux d'entre les persécuteurs et les assassins de chrétiens, qui ont délibérément choisi de se mettre au service du diable, tant qu'ils ne se seront pas détournés de leurs scélératesses d'inspiration satanique.

Il est de notre devoir de faire des prières d'intercession en faveur de toutes les victimes de l'oppression démoniaque qui viendraient à croiser notre chemin, quand même celles-ci seraient du nombre de nos ennemis, mais si elles répugnent à se repentir, il serait dangereux de recourir à l'imposition des mains et à l'exorcisme par-dessus leur tête, à moins que l'Esprit-Saint ne nous ait expressément autorisés ou encouragés à le faire. Que tous ceux qui en ont l'audace, prient assidûment pour que le Saint-Esprit les conduise et les mette à même de savoir précisément à quoi s'en tenir au cas par cas. Le Seigneur ne manquera pas d'y répondre, pourvu qu'on s'en remette à sa direction dans tous les domaines de sa vie.

Si le Seigneur Jésus-Christ a donné aux apôtres le pouvoir de chasser les esprits mauvais, il en fait autant de nos jours encore avec certains de ses serviteurs. Il est pourtant recommandé de faire preuve de prudence en s'abstenant d'agir de son propre chef à l'imitation de la façon dont s'y étaient pris les fils du sacrificateur Scéva, pour ceux qui n'ont pas encore été revêtus de cette autorité de la part du Saint-Esprit, de peur d'en pâtir, comme l'histoire relatée plus haut nous en fournit l'exemple.

Gloire soit rendue à notre Seigneur qui a toute autorité dans le ciel et sur la terre, et qui nous a tous affranchis de l'empire de Satan au prix de son sang divin. Amen !

DELIVRANCE REFUSEE

E. était lycéenne à l'époque où son père périt lors d'un accident de la route. Sa grand-mère étant décédée peu de temps après, E. en fut amenée à envisager l'évocation des esprits de son père et de sa grand-mère, et s'arrangea, en conséquence, avec quelques-unes de ses camarades d'école, pour tenter l'expérience. Pour la circonstance, on s'apprêta également à arroser l'événement. Après la séance, la jeune fille qui était en train de servir l'apéritif, trébucha et renversa les verres remplis d'eau de vie. Ceux-ci une fois remplis à nouveau, E. en prit un, mais le laissa tomber à l'instant même, s'affaissant tout d'un coup, comme foudroyée. Elle fut aussitôt prise en charge par le S.A.M.U. et emmenée à l'Hôpital Pirogoff. Les soins qu'elle reçut pendant son séjour en hôpital restèrent pourtant sans effet.

Qu'il s'agisse d'une certaine forme d'emprise démoniaque, cela tombe sous le sens, à n'en point douter en l'occurrence, si bien qu'un homme spirituellement éclairé n'a pas besoin d'autres preuves, pour y conclure.

La mère de E., qui se réclamait de sa profession de foi chrétienne et de l'Eglise Pentecôtiste qu'elle fréquentait, sollicita également les assemblées de plusieurs autres Eglises de faire un sujet de prières du besoin d'une guérison pour sa fille.

Un groupe de jeunes chrétiens s'engagea à persévérer dans le jeûne et la prière, afin que la fille fût déliée. Un frère et moi convînmes aussi d'un jour à consacrer au jeûne et à la prière, à cet effet.

Nous avions envisagé de procéder, dans le courant de la même journée, à l'exorcisme. Cependant, le Seigneur m'avertit en songe, la veille au soir, de sa volonté, en vertu de laquelle il nous fut interdit d'entreprendre de chasser les esprits mauvais et d'imposer les mains sur la malade : « Les démons ne s'en iront point tant que la mère et la fille ne se seront pas repenties. »

Comme nous étions tenus vis-à-vis de ces dernières par la promesse que nous leur avions faite d'aller leur rendre visite ce jour-là, nous nous exécutâmes en conséquence. Quand tout le monde eut été mis à l'aise, la maîtresse de la maison nous fit part du rêve qu'elle avait eu la nuit même : « Je rêvai de deux médecins qui vinrent me dire : Nous ne sommes là que pour effectuer une visite. » A ce propos, je lui confiai à mon tour ce que Dieu m'avait annoncé. Avant qu'on n'eût pris congé, la mère confessa la liaison intime qu'elle entretenait illégitimement avec un jeune homme, et qu'elle allait faire perdurer par la suite encore, selon que la révélation m'en fut donnée quelques jours avant que les présentes lignes n'eussent été écrites.

E. fut envoyée suivre un traitement approprié en Yougoslavie, mais elle en revint dans un état où rien n'avait changé. Cinq ans s'écoulèrent. On l'envoya alors en Suède. Comme j'en avais appris la nouvelle en mars 1981, et que je passais un jour, à la même époque, avec le tramway devant l'immeuble où elle avait résidé avec sa mère, je fis une supplication en ces termes : « Seigneur, mets un terme aux souffrances de cette jeune fille et guéris-la, je t'en prie, et ce, malgré les péchés qui pèsent sur elle et sa mère ! Qu'elle revienne de Suède en bonne santé ! » Pendant le voyage, je m'étais assoupi, quand une voix se fit entendre à mes oreilles : « Je ne vais pas permettre que ma loi soit foulée aux pieds ! »

La mère avait affiché devant d'autres croyants l'assurance que Dieu ferait rencontrer à sa fille en Suède un homme revêtu d'en haut de pouvoirs extraordinaires, qui la délierait, mais selon la révélation que je reçus dans le tramway, il y avait fort à parier qu'il ne se produirait rien de tel, aussi longtemps que les deux femmes ne se seraient pas repenties. Dieu avait posé une condition qu'il leur incombait de remplir : se repentir. Quand même tous les hommes investis de différentes formes

de l'autorité de Dieu et en possession de ses dons de guérison viendraient à conjuguer leurs efforts à travers le monde entier pour exorciser E., ils en seraient pour leur peine, tant que l'intéressée et sa mère persisteraient à ne pas vouloir se repentir et que la condition posée par le Seigneur n'aurait pas été remplie.

Quelques-uns des jeunes chrétiens qui avaient jeûné et prié pour la guérison de E., vinrent m'interroger : « Pourquoi le Seigneur a-t-il refusé de la délier ? N'est-il pas vrai qu'il est charité et que c'est sa volonté que tout être humain soit guéri et sauvé ?... »

Or, c'est avec juste raison que Dieu en décida ainsi : si les deux femmes ne sont guère disposées à faire leur deuil de leurs péchés, alors même qu'elles se trouvent être au pied du mur, comment y arriveraient-elles, si elles avaient toute latitude de continuer à vivre à leur fantaisie ? A plus forte raison que, si E. persistait, à l'imitation de sa mère, à sacrifier au péché, au cas où elle aurait bénéficié d'une guérison, son état risquerait d'empirer au septuple. Le Seigneur nous avertit que lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il va dans des lieux arides, pour chercher du repos, et que n'en trouvant point, il retourne dans la demeure d'où il est sorti. L'ayant trouvée balayée et ornée, il s'en va et prend sept autres esprits plus méchants que lui ; ils entrent dans cette maison, s'y établissent, et la dernière condition de cet homme est pire que la première.

Il n'est point d'autre voie salutaire pour E. que celle de la repentance, à savoir : la confession et l'abandon du péché de la part de sa mère et d'elle-même. Dieu veut la guérir, mais, pour ce faire, il la veut repentie et sauvée. Je crois, et j'en suis d'ailleurs sûr et certain, que le Seigneur ne demande qu'à répondre favorablement aux prières faites pour la délivrance de E., mais que, selon ce qu'il a déclaré, il n'y accédera pas « jusqu'à ce que la mère et la fille se soient repenties ». Par contre, si celles-ci dédient au Seigneur tout ce qu'elles possèdent comme intelligence et énergie, et qu'elles en arrivent à concevoir un profond dégoût à l'égard de leurs péchés qu'il leur faut haïr, afin de pouvoir faire appel de tout leur cœur à son nom, le Tout-puissant est sans doute de taille à les sauver et guérir. Cela n'est pas pour autant possible en dehors de ces conditions préalables, vu que « le salaire du péché, c'est la mort » et que « Dieu n'écoute point les pécheurs impénitents ».

A l'appui de ces réflexions, il me fut donné, peu de temps après avoir écrit les lignes qui précèdent, d'avoir en songe une vision de l'immeuble où résidait E. avec sa mère. Dans mon rêve, l'arrière de l'édifice surplombait un gouffre sans fond vers lequel penchait leur appartement, et du côté duquel une cloison de carton remplaçait le mur qui faisait défaut. Il eût suffi d'un glissement sur le parquet pour qu'on tombât dans le vide. Un géant se tenait au bord du précipice, qui me dit, lorsque je me fus trouvé près de lui : « Je précipite dans l'abîme tous ceux qu'on m'amène ici. Une fois envoyé en bas, nul n'en ressort. »

Nombreux sont les malades à désirer être guéris sous réserve de continuer, après cela, à se vautrer dans la boue du péché. Il en est, parmi eux, qui maugréent contre la Providence divine, en lui reprochant de les avoir appelés à l'existence, emprisonnés dans leur condition de pécheurs, et rejetant sur Dieu la responsabilité de ce qu'il sont après avoir été ainsi créés. Une pareille attitude s'apparente à celle du mauvais larron qui se moquait du Seigneur crucifié, le mettant au défi de descendre de la croix, afin de sauver ses compagnons d'infortune en se sauvant lui-même. On se souvient que Jésus n'a prêté aucune attention à ses provocations. Toujours égal à lui-même, il reste inébranlable aux manèges de ses contempteurs et de ses adversaires de nos jours comme autrefois.

INVOCATION DE SATAN

Je rencontrai un jeune homme qui, ayant appris que j'étais chrétien, saisit l'occasion pour lancer : « Pourquoi votre Seigneur n'a-t-il pas pourvu au salut de l'un de ses disciples ? »

– Je suppose que vous voulez parler de Judas l'Iscaïot ?

– Exactement.

– Le Seigneur Jésus-Christ a fait le nécessaire pour éviter à Judas d'aller jusqu'au bout de sa trahison. Relisons ce que l'Écriture Sainte atteste sur le sujet : « Judas se rendit donc au jardin, emmenant avec lui une troupe de soldats et des gardes fournis par les chefs des prêtres et le parti des Pharisiens ; ils étaient armés et portaient des lanternes et des flambeaux. Alors Jésus, qui savait tout ce qui devait lui arriver, s'avança vers eux et leur demanda :

– Qui cherchez-vous ?

Ils lui répondirent :

– Jésus de Nazareth.

Jésus leur dit :

– C'est moi.

Et Judas, celui qui le trahissait, se tenait là avec eux. Lorsque Jésus leur dit : « C'est moi », ils reculèrent et tombèrent à terre. Jésus leur demanda de nouveau :

– Qui cherchez-vous ?

Ils dirent :

– Jésus de Nazareth.

Jésus leur répondit :

– Je vous ai déjà dit que c'est moi. Si donc c'est moi que vous cherchez, laissez partir ces autres hommes. »

/Jean 18 : 3-8/

– C'est au vu et au su de tous ceux qui étaient présents dans le jardin que le Seigneur Jésus s'est fait identifier. De même que ses disciples, les soldats, les serviteurs des sacrificateurs et les pharisiens, Judas en a été témoin. Qu'aurait-il encore eu besoin de s'approcher de son maître et de l'embrasser, afin de le livrer en le désignant ainsi ? Peut-être par souci de mériter la rétribution des trente pièces d'argent qu'on lui avait promises pour sa trahison ? Ce qui lui a valu d'ailleurs la perte de son âme...

Je fis part au jeune homme de la révélation que j'eus, entre temps, de l'état d'esclavage auquel il se trouvait être réduit par Satan, et ce, au point que son aspect physique s'en empreignait visiblement. Il se mit à protester, affirmant qu'il n'en était rien. Je le questionnai sur les péchés occultes qu'il pouvait avoir commis par le passé. D'abord, il niait tout en bloc, non sans concéder pour autant qu'il se trouvait dans un état terrible. Il me demanda de prier pour lui, et quand il en fut arrivé à admettre qu'il n'y aurait rien à espérer pour lui de nos prières, s'il persistait à refuser sa coopération, il finit par lâcher le morceau.

Selon sa confession, il avait effectivement participé, en compagnie de quelques-uns de ses camarades d'Université, à une séance spirite, au cours de laquelle on avait évoqué des esprits de morts. Poussé par l'ambition de jouer au plus malin, et peut-être influencé par l'exemple de ce qu'il avait appris du « Docteur Faust », notre ami s'était avisé d'appeler Satan en personne, dans le dessein de le mettre à contribution, autant que faire se pourrait, à l'imitation du fameux personnage de l'ouvrage précité. Satan ne s'était point manifesté dans l'immédiat. A l'examen qu'il avait à passer le lendemain, le jeune homme avait eu la chance de tirer au sort les questions les moins difficiles. Ce fut au moment où il se trouvait en face du professeur, qu'il avait pourtant senti inopinément la poussée affreuse d'une force accablante qui, localisée d'abord dans la région des omoplates et au niveau dorsal, se déversait à travers son corps. Le fil de ses idées s'étant soudain évanoui dans sa tête, il était resté bouche bée et incapable de prononcer un traître mot, complètement abasourdi sous l'effet de ce déferlement maléfique. Impatient, le professeur s'était indigné : « Cher collègue, qu'êtes-vous venu faire ici, si vous n'avez pas préparé votre examen ? » Quelque chose lui ayant ôté l'usage de la parole à force de lui étrangler la voix et de le rendre aphone, le jeune homme était resté sans souffler mot, tout en ayant sur le bout de la langue la réponse qu'il eût voulu opposer à la conclusion de son examinateur, pour soutenir le contraire. Frappé dès lors d'une inaptitude au travail manuel et de force physique, il avait également de la peine à lire et à chaque fois qu'il se penchait sur la Bible, il s'en trouvait mal à tel point qu'il était hors d'état d'en assimiler le moindre passage. Une oppression lancinante tenaillait le côté droit de sa cage thoracique et un feu insoutenable et inextinguible dévorait sa poitrine.

Le jeune homme conclut amèrement :

« Si je ne réalisais pas que, la mort n'étant que le seuil de l'éternité, je me retrouverais pour toujours dans l'abîme, en proie à ces mêmes supplices, au cas où je me suiciderais, il y a longtemps que je l'aurais fait. Mes afflictions sont vraiment atroces. Elles me donnent dès à présent l'avant-goût de l'enfer. Je me suis fait soigner dans plusieurs hôpitaux différents sans le moindre résultat. Je n'ose

pas faire mention devant les médecins de l'expérience que j'avais tentée, en faisant appel à Satan, car ils ne manqueraient pas d'en prendre prétexte pour me déclarer fou, la plupart d'entre eux étant athées. Ce qui m'attriste par-dessus tout, c'est que mes parents et mes proches mettent en doute la réalité de mes souffrances. »

Je rencontrai quelque temps après le jeune homme à l'occasion d'une visite chez K. Je m'appliquai à le persuader que Satan l'avait leurré en lui faisant miroiter des promesses de bonheur illusoire dans le but de le faire plier sous son ascendant sinistre. Je lui donnai l'assurance que s'il était d'accord pour désavouer l'obédience diabolique et prêt à s'engager à ne plus commettre de péchés occultes, nous pourrions obtenir sur-le-champ son affranchissement, en appelant à son aide le Seigneur Jésus-Christ dont le règne ferait déguerpir les forces des ténèbres de son cœur tourmenté, pour l'associer à sa paix céleste. Je n'eus pas plus tôt achevé mes exhortations que j'entrevis un éclat lumineux argenté fulgurer devant mon interlocuteur. A cet instant, ce dernier sursauta et se tourna vers le mur, en y appuyant son visage caché entre ses deux mains. Je m'inquiétai de savoir ce qui lui arrivait, mais il s'abstint de me faire part de ce qu'il venait de voir de si bouleversant. Parmi les personnes présentes, aucune autre n'avait rien aperçu.

Notre groupe de prière se réunit dans une maison spécialement pour procéder à l'exorcisme. Après un moment de prière, m'étant approché du jeune homme à délier, j'ordonnai à l'esprit malin de le quitter au nom du Seigneur Jésus-Christ. Le possédé s'écria : « Non, non, non ! » On s'arrêta de prier. A la question que je lui posai pour connaître les raisons de cette résistance inopinée, il répondit qu'au moment où j'avais invoqué le nom de Jésus-Christ, il avait senti une certaine présence contraignante se retirer graduellement à partir de ses jambes. Cependant, arrivée à la hauteur de la poitrine, l'étreinte qu'elle exerçait dessus lui avait donné le sentiment de passer de vie à trépas, ou, selon ses dires, de sombrer dans le non-être. Sur ces entrefaites, il fut pris d'une nausée irrépressible. J'expliquai à notre ami que, aucun exorcisme biblique ne s'étant jamais soldé par le décès de la personne qui en faisait l'objet, loin de courir le risque de mourir au moment où le mal l'abandonnait, il était en passe de bénéficier, par surcroît, d'une guérison totale. La maîtresse de la maison apporta un bac en plastique vert et le plaça devant le jeune homme agenouillé. Nous revînmes à la charge par la prière, avant de réitérer l'ordre que j'avais déjà jugé opportun d'intimer une première fois aux démons dans le nom du Christ. Le « patient » s'écria d'une voix forte : « Je meurs », sur quoi de sa bouche se mit à sortir de la bave dont l'écume, d'une blancheur de neige, remplit une bonne moitié du bac. Comme la sœur qui nous avait accueillis avait peur de toucher le récipient, je lui recommandai de le vider dans une bouche d'égout avant de le laver et rincer à l'eau courante.

Une fois ressaisi, le malade se releva et déclara se sentir libéré et délié. La pesanteur qui oppressait sa poitrine avait lâché prise. Il précisa que ce n'était point de son estomac qu'avait reflué l'écume, mais qu'il l'avait expectorée à partir de ses voies respiratoires.

A nos prières d'intercession s'étaient associés des chrétiens de différentes dénominations.

Anticipant les réactions de jalousie et de malveillance susceptibles d'être engendrées par Satan dans les cœurs de quelques-uns, je les avertis : « Quiconque colportera à qui voudra l'écouter ce qu'il aura vu et entendu ici aujourd'hui sera impardonnable. Tenez-vous en au seul témoignage de l'œuvre que le Seigneur vient d'accomplir, en affranchissant le possédé. »

Quelques jours après, j'appris de la bouche de certains paroissiens de l'Eglise Pentecôtiste que leur pasteur avait émis à ce propos du haut de sa chaire le commentaire suivant : « D'aucuns se seraient réunis, à ce qu'on dit, pour chasser les démons. Qu'ils commencent par les chasser hors d'eux-mêmes. » Cette déclaration s'apparentant, à mon sens, au blasphème contre l'Esprit-Saint, je fis dans le secret de mon cœur, dès qu'elle eut été portée à ma connaissance, une prière en ces termes : « Seigneur, si ce qu'on dit est vrai, veuille bien permettre à l'esprit mauvais qui est sorti du possédé libéré de faire partager ce qu'il lui avait fait endurer à ce pasteur inaccessible à la pitié ne serait-ce que pour la durée d'une nuit, afin que ça lui apprenne à se montrer plus clément envers les victimes de l'oppression diabolique. »

Voici ce que me fit savoir à ce propos, quand elle m'eut rencontré peu de temps après, une des paroissiennes de la même église, prénommée Eugénie : « Dire que je ne suis allée ce matin à mon

église que pour écouter les inepties dont le pasteur entretenait son auditoire en affirmant qu'un démon l'aurait torturé tout au long de la nuit qui avait précédé. Est-ce bien là-dessus qu'il convenait qu'il s'attarde? »

– Rien n'est dû au hasard, chère sœur. Pas plus le fait qu'un démon s'en soit pris au pasteur que le concours de circonstances auquel je dois de t'avoir rencontrée pour apprendre ce que tu dis avoir entendu de tes propres oreilles.

Influencés par la prise de position hostile dudit pasteur, quelques-uns des paroissiens de son église accréditèrent sur le compte du frère délié des racontars comme quoi il serait mort, déchiré par les démons. L'Écriture Sainte nous avertit que quiconque dit des mensonges et des calomnies sera retranché du peuple de Dieu. Aussi, les « croyants » concernés feraient-ils bien de prendre garde à tenir leurs langues en bride, de peur d'avoir à pâtir, pareillement à leur pasteur, des conséquences de leur iniquité.

Le possédé libéré vint me confesser un jour : « Ca va mieux, je me sens dégagé de l'oppression de naguère, mais mon état semble se dégrader à mesure que se multiplient les attaques que j'essuie ces derniers temps. »

– Cela tient à ce que tu t'es laissé aller à commettre certains péchés – lui répondis-je. – Le Seigneur Jésus n'a pas été sans nous mettre en garde là-dessus : « Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il va par des lieux arides, cherchant du repos, et il n'en trouve point. Alors il dit : Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti ; et, quand il arrive, il la trouve vide, balayée et ornée. Il s'en va, et il prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui ; ils entrent dans la maison, s'y établissent, et la dernière condition de cet homme est pire que la première. » /Matthieu 12 : 43–45/.

– Il ne me souvient pas d'en avoir commis un – se déroba-t-il.

– Dis-moi s'il y a dans ta ville un restaurant décoré d'une vasque ?

– Il y en a un effectivement. Tu aurais visité ma ville ?

– Non. Je n'y ai jamais mis les pieds, mais c'est précisément à cet endroit-là que le péché dont il est question, a été conçu.

Quand j'eus fini de retracer à mon interlocuteur les tenants et les aboutissants de ce qui s'était passé, il se lamenta, en se prenant la tête entre ses deux mains : « Aïe, aïe, aïe ! »

Je crois à la délivrance définitive de ce frère, quoique son âme soit rendue vulnérable aux attaques des esprits malins par les péchés dans lesquels il lui arrive de retomber. Il est désormais apte au travail manuel, lit la Bible sans encombre et s'associe volontiers à la communion fraternelle d'autres croyants.

On est tout aussi stupéfait de la facilité avec laquelle une séance spirite peut attirer le malheur, que de constater combien celui-ci est difficile à exorciser. Le possédé libéré et les personnes qui en auront partagé peu ou prou l'expérience sont mieux placés que quiconque pour le savoir, parmi ceux qui, mus par une curiosité inconsidérée, se font prendre dans les filets de Satan, l'ennemi implacable de toute âme humaine.

Grâces soient rendues au Dieu vivant de ce qu'il a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle !

EPILEPSIE

Je fus mobilisé un samedi de bon matin par l'Esprit-Saint qui me poussait à jeûner ce jour-là. Je dois dire à ce propos que le jeûne est généralement très facile à observer quand il est expressément commandé par Dieu lui-même.

Quelques-uns de mes parents et amis étaient réunis chez moi en début de soirée. On était en train de causer, lorsqu'une des visiteuses s'écroula subitement par terre. Tout le monde se massa aussitôt autour d'elle. On essaya de l'asseoir sur une chaise. Je remarquai que la malade détournait d'un mouvement brusque la tête à chaque fois que son regard croisait le mien, tandis que ses pupilles se révoltaient, avant de s'immobiliser confinées dans le coin des yeux.

Cette scène évoqua dans mon esprit le souvenir de ce que j'avais vu dans un film documentaire sur

les pratiques d'exorcisme dans les églises d'Amérique, dont la censure communiste avait jugé opportun d'utiliser quelques séquences authentiques, à force d'en caricaturer l'interprétation, à ses fins de propagande antireligieuse en Bulgarie. On donnait en spectacle, dans une salle d'église, une femme noire, apparemment possédée, en train de se débattre entre les mains de plusieurs autres femmes qui s'efforçaient pareillement à l'asseoir sur une chaise. Un homme grand et mince en costume blanc, d'un certain âge et de belle prestance, présidait le culte. Il quitta l'ambon et s'approcha de la possédée qui détourna aussitôt la tête d'un mouvement sec, pour esquiver son regard. Le serviteur de Dieu saisit la tête de la malade, et, l'ayant emprisonnée entre ses deux mains, la lui fit retourner de façon à ce qu'il pût fixer du regard ses yeux. Le corps de la femme se gondola convulsivement, elle poussa un cri, sur quoi, elle se laissa rasseoir, l'air tranquilisée et visiblement dans son bon sens.

J'essayai de fixer des yeux le regard de l'épileptique, mais je lui vis adopter le même comportement que la femme noire de la scène décrite plus haut. Une fois que je me fus frayé un passage et me fus fait de la place à ses côtés, je pris sa tête entre mes mains, la lui fis tourner vers moi, et, gardant les yeux rivés sur les siens, je formulai mentalement l'ordre suivant : « Par le nom du Dieu vivant, esprit malin, quitte cette âme ! » Sur ces entrefaites, la malade s'écria fort et son torse sursauta, en esquissant un bombement raide ; puis, une fois revenue à ses esprits, elle regagna paisiblement la place où elle s'était tenue assise depuis son arrivée.

La visite qu'elle me rendit quelque temps plus tard lui fournit l'occasion d'épancher sa joie : « Je me porte à merveille. Cela fait aujourd'hui quarante jours que je n'ai subi aucune attaque. Auparavant, il m'arrivait de m'évanouir trois ou quatre fois par jour, alors que je suis maintenant guérie. »

Je pris la peine d'expliquer à ma visiteuse que c'était au Seigneur qu'elle devait sa guérison et que c'était par son nom qu'elle avait été déliée. Je lui donnai un évangile à lire, en lui recommandant d'être attentive à la Parole de Dieu et de s'attacher à la mettre en pratique, afin que son âme trouvât le salut.

Il s'avéra pourtant que l'esprit malin qui l'avait quittée, avait atteint une de mes voisines d'immeuble. Celle-ci s'était trouvée à côté, en train d'étendre son linge, au moment où la délivrance de la première s'était opérée, et ce fut à partir de ce jour-là qu'elle commença à avoir des moments de défaillance similaires.

La lecture des Hagiographies des saints m'apprit qu'au moment de chasser les démons hors des enfants qu'il exorcisait, Saint Jean spécifiait : « Par le nom du Seigneur Jésus-Christ, je vous ordonne, esprits mauvais, de quitter ces âmes, de ne plus jamais y revenir et de ne plus vous emparer d'aucun autre être humain. » La leçon que je pus en tirer était d'une importance capitale. Entre temps, bon nombre de parents de l'épileptique guérie avaient pris à tâche de vanter les mérites du docteur auquel ils imputaient la guérison, en en mettant la survenue sur le compte de je ne savais quels comprimés blancs que ce dernier avait préconisés pour le traitement de la maladie. J'en vins à me lamenter sur le dérapage auquel la guérison accomplie avait donné lieu : « Seigneur, à quoi bon guérir un être humain, si l'on ne fait que lui en substituer un autre pour qu'il se charge de la maladie du premier ? » Cette déclaration ne manqua pas d'appeler une réponse : « Quand on regrette un bienfait, l'utilité en est annulée. » Sur ce, l'esprit mauvais se retira de sa dernière victime, pour reprendre possession du corps de la première – celle qui avait bénéficié d'une guérison momentanée. Ce chassé-croisé de transmissions de la maladie de part et d'autre ne fait qu'illustrer la véracité de ce que Jésus révèle au sujet du comportement de l'esprit mauvais qui tend à réintégrer la demeure d'où il a été chassé. Il en ressort également que l'épilepsie, pour diagnostiquée qu'elle fût médicalement, n'était, en l'occurrence, autre chose que l'ascendant exercé sur la malade par un esprit mauvais.

Redevenue victime de l'emprise démoniaque, la femme dont la maladie avait récidivé, vint un jour demander de l'aide chez moi. Ses vêtements étaient tout crottés et sa figure – couverte d'éraflures. Je l'emmenai chez une sœur nommée Dimova Mara, afin qu'on priât pour sa délivrance. La malade n'eut pas plus tôt franchi le seuil de l'appartement que l'esprit malin la jeta par terre. La maîtresse de la maison se trouvait en compagnie de deux autres sœurs qui, épouvantées par le spectacle,

poussèrent des cris d'horreur. Je les invitai toutes à prier et à faire appel au sang purificateur du Seigneur Jésus-Christ. Penché sur l'épileptique dont le corps restait étendu sur le plancher, j'articulai : « Par le nom du Seigneur Jésus-Christ, je t'enjoins, esprit impur, de quitter cette âme et de ne plus jamais retourner ni en elle, ni en aucune autre âme humaine. » L'esprit malin répliqua par la bouche de la possédée qui gisait apparemment inconsciente : « Je n'en sortirai point. On y est à deux. Une fois introduit à l'intérieur de la maison, le premier l'a mise sens dessus dessous, avant que je n'y aie pénétré. Et maintenant, retire-toi, sinon je frappe, et tu vas te retrouver collé au mur. » Gardant le sang-froid en dépit des cris d'alarme fusant des bouches des sœurs qui assistaient à cette scène, je poursuivis le dialogue engagé : « Est-ce que tu connais Celui au nom duquel je t'ordonne de partir ? » Sur ces entrefaites, la malade se remua, en disant : « Frère Peter, tu me fais mal. Arrête, je t'en prie. » Je crus que l'esprit malin s'en était allé et que, revenue à elle, c'était la malade qui m'adressait la parole, si bien que j'esquissai un mouvement de recul. S'étant relevée, celle-ci s'assit sur un tabouret, l'air encore étourdie.

La nuit suivante, j'eus dans mon sommeil la vision d'une maison dont la maîtresse m'accueillait, en disant : « Les parages sont hantés par un esprit mauvais qui vient me tourmenter. Le voilà ! Le voilà ! » A cet instant, un homme s'engouffra par la porte ouverte dans la maison. A ma vue, il prit la fuite du côté de la fenêtre. Je me lançai à sa poursuite. La fenêtre grillée était ouverte, mais les barreaux de fer espacés d'environ dix cm. en rendaient le passage impossible. L'homme y grimpa prestement, se glissa au travers des interstices resserrés, et, au moment où il était presque dehors, ne gardant qu'un pied à l'intérieur, il lança : « Père Peter, tu me fais mal. Arrête, je t'en prie. » Je retournai en arrière, et il rentra dans la maison. Je lui posai la question : « Pourquoi viens-tu t'en prendre à cette femme ? » Et lui, de répondre : « J'en ai assez de me bagarrer avec mes semblables en enfer. Je prends ici du repos. »

Ce songe me révéla que ce n'était pas la malade qui m'avait demandé de la laisser en paix, mais que, par sa bouche, c'était l'esprit malin qui m'en avait fait accroire.

Un jour, en fin d'après-midi, Y.A. et moi accompagnions la malade le long du boulevard Dondoukov. Cette dernière poussa soudain un cri et s'écroula contre la vitrine d'à-côté. A l'instant, j'intimai à l'esprit mauvais l'ordre de la quitter. La femme bondit et s'élança en avant. Je m'écriai derrière : « Halte-là ! Reste sur place ! » La possédée s'immobilisa, comme pétrifiée. On se trouvait justement devant l'entrée de l'Opéra. J'enjoignis à l'esprit malin de sortir d'elle et il la quitta. Plus tard, Y.A. qui avait été témoin de l'événement, me confia :

– Il faut que je te fasse part de ce qui m'arrivait au moment où le démon sortait de la malade. Une voix obsédante répétait sans cesse avec insistance et sur un ton impératif dans mes oreilles : « Demande à ce que j'entre en toi ! Fais-le entendre ! » J'ai failli céder. Abstiens-toi, à l'avenir, de chasser des démons en ma présence, s'il te plaît. »

Une semaine plus tard, jour pour jour, nous rencontrâmes la femme déliée à la gare de Podouïané. Elle se déclara en bonne santé et nous informa qu'elle travaillait à la gare de Yana.

Des années s'écoulèrent. Comme j'étais allé un jour à la campagne, je rencontrai à nouveau notre sœur à la gare. Elle s'était entre temps mariée, et sa grossesse paraissait assez avancée. Elle se plaignit d'une dégradation récente de son état de santé. Sur son lieu de travail, elle avait surpris, parmi les gens du pays, des resquilleurs en train de s'approvisionner en nourritures de quoi empâter leurs volailles, en prélevant sur les fourrages qu'on produisait à proximité, pour en remplir leurs propres sacs. Ces gens-là prétendaient que le fait de s'approprier ce qui appartenait aux parents ou à l'Etat ne saurait être qualifié de vol, d'autant plus qu'on ne se servirait, en l'occurrence, que de ce dont on aurait besoin : « Pour quelques poignées de fourrage, tu parles d'un vol ! » Une fois décidée à faire de même, au moment de passer un jour à l'acte, la pauvre femme avait expérimenté le retour en force de l'esprit mauvais qui, l'ayant prise sur le fait, l'avait terrassée, en lui enfonçant la figure dans l'amas de fourrages de telle manière qu'elle avait failli mourir sur place par asphyxie. Depuis lors, les attaques de jadis l'avaient reprise. Ses parents l'avaient mariée dans l'espoir de lui faire recouvrer la santé de la sorte, mais ils n'avaient pas tardé à en rabattre. On lui administrait les mêmes comprimés blancs que son médecin traitant lui avait prescrit autrefois, mais cela ne lui profitait guère...

Ainsi me fut-il donné de réaliser que le premier à s'introduire dans la maison pour la mettre en désordre n'était autre que le péché. Ce fut au moment d'y retomber que cette femme avait prêté le flanc aux attaques du démon et lui avait permis de reprendre ses droits.

Au bout d'un certain temps, la nouvelle me parvint de son décès. Le Seigneur me révéla d'ailleurs, par le biais d'une vision en songe, qu'il l'avait adoptée et que la défunte avait hérité la vie éternelle. Les lignes écrites à son sujet, sont dédiées à sa mémoire. Je prie pour que ses parents se raisonnent et qu'ils finissent par se convertir afin qu'ils trouvent, eux aussi, le salut pour leurs âmes immortelles.

Quels sont d'ailleurs les enseignements à tirer de cette histoire ?

1. Il serait utile de mettre les personnes soumises à l'oppression démoniaque et les possédés désireux d'être déliés, au clair sur la nécessité de rompre avec le péché et de désavouer les œuvres de Satan, et de leur faire savoir qu'il leur incombe d'accepter la souveraineté du Seigneur Jésus-Christ et de se mettre à sa discrétion, ainsi que de veiller à demeurer, par la prière, remplis de l'Esprit-Saint, de peur que « la maison balayée et ornée » à laquelle est assimilé le corps de la victime exorcisée, ne soit trouvée vide et encore accessible aux puissances maléfiques.

2. Il est à noter que l'activité sexuelle en âge nubile et dans la vie conjugale est sans incidences sur l'évolution de l'épilepsie, contrairement aux suggestions prodiguées dans ce sens aux parents d'enfants sujets à des pertes de connaissance répétées, par bon nombre de voyants, de conjureurs ou de faux prophètes. Cette théorie gratuite est malheureusement accréditée parmi les représentants de la médecine classique, en dépit de l'impuissance des méthodes employées par celle-ci pour combattre la maladie.

3. Il convient que tous ceux qui ont expérimenté la guérison divine par le nom du Seigneur Jésus-Christ, gravent dans leur cœur l'avertissement qu'il a lancé, après sa guérison, au miraculé de Béthesda, qui avait été frappé d'infirmité depuis trente-huit ans : « Voici : tu as retrouvé la santé, ne pêche plus, de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pire. » /Jean 5 : 14/.

D'aucuns y trouvent à redire comme quoi Branham, Osborne, Jean de Kronstadt et d'autres serviteurs de Dieu n'auraient soi-disant jamais imposé aux possédés libérés de prendre garde au péché ou de pratiquer la confession afin d'être absous de leurs péchés occultes et mortels. De pareilles assertions ne me paraissent guère avérées. Au contraire, le verset précité de l'évangile selon Jean laisse paraître qu'il s'agit d'une exigence formulée par le Seigneur, si bien qu'il est tout à fait improbable que les serviteurs de Dieu susmentionnés n'aient point invité leurs auditeurs à se repentir et à se confesser, encore qu'il n'en ait été fait aucune mention dans leurs livres, où il est fait état uniquement de la description factuelle des cas de guérisons opérées. Des confessions publiques avaient pourtant eu lieu au beau milieu des offices célébrés par Jean de Kronstadt, où les repentants faisaient spontanément leur mea-culpa à voix haute au vu et au su de toute l'assistance : « Je suis un meurtrier ! Pardonne-moi, Seigneur, à moi, l'adultère ! » En fait de confession, n'en serait-ce pas une ? Branham et Osborne n'ont pas été, quant à eux non plus, sans avoir, en pleine réunion de prière, convaincu de péché certains d'entre les malades en quête d'un relèvement.

Les pécheurs de nos temps modernes s'avèrent trop prétentieux. Beaucoup demanderaient volontiers à ce que le Seigneur les guérisse et délève, tout en entendant, pour leur part, se réserver le droit de continuer à se vautrer dans la bourbe de leurs péchés, et ils tendent ainsi à l'impossible. L'Écriture Sainte nous avertit que le Saint-esprit convaincra le monde de péché, et c'est bien ce qu'il fait à chaque fois qu'il se manifeste.